

**Plan Climat Air Energie Territorial**

# **Plan d'actions**

## **Air – Energie – Climat**



## Emetteur

NEPSEN  
71, rue Carle Vernet  
33 800 | Bordeaux

Nom du Contact : Lucile LESPY  
Fonction : Consultant transition écologique  
Tél : 05 40 05 51 48  
Courriel : lucile.lespy@nepsen.fr

## Destinataire

CALI - Communauté d'agglomération du libournais  
42 Rue Jules Ferry,  
33500 Libourne

**Nom du contact :** Cécile Perdrix  
**Fonction :** Chargée de mission  
**Service :** transition écologique  
**Tél :** 05 57 25 01 51  
**Courriel :** cperdrix@lacali.fr

## Document

	Date	Rédacteur	Action
V1	29/09/2025	Lucile LESPY (NEPSEN) Cécile PERDRIX (Cali)	Rédaction
V2			
V3			
V4			
Vf			

# SOMMAIRE

<b>1. DE LA STRATEGIE AU PLAN D'ACTIONS : RETOUR SUR UN PROCESSUS COMPLET DE CONCERTATION .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. Une démarche de concertation élargie.....</b>	<b>7</b>
1.1.1. 3 réunions à destination du CODEV.....	7
1.1.2. 2 réunions à destination des agents .....	7
1.1.3. 5 ateliers à destination des partenaires socioéconomiques .....	8
1.1.4. 1 atelier à destination des élus .....	9
<b>1.2. La méthodologie de construction du plan d'actions .....</b>	<b>9</b>
<b>2. SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>2.1. Déclinaison des axes stratégiques en objectifs stratégiques.....</b>	<b>11</b>
<b>2.2. Vision d'ensemble du Plan d'Actions du PCAET de La Cali.....</b>	<b>12</b>
<b>3. LE PLAN D'ACTIONS DÉTAILLÉ .....</b>	<b>14</b>
<b>3.1. Impulser et animer la dynamique du PCAET .....</b>	<b>14</b>
<b>3.2. Dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET .....</b>	<b>14</b>
3.2.1. Gouvernance technique .....	14
<i>Équipe projet .....</i>	<i>14</i>
<i>Groupe des référents internes .....</i>	<i>14</i>
3.2.1. Gouvernance politique.....	14
3.2.2. Outils de suivi utilisés.....	14
<b>AXE 1 : ADAPTER LE TERRITOIRE A UNE RAREFACTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET A L'AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX USEES .....</b>	<b>16</b>
<b>1. REDUIRE LES CONSOMMATIONS INDIVIDUELLES POUR PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>16</b>
A. Réduire les consommations d'eau des habitants, collectivités, industriels, tertiaire.....	16
B. Fiabiliser et améliorer les performances des réseaux d'eau potable .....	20
<b>2. ASSURER UN MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>22</b>
C. Structurer une gouvernance de l'eau sur le territoire .....	22
D. Réduire les pollutions à la source avec entres autres un travail avec les agriculteurs et sur le ruissellement .....	25
E. Améliorer les performances des systèmes de de traitement des eaux usées et de potabilisation sur le territoire.....	28
<b>AXE 2 : DEVENIR UN TERRITOIRE « AUTONOME » EN ENERGIE .....</b>	<b>31</b>
<b>1. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES, DECARBONEES ET DE RECUPERATION SUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>31</b>

A. Développer la méthanisation .....	31
B. Développer le solaire photovoltaïque.....	34
C. Développer l'usage de la chaleur renouvelable.....	38

## **2. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENR&R VIA LES OUTILS LOCAUX DE PORTAGE ET DE FINANCEMENT ..... 41**

D. Planifier et territorialiser la stratégie EnR avec les acteurs locaux .....	41
E. Étudier les méthodes permettant d'assurer des retombées économiques locales .....	43

## **AXE 3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS EN PRIVILEGIANT DE NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DECARBONEES.....45**

### **1. DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES MOBILITES PARTAGEES ..... 45**

A. Développer les transports en commun et la multimodalité.....	45
B. Animer de manière transversale la politique de mobilité.....	49
C. Développer les mobilités partagées .....	52

### **2. FACILITER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITES ..... 55**

D. Faciliter le développement des carburants alternatifs .....	55
E. Permettre un accès facilité aux services de proximité dans la mesure du possible .....	58
F . Encourager les déplacements doux .....	60

## **AXE 4 : ADAPTER LES ACTIVITES DU TERRITOIRE ET Y PRESERVER LA BIODIVERSITE ..... 65**

### **1. ADAPTER LE TERRITOIRE AUX RISQUES CLIMATIQUES ..... 65**

A. Adapter le territoire aux risques inondations et retrait-gonflement des argiles (RGA) .....	65
B. Préserver et restaurer les zones humides.....	69
C. Lutter contre les risques sanitaires.....	72

### **2. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES TOUT EN FAVORISANT LA SEQUESTRATION DE CARBONE..... 75**

D. Développer la plantation de haies .....	75
E. Mettre en place des pratiques agricoles durables (agroforesterie, diversification viticole, etc.) .....	78

### **3. VEGETALISER LE TERRITOIRE ..... 82**

F. Mener des actions ambitieuses et transversales permettant la séquestration de carbone.....	82
G. Se servir du végétal pour rafraîchir la ville.....	84
H. Préserver la biodiversité sur le territoire .....	87

## **AXE 5 : INNOVER POUR UN TERRITOIRE SOBRE ET COMPETITIF ..... 91**

### **1. Soutenir la rénovation thermique des logements du territoire ..... 91**

A. Faire naître une filière du réemploi et du biosourcé.....	91
B. Accompagner les artisans sur le sujet de la construction et de la rénovation bas carbone.....	94
C. Accompagner la rénovation des logements sur le territoire.....	97

<b>2. ACCOMPAGNER ET CHALLENGER LES ENTREPRISES VERS DES SYSTEMES PLUS INNOVANTS .....</b>	<b>102</b>
D. Créer de la coopération entre les entreprises du territoire autour du PCAET .....	102
E. Réduire la production de déchets et augmenter leur taux de valorisation.....	103
<b>AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE ET SOUTENIR COLLECTIVEMENT UN PLAN CLIMAT AMBITIEUX.....</b>	<b>107</b>
<b>1. Porter ensemble un PCAET ambitieux .....</b>	<b>107</b>
A. Assurer la montée en compétence de l'ensemble des acteurs du territoire .....	107
B. Assurer le suivi et le pilotage de la démarche.....	111
<b>2. ÊTRE AMBITIEUX SUR L'APPLICATION INTERNE DES OBJECTIFS DU PCAET .....</b>	<b>114</b>
C. Optimiser les pratiques de mobilité internes.....	114
D. Construire et Rénover durablement le patrimoine communal et communautaire.....	118
E. Intégrer les objectifs du PCAET dans le fonctionnement interne.....	123
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>126</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>127</b>

# 1. DE LA STRATEGIE AU PLAN D'ACTIONS : RETOUR SUR UN PROCESSUS COMPLET DE CONCERTATION

## 1.1. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION ELARGIE

### 1.1.1. 3 réunions à destination du CODEV

Trois réunions de travail avec les membres du CODEV ont été organisées :

- Une réunion de présentation du PCAET et du diagnostic AEC. Ils ont également été amenés à identifier les sujets sur lesquels ils voulaient travailler pour les autres réunions – **le 13 février 2025**
- Une réunion de travail sur les conditions d'acceptation des différents projets ENR (Centrale au sol sur terres « incultes », foncier dévalorisé, Centrale sur Zone d'Activité Economique, Centrale flottante ou sur plan d'eau, Bâtiments publics et des particuliers et Centrale sur terres agricoles : Agrivoltaiisme) – **le 07 avril 2025**. Les participants, répartis en groupes, étaient invités à réfléchir aux contraintes et opportunités des différents filières :

Sous filière :		
Type : Contrainte / Opportunité (Rayez la mention inutile)		
Titre de la contrainte ou de l'opportunité :		
Type de contrainte ou d'opportunité : (Cochez la typologie correspondante)	Détails :	
<input type="checkbox"/> Ressource (gisement, volumes disponibles, etc.) <input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnementale <input type="checkbox"/> Sociale (acceptabilité, etc.) <input type="checkbox"/> Organisationnelle <input type="checkbox"/> Réglementaire		
A qui s'applique-t-elle ? (Précisez le public concerné)	Pistes d'actions en lien avec la contrainte / l'opportunité	Portée(s) par
<input type="checkbox"/> Citoyens et société civile : <input type="checkbox"/> Collectivités : <input type="checkbox"/> Acteurs économiques :		

Figure 1 : Support utilisé lors de la deuxième réunion de concertation avec le CODEV

- Une réunion de travail sur les différentes solutions permettant à la Cali et aux acteurs de son territoire de participer financièrement et opérationnellement au développement des ENR locales – **le 16 avril 2025**. Cela fait suite aux travaux menés en autonomie par le CODEV : rencontre avec l'association SOLEVENT, rencontre avec Albret Communauté, etc.

### 1.1.2. 2 réunions à destination des agents

Deux réunion ont eu lieu à destination des agents, permettant d'identifier et de co construire les actions internes à intégrer au PCAET :

- Une première réunion le **10 avril 2025**. Les participants étaient invités à répondre aux questions suivantes :
  - Citez les bonnes pratiques / actions / projets, mis en place par la Cali, qui vous paraissent pertinents au regard des enjeux du PCAET
  - Citez les pratiques / actions / projets, mis en place par la Cali, qui vous questionnent ou vous ne paraissent pas pertinents au regard des enjeux du PCAET
  - Dans le cadre de vos missions, à l'échelle de votre service, citez les actions mises en œuvre qui ne vous paraissent pas lutter efficacement contre le changement climatique ?
  - Dans le cadre de vos missions, à l'échelle de votre service, citez les pratiques / actions / projets en faveur des enjeux du PCAET que vous voudriez/pourriez mettre en place

- Une seconde réunion le 17 avril 2025. Sur la base du premier atelier, 3 actions ont été identifiées comme prioritaires : Intégration des enjeux environnementaux dans les marchés / Montée en compétence des élus et agents sur les sujets PCAET / Mettre en place un plan de mobilité interne. Les actions ont été détaillés à tour de rôle. Les participants devraient répondre aux questions suivantes :
  - **Q1** - Ce que je comprends / attends de la thématique
  - **Q2** - Ce qui est bien fait en interne
  - **Q3** - Quelles sont les spécificités / enjeux propres à mon service en lien avec la mise en œuvre
  - **Q4** - Ce qui peut être mis en place dans mon service / au niveau mutualisé

*Figure 2 : Supports utilisés lors du second ateliers de travail avec les agents*

### 1.1.3. 5 ateliers à destination des partenaires socioéconomiques

Quatre sessions de concertation ont été organisées sur 2 journées (**les 12 et 13 mars 2025**) durant lesquelles se sont réunis plusieurs acteurs socio-économiques et qui ont permis de faire émerger 96 pistes d'actions, soit nouvelles, soit en cours ou programmées.

Un atelier a été consacré au thème de l'énergie, un second sur la vulnérabilité, un troisième sur la mobilité et le dernier sur les ressources et le développement économique. Sur cette session de concertation, les thématiques de travail étaient les suivantes :

Les thématiques traitées lors de l'atelier sur les « **Consommations énergétiques** » étaient les suivantes :

- Améliorer les performances thermiques des logements et lutter contre la précarité énergétique
- Réduire les consommations des entreprises, institutions et collectivités
- Encourager les nouvelles manières de construire
- Développer des projets ENR ambitieux

Les thématiques de l'atelier sur l' « **Agriculture et Adaptation** » étaient les suivantes :

- Agir pour la préservation de la trame verte et bleue
- Favoriser le développement du stockage carbone dans les sols et la végétation
- Etudier et gérer le risque lié à l'eau (inondation / accès à la ressource / qualité)
- Adapter la production locale au climat futur

Pour l'atelier sur la « **Mobilité et urbanisme** », les thématiques de travail étaient les suivantes :

- Développement des transports partagés en milieu rural et urbain
- Développement des modes doux en milieu rural et urbain
- Développement des carburants alternatifs
- Permettre la non-mobilité
- Transport de marchandise et logistique du dernier km

Le dernier atelier sur les « **Ressources et économie circulaire** » ont permis d'aborder les sujets suivants :

- Consommation locale et circuits de proximité
- Réduction de la production de déchets – travail avec les particuliers
- Réduction de la production de déchets – travail avec les entreprises
- Adaptation des services associés – commerces de proximité, logistique urbaine et périurbaine, etc.



Figure 3 : Photo prise lors de l'atelier avec les acteurs socio-économiques

Par la suite, un atelier de co rédaction des fiches actions a été organisés avec les porteurs et partenaires identifiés, le 15 mai 2025.

#### 1.1.4. 1 atelier à destination des élus

Le 20 juin 2025, une réunion de travail avec les élus, dont le Président, a été organisée afin de valider la liste des actions finale ainsi que leur nom avant la finalisation de leur rédaction au cours de l'été.

Le plan d'actions et son dispositif de suivi et évaluation a ensuite été validé en octobre lors d'un COTECH puis COPIL

Tout au long du PCAET, une démarche itérative a été mise en place pour faire le lien entre les documents, les retours des parties prenantes du territoire et les enseignements de l'EES.

## 1.2. LA METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTIONS

Le processus de concertation a permis d'obtenir un total de 170 propositions d'actions. Un travail de regroupement et de priorisation a permis de proposer 29 fiches actions incluant plusieurs sous-actions aux élus.

Au final, il s'agit de 34 fiches actions retenues au programme d'actions du PCAET de La Cali, chacune décomposée en sous-actions :

**170 pistes  
d'actions**

- Base de départ



**29 fiches actions**

- Rassemblement des actions portants sur le même thème; création d'actions commune; regroupement d'actions en sous actions; suppression d'actions par manque de pertinence
- COPIL + échanges en bilatéral avec les partenaires



**34 fiches actions**

- Arbitrage final en COPIL le 20 juin 2025

Figure 4 : Processus d'obtention des 31 actions définitives du Plan d'Actions

## 2. SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTIONS

La **stratégie territoriale air énergie climat** est une projection des ambitions du territoire à court, moyen et long terme. La trajectoire vers laquelle le territoire souhaite tendre est une réponse aux enjeux-clés du diagnostic, aux objectifs cadres locaux, régionaux et nationaux, aux attentes de la concertation et aux potentialités territoriales.

Les axes stratégiques définis dans le présent rapport vont permettre de cadrer les travaux du territoire sur les thématiques air-énergie-climat. Pour les six prochaines années, ces travaux sont détaillés opérationnellement au travers d'un plan d'actions, qui fait l'objet de ce livrable, indépendant de la stratégie territoriale. La déclinaison opérationnelle de la stratégie est basée sur la participation des multiples acteurs et partenaires présents sur le territoire pour aboutir à un plan partagé et co-porté.

Les axes stratégiques définis ci-dessous par le territoire se déclinent ensuite en différents objectifs. L'ensemble permet d'alimenter et de structurer les réflexions autour du plan d'actions.

### 2.1. DECLINAISON DES AXES STRATEGIQUES EN OBJECTIFS STRATEGIQUES

AXE 1 : Adapter le territoire à une raréfaction de la ressource en eau potable	AXE 2 : Devenir un territoire « autonome » en énergie	AXE 3 : Améliorer les conditions de déplacements en privilégiant de nouvelles pratiques sobres et décarbonées
AXE 4 : Adapter les activités du territoire et y préserver la biodiversité	AXE 5 : Innover pour un territoire sobre et compétitif	AXE 6 : Montrer l'exemple et soutenir collectivement un plan climat ambitieux

Figure 6. Détail des différents objectifs stratégiques de chaque axe stratégique du plan d'actions

## **2.2. VISION D'ENSEMBLE DU PLAN D'ACTIONS DU PCAET DE LA CALI**

### **AXE 1 : Adapter le territoire à une raréfaction de la ressource en eau potable**

#### **1. Réduire les consommations individuelles pour préserver la ressource en eau**

A. Réduire les consommations des habitants, collectivités, industriels, tertiaire

B. Assurer la gestion des réseaux d'eau potable

#### **2. Assurer un maintien de la qualité de l'eau potable sur le territoire**

C. Structurer une gouvernance de l'eau sur le territoire

D. Réduire les pollutions à la source avec entre autres un travail avec les agriculteurs et sur le ruissellement

E. Améliorer les solutions de traitement et de potabilisation sur le territoire

### **AXE 2 : Devenir un territoire « autonome » en énergie**

#### **1. Développer les énergies renouvelables, décarbonées et de récupération sur le territoire**

A. Développer la méthanisation

B. Développer le solaire photovoltaïque

C. Développer l'usage de la chaleur renouvelable

#### **2. Favoriser le développement des EnR&R via les outils locaux de portage et de financement**

D. Planifier et territorialiser la stratégie EnR avec les acteurs locaux

E. Étudier les méthodes permettant d'assurer des retombées économiques locales

### **AXE 3 : Améliorer les conditions de déplacements en privilégiant de nouvelles pratiques sobres et décarbonées**

#### **1. Développer les transports en commun et les mobilités partagées**

A. Développer les transports en commun et la multimodalité

B. Animer de manière transversale la politique de mobilité

C. Développer les mobilités partagées

#### **2. Faciliter le développement de nouvelles pratiques de mobilités**

D. Faciliter le développement des carburants alternatifs

E. Permettre un accès facilité aux services de proximité dans la mesure du possible

F. Encourager les déplacements doux

### **AXE 4 : Adapter les activités du territoire et y préserver la biodiversité**

#### **1. Adapter le territoire aux risques climatiques**

A. Adapter le territoire aux risques inondations et retrait-gonflement des argiles (RGA)

B. Préserver et restaurer les zones humides

C. Lutter contre les risques sanitaires

#### **2. Adapter les pratiques agricoles tout en favorisant la séquestration de carbone**

D. Développer la plantation de haies

E. Mettre en place des pratiques agricoles durables dont l'agroforesterie

#### **3. Végétaliser le territoire**

F. Mener des actions ambitieuses et transversales permettant la séquestration de carbone

G. Se servir du végétal pour rafraîchir la ville

H. Préserver la biodiversité sur le territoire

## **AXE 5 : Innover pour un territoire sobre et compétitif**

### **1. Soutenir la rénovation thermique des logements du territoire**

- A. Faire naître une filière du réemploi et du biosourcé
- B. Accompagner les artisans sur le sujet de la construction et de la rénovation bas carbone
- C. Accompagner la rénovation des logements sur le territoire

### **2. Accompagner et challenger les entreprises vers des systèmes plus innovants**

- D. Créer de la coopération entre les entreprises du territoire autour du PCAET
- E. Réduire la production de déchets et augmenter leur taux de valorisation

## **AXE 6 : Montrer l'exemple et soutenir collectivement un plan climat ambitieux**

### **1. Porter ensemble un PCAET ambitieux**

- A. Assurer la montée en compétence de l'ensemble des acteurs du territoire
- B. Assurer le suivi et le pilotage de la démarche

### **2. Être ambitieux sur l'application interne des objectifs du pcaet**

- C. Optimiser les pratiques de mobilité internes
- D. Construire et Rénover durablement le patrimoine communal et communautaire
- E. Intégrer les objectifs du PCAET dans le fonctionnement interne

## 3. LE PLAN D'ACTIONS DÉTAILLÉ

De plus, chacune des fiches action comporte deux types de sous-actions :

- Des sous-actions planifiées ou en cours qui sont des sous-actions déjà engagées par la collectivité et/ou ses partenaires ;
- Des sous-actions nouvelles qui émanent des ateliers de travail avec les agents et ses partenaires dans l'élaboration du PCAET. Ces sous-actions spécifiques au PCAET viennent donc en complément des autres démarches déjà engagées.

### 3.1. IMPULSER ET ANIMER LA DYNAMIQUE DU PCAET

La **réussite de la transition écologique** et du Plan Climat Air Énergie Territorial nécessite un engagement sans précédent de l'ensemble des acteurs à toutes les échelles, car elle implique des changements de comportements individuels et collectifs.

Du point de vue local, le Plan Climat doit **impulser** et **accompagner** cette mobilisation afin que les habitant·e·s, les communes, les acteurs économiques ou encore les associations puissent, chacun à son niveau, contribuer à l'effort collectif.

La prise en compte des enjeux environnementaux nécessite en premier lieu de réinterroger en permanence l'ensemble des politiques publiques de la collectivité. La transition écologique est **multicritère**, elle concerne les domaines de la mobilité, de l'habitat, de l'énergie, des déchets, du cycle de l'eau, de l'agriculture, etc.

En parallèle des instances publiques, les habitant·e·s sont de plus en plus soucieux d'agir pour la préservation de la planète. Il est essentiel d'apporter des réponses en matière d'environnement et de **favoriser l'appropriation individuelle de ces enjeux collectifs et complexes** en sensibilisant tous les publics à la transition.

Finalement, le suivi de la mise en œuvre du Plan Climat et la collecte des données pour en mesurer son **efficacité** représentent un enjeu majeur. La **fiabilité** du suivi doit permettre de comparer les données collectées et d'opérer des réajustements en cours de route si cela s'avère nécessaire pour adapter les actions mises en œuvre.

### 3.2. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PCAET

Le suivi se déroulera tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial. Il fera intervenir les deux typologies d'instances suivantes, en fonction des différentes étapes de la mise en œuvre du Plan Climat :

- Technique
- Politique

#### 3.2.1. Gouvernance technique

##### *Équipe projet*

En charge du suivi au fil de l'eau du PCAET

##### *Groupe des référents internes*

Groupe d'agents référents (COTECH du PCAET) mobilisé tout au long des 6 ans pour la mise en œuvre du PCAET, le suivi, l'évaluation et la révision du document.

#### 3.2.1. Gouvernance politique

Le comité de pilotage continuera à se réunir pour travailler sur le PCAET. Ponctuellement, des partenaires pourront être mobilisés.

#### 3.2.2. Outils de suivi utilisés

En 2026, la Cali s'engage dans le programme de l'ADEME « Territoire Engagé Transition Ecologique ». Cette démarche, portée par l'Agglomération, contribuera au suivi-évaluation du PCAET. En effet, le Plan d'Actions du PCAET sera versé sur la plateforme mise à disposition de la collectivité par l'Ademe ([territoiresentransitions.fr](http://territoiresentransitions.fr)) et les visites annuelles réalisée entre cette dernière et son conseiller permettront le suivi.

En effet, à cette occasion, l'avancement du plan d'action est observé, avec les indicateurs de suivi (ou de réalisation) et l'analyse qualitative associés : comparaison à la planification initiale, cohérence par rapport aux ambitions globales, difficultés de mise-en-œuvre, perspectives pour la suite. Trois visites annuelles sont prévues : fin 2026, fin 2027 et fin 2028. Leurs compte-rendu contribueront donc fortement à l'évaluation à mi-parcours du PCAEM.

# AXE 1 : ADAPTER LE TERRITOIRE A UNE RAREFACTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET A L'AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX USEES

## 1. REDUIRE LES CONSOMMATIONS INDIVIDUELLES POUR PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

### A. Réduire les consommations d'eau des habitants, collectivités, industriels, tertiaire



Niveau de priorité :



#### Contexte et objectifs

La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est un impératif compte tenu de l'augmentation constatée des prélèvements, des prévisions de pression démographique de la recrudescence des épisodes de sécheresse et des effets du changement climatique. Les eaux superficielles, sous influences marines ou très chargées en fer, étant improches à la consommation domestique, La Cali comme une grande partie du département, dépend donc des eaux souterraines pour son alimentation en eau potable. Depuis peu compétente, La Cali devra déployer activement des actions visant à diminuer l'exploitation de cette nappe ancienne et protéger les captages.

Conformément à la loi NOTRe, les compétences eau et assainissement sont devenues compétences obligatoires de La Cali en janvier 2020.

Compte tenu du contexte préexistant, cette prise de compétences se traduit par :

- la représentation de La Cali au titre de ses communes dans la gouvernance de syndicats intercommunaux d'eau potable et d'assainissement dépassant les limites de La Cali : le SIAEPA dans la région d'Arveyres, le SIEA de l'est Libournais et le SIEPAVID sur la vallée de l'Isle et de la Dronne.
- la délégation des compétences au profit d'un syndicat dont le périmètre est intégralement contenu dans La Cali : le SIEPA dans le nord Libournais
- et enfin la gestion directe de ces compétences pour 3 communes : Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol

A ce découpage administratif se superposent plusieurs Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) : celui des nappes profondes de Gironde, celui de l'Isle - Dronne adopté en 2021 et celui de Dordogne - Atlantique, en cours d'élaboration.

Le premier SAGE à dominante eaux souterraines principalement la nappe éocène sur La Cali est porté par le syndicat SMEGREG. Les deux autres, à dominante eaux de surface, sont portés par l'établissement public EPIDOR.

Au-delà, de l'exercice strict des compétences eau et assainissement, c'est l'ensemble des actions portées par La Cali et ses partenaires qui doivent prendre en compte la gestion économique de la ressource en eau (sensibilisation à l'environnement, exemplarité, manifestations) ainsi que tous les publics établissements collectifs, industriels, agriculteurs, ...

#### Mesures opérationnelles

##### Actions planifiées

Mettre en œuvre la feuille de route stratégique pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin de la Dordogne

Dans la perspective des effets du changement climatique et des difficultés prévisibles à l'horizon 2050 pour respecter les débits d'objectifs d'étiage du SDAGE, le comité de bassin Adour-Garonne a défini un plan stratégique 2021-2027 de retour à l'équilibre pour la gestion de la ressource en eau, qu'il a recommandé de territorialiser à l'échelle des sous-bassins versants d'Adour-Garonne.

La feuille de route pour la gestion quantitative du bassin de la Dordogne a été élaborée en 2022 avec le comité syndical d'EPIDOR, la commission territoriale Dordogne et les acteurs du bassin. Elle est composée de huit principes pour l'action et d'une stratégie en six axes qui ont été validés par le comité de bassin. D'un point de vue opérationnel, une liste de 19 projets de court, moyen ou long terme a été établie.

Axe 1 : Consolider et partager les connaissances sur la ressource, les usages, les milieux et les solutions d'adaptation

Axe 2 : Conduire des démarches de retour à l'équilibre quantitatif et d'anticipation

Axe 3 : Engager des programmes d'économies d'eau, d'efficience-adaptation des usages et de restauration des milieux pour réduire les déséquilibres

Axe 4 : Planifier les prélèvements et faciliter la gestion collective des usages

Axe 5 : Réduire les périodes de crise quantitative et contribuer à leur gestion optimale

Axe 6 : Sécuriser le soutien d'étiage et les besoins des milieux et usages sur le long terme

<https://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/293>

#### Porteurs : EPIDOR

#### Participation et sensibilisation citoyenne

Mobiliser les habitants autour de la gestion de l'eau :

- > Information, participation, recueil de témoignages, formation
- > Formation à la réutilisation des eaux grises et au recyclage de l'eau dans les usages quotidiens.
- > Visites pédagogiques de sites d'eau et d'assainissement à destination du grand public et des scolaires/ateliers dans les écoles, collèges, entreprises
- > Collecteur d'eau pluviale obligatoire pour toute nouvelle construction (inscrit dans le PLUiHD)
- > Compteur d'eau communiquant et télémétrie permettant de sensibiliser aux économies d'eau
- > Distribution de kits d'économie d'eau à destination des usagers

#### Porteurs : La Cali, SMEGREG (EPTB des Nappes profondes de Gironde) (sensibilisation)

#### Accompagner les agriculteurs à adopter une gestion plus économique de la ressource en eau

Cette thématique est également traitée dans l'action 4.2.E. *Mettre en place des pratiques agricoles durables dont l'agroforesterie*

#### Objectif 2 du PAT : Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Action 7 : Faire un état des lieux de la ressource en eau et identifier les leviers d'actions pour la préserver

- Faire un état des lieux de la ressource
- Accompagner les agriculteurs à adopter une gestion plus économique de la ressource en eau.

Cette action est menée conjointement avec les 10 syndicats de l'eau, les SAGE (Schémas d'aménagement de gestion des eaux), les syndicats de rivière et les établissements publics du Grand Libournais

En lien avec l'action 4.2.E sur la diversification agricole sur le territoire de La Cali et de Castillon Pujols, les conditions d'attribution des aides à la conversion des exploitations seront basées sur la mise en place de systèmes de récupération et d'optimisation des usages de l'eau.

#### Porteurs : PETR Pays du Libournais, La Cali

#### Récupérer l'eau usée de lavage des bus de la Cali

Il est prévu de transformer la station de lavage du dépôt des bus de St-Denis-de-Pile afin qu'elle recycle l'eau. Cela devrait permettre de recycler jusqu'à 98% des eaux de lavage.

#### Porteurs : La Cali, service mobilité

#### Mettre en place d'une unité de REUT, Réutilisation des Eaux Usées Traitées à la station d'épuration de Libourne

Il est prévu de reconstruire la station d'épuration de Libourne. Dans le cadre de ce projet, il est prévu la création d'une unité de REUT sur le site de cette station d'épuration, permettant de réutiliser entre 2 et 4% des eaux usées traitées sur Libourne, soit jusqu'à 87 000 m<sup>3</sup> d'eau par an recyclés pouvant être réutiliser pour les usages suivants : arrosage des espaces verts, nettoyage urbain, travaux de BTP, ...

#### Pistes de réflexion

#### Créer une commission des usagers économiques de l'eau à l'échelle du territoire

- Identifier les entreprises les plus consommatrices d'eau sur le territoire de La Cali : via les données des services eaux et assainissement (ou des syndicats), celles du service Développement Economique de La Cali, du Territoire d'Industrie ou enfin par enquête ;
- Réaliser un benchmark des dispositifs d'accompagnement à la réduction des consommations, par exemple auprès de la CCI ou de l'agence de l'eau Adour Garonne ;
- Organiser des temps de sensibilisation et de travail avec les entreprises concernées et les partenaires compétents (Syndicats, EPTB (EPIDOR et SMGREG), CCI, Agence de l'eau, etc.)

#### Porteurs : La Cali , service transition écologique et développement économique

#### Intégrer aux aides aux entreprises des éco critères ou éco conditionner les aides sur la base des consommations en eau

Voir action 6.1.A. Assurer la montée en compétence de l'ensemble des acteurs du territoire

#### Porteurs : La Cali

#### Mettre en place une tarification progressive en fonction de la consommation en eau sur l'ensemble de La Cali

Sur les communes de Libourne, les Billaux et Lalande de Pomerol, **une tarification progressive de l'eau** (selon des tranches de volumes d'eau consommés) est en place. Cette tarification permet de prendre en compte des besoins vitaux et utiles des usagers et **d'encourager les économies d'eau** :

- Un tarif bas pour les 15 premiers mètres cubes correspondant à l'eau vitale pour les abonnés
- Un tarif modéré entre 16 et 120 mètres cubes : dans cette tranche l'eau est considérée comme utile
- Un tarif plus élevé au-delà de 120 mètres cubes ( sachant que 120 m<sup>3</sup> correspond à la consommation moyenne d'un foyer en France).

En lien avec les 4 syndicats compétents, une tarification similaire est à mettre en place sur l'ensemble du territoire. Cela devra être accompagné d'une campagne de communication à destination du grand public, des collectivités et de tous les autres acteurs.

#### Porteurs : La Cali , SIEAPA d'Arveyres, SIAE Est Libournais, SIAEPA Nord Libournais, SIAEPA de la Vallée de l'Isle et de la Dronne

#### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service eau et assainissement

Services concernés

Partenaires externes

Service GEMAPI Service transition écologique Service développement économique Service mobilité	EPIDOR, SIETAVI, SYER, SMERE2M, 3CLE, Communes, DDTM, CAUE 33, FRANCAS, SMEGREG, Agence de l'eau Adour Garonne, SIEAPA d'Arveyres, SIAE Est Libournais, SIAEPA Nord Libournais, SIAEPA de la Vallée de l'Isle et de la Dronne, CCI
---	--

Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	Développement des EnR	Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	Valeur de référence	Objectif à 2030
Quantité d'eau livrée aux consommateurs finaux (entreprises, habitants, etc.) par chacun des syndicats (m <sup>3</sup> )		
Quantité d'eau livrée aux consommateurs finaux (entreprises, habitants, etc.) par La Cali (m <sup>3</sup> )		

# **AXE 1 : ADAPTER LE TERRITOIRE A UNE RAREFACTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET A L'AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX USEES**

## **1. REDUIRE LES CONSOMMATIONS INDIVIDUELLES POUR PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU**

### **B. Fiabiliser et améliorer les performances des réseaux d'eau potable**



Niveau de priorité :



#### **Contexte et objectifs**

*Depuis 50 ans les débits moyens de la Garonne et de la Dordogne présentent une tendance à la baisse (entre 20 et 30%). A l'horizon 2030 on prévoit une baisse des débits moyens de la Garonne et de la Dordogne de 20 à 30%. En 2050 les débits d'étiage seront en moyenne réduits de moitié sur le bassin de la Garonne. En parallèle les besoins en eau seront de plus en plus importants avec l'augmentation de la température et de la croissance démographique.*

*Conformément à la loi NOTRe, les compétences eau et assainissement sont devenues compétences obligatoires de La Cali en janvier 2020.*

*Compte tenu du contexte préexistant, cette prise de compétences se traduit par :*

- la représentation de La Cali au titre de ses communes dans la gouvernance de syndicats d'adduction et d'assainissement dépassant les limites de La Cali : le SIAEPA dans la région d'Arveyres, le SIEA de l'Est Libournais et le SIEPAVID sur la vallée de l'Isle et de la Dronne.
- la délégation des compétences au profit d'un syndicat dont le périmètre est intégralement contenu dans La Cali : le SIEPA dans le nord Libournais
- et enfin la gestion directe de ces compétences pour 3 communes : Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol

#### **Mesures opérationnelles**

##### **Actions planifiées**

###### **Renforcer la connaissance du patrimoine et des réseaux en fonction de leur qualité**

- Disposer d'une cartographie précise et fiable des ouvrages
- Mettre en place un SIG communautaire sur l'eau potable

###### **Porteurs : Syndicats, La Cali et leurs maîtres d'ouvrage AEP (cartographie), La Cali (SIG)**

###### **Moderniser les réseaux de distribution d'eau potable**

Equiper les réseaux avec des outils de mesure, de gestion et de suivi à distance (capteurs, sondes, débitmètre...) pour détecter les fuites, les surconsommations, etc.

Renouveler les réseaux de distribution de l'eau potable sur le territoire afin d'en réduire les fuites (Réduire la pression, mettre en place des stabilisateurs, etc.) et améliorer leurs performances

###### **Porteurs : Syndicats, La Cali et leurs maîtres d'ouvrage AEP**

## **Disposer d'un programme d'actions pluriannuel (entretien, renouvellement, etc.)**

Mettre à disposition un budget approprié pour les travaux courants de réparation de casses et programmer un budget de renouvellement pluriannuel. Une détection des fuites est effectuée (sectorisation, campagnes de détection, ...).

**Porteurs : Syndicats, La Cali et leurs maîtres d'ouvrage AEP**

### **Acteurs à impliquer**

#### **Porteur de l'action : Service eau et assainissement**

Services concernés	Partenaires externes
Service transition écologique	SIEAPA d'Arveyres, SIAE Est Libournais, SIAEPA Nord Libournais, SIAEPA de la Vallée de l'Isle et de la Dronne

Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
Augmentation du stockage carbone	Développement des EnR	Adaptation aux vulnérabilités

### **Moyens humains et financiers**

### **Évaluation environnementale stratégique**

Communiquer en amont sur les travaux pour prévenir les nuisances sonores et d'émissions de poussières

Veiller à réduire l'impact des travaux au niveau sonore, sur la biodiversité et sur les particules fines via la réalisation d'un guide de préconisations et la sensibilisation des professionnels et par la commande publique

### **Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Indicateurs réglementaires descriptifs et de performances des réseaux d'eau potable notamment : Linéaire de réseau eau potable et assainissement sur le territoire (km) Taux de fuite des réseaux (%) Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%) (EES)		

# AXE 1 : ADAPTER LE TERRITOIRE A UNE RAREFACTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET A L'AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX USEES

## 2. ASSURER UN MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE

### C. Structurer une gouvernance de l'eau sur le territoire



Niveau de priorité :

#### Contexte et objectifs

*La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est un impératif compte tenu de l'augmentation constatée des prélèvements, des prévisions de pression démographique de la recrudescence des épisodes de sécheresse et des effets du changement climatique. Les eaux superficielles, sous influences marines ou très chargées en fer, étant improches à la consommation domestique, La Cali comme une grande partie du département, dépend donc des eaux souterraines pour son alimentation en eau potable. Depuis peu compétente, La Cali devra déployer activement des actions visant à diminuer l'exploitation de cette nappe ancienne et protéger les captages.*

*Conformément à la loi NOTRe, les compétences eau et assainissement sont devenues compétences obligatoires de La Cali en janvier 2020.*

*Compte tenu du contexte préexistant, cette prise de compétences se traduit par :*

- la représentation de La Cali au titre de ses communes dans la gouvernance de syndicats d'adduction et d'assainissement dépassant les limites de La Cali : le SIAEPA dans la région d'Arveyres, le SIEVA dans l'est Libournais et le SIEPAVID sur la vallée de l'Isle et de la Dronne.
- la délégation des compétences au profit d'un syndicat dont le périmètre est intégralement contenu dans La Cali : le SIEPA dans le nord Libournais
- et enfin la gestion directe de ces compétences pour 3 communes : Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol

*A ce découpage administratif se superposent plusieurs Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) : celui des nappes profondes de Gironde, celui de l'Isle - Dronne adopté en 2021 et celui de Dordogne - Atlantique, en cours d'élaboration.*

*Le premier SAGE à dominante eaux souterraines principalement éocène sur La Cali est porté par le syndicat SMEGREG. Les deux autres, à dominante eaux de surface, sont portés par l'établissement public EPIDOR.*

*Cette situation complexe n'empêche pas La Cali de porter une politique globale, avec une montée en puissance progressive et qui se poursuivra au fur et à mesure de l'échéance des contrats de délégation de service public, vers une gestion optimale et homogène de la ressource en eau.*

*Ainsi des travaux concertés sont d'ores et déjà menés pour mieux connaître et sectoriser le réseau, diminuer les fuites et les pertes, mieux faire coïncider les besoins et les ressources, réaliser des travaux sur les forages, les réservoirs et les canalisations et optimiser les usages de l'eau, notamment chez les gros consommateurs. L'amélioration des dispositifs de traitement est également à l'œuvre, avec la STEP de Libourne et d'importants travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement.*

#### Mesures opérationnelles

##### Actions en cours

###### Mettre en place les Assises de l'eau en Grand Libournais

L'essentiel de l'eau potable utilisée dans le Grand Libournais est puisé dans la nappe de l'Éocène non renouvelable et les prélèvements augmentent. Dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) le PETR organise des temps de concertations avec les 10 syndicats de l'eau, les SAGE (Schémas d'aménagement de gestion des eaux), les syndicats de rivière et les établissements publics du Grand Libournais en présence de Mr le Sous-Préfet.

L'objectif est de concevoir un schéma d'actions concrètes, en réponse à la problématique de la ressource en eau potable sur notre territoire.

Des Fiches actions sont en écritures dont 2 qui concernent le PAT : 5.2 Organiser la sobriété des usages de l'eau/ 5.5 Rechercher de nouvelles ressources de substitution

#### Porteurs : PETR du Grand Libournais

**Faire émerger un espace de gouvernance unique de l'eau potable permettant d'organiser la solidarité entre structure gestionnaires et à veiller à sécuriser le système d'adduction d'eau potable.**

Suivre les 6 recommandations de la chambre Régionale des comptes visant à mettre en œuvre à l'échelle de La Cali l'orientation 3.1 du DOO du SCOT du grand Libournais. Elles font suite à un diagnostic réalisé à l'échelle du territoire en 2020-2022 sur la gestion de l'eau sur le territoire de La Cali.

**Recommandation n° 1 :** examiner l'intérêt et les modalités d'adhésion et de représentation de l'ensemble de ces gestionnaires au SMEGREG. Ni le SIEA, ni le SIAEPAVID ni adhère à ce jour ;

**Recommandation n° 2 :** arrêter une position commune pour prendre en compte les préoccupations et les impératifs liés à la gestion des nappes profondes de Gironde notamment pour ce qui est de la recherche, indispensable, de solutions de substitution des prélèvements dans la nappe Éocène centre, qui est largement surexploitée.

**Recommandation n° 3 :** élaborer une méthodologie commune pour appréhender les évolutions à venir sur le territoire de La Cali en termes de population ainsi que pour ce qui est de la consommation future en eau pour ses différents usages, allant au-delà des seule consommation domestique : agriculture, viticulture, usages pour d'autres activités économiques, etc.

#### Pistes de réflexions

**Recommandation n° 4 :** définir une stratégie et des objectifs partagés en termes de réduction des pertes des réseaux de distribution de l'eau et d'amélioration des taux de rendement, notamment pour ce qui concerne la réalisation des investissements nécessaires.

**Recommandation n° 5 :** réexaminer, sur ces bases, l'ensemble des schémas directeurs d'eau potable établis par les gestionnaires publics intervenant sur le territoire de La Cali et, en tant que de besoin, de les modifier et/ou de les compléter par des plans d'action précis.

**Recommandation n° 6 :** développer des actions plus fréquentes et plus efficaces de sensibilisation à des usages plus économies des ressources en eau, en direction des collectivités publiques, des usagers domestiques et de tous les autres utilisateurs concernés.

**Porteurs : CALI, Syndicats (SIAEPA de la Région d'Arveyres, SIEA de l'Est Libournais, SIEPA du Nord Libournais et SIEPA de la Vallée de l'Isle)**

#### Acteurs à impliquer

##### Porteur de l'action : Service GEMAPI

Services concernés	Partenaires externes
Eau et Assainissement	PETR du Grand Libournais, SIAEPA de la Région d'Arveyres, SIEA de l'Est Libournais, SIEPA du Nord

	Libournais et SIEPA de la Vallée de l'Isle, SMEREG, EPIDOR
--	---

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre de réunions de gouvernance organisées Nombre de schémas directeurs d'eau potable établis ou révisés		

## **AXE 1 : ADAPTER LE TERRITOIRE A UNE RAREFACTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET A UNE AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX USEES**

### **2. ASSURER UN MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE ET LA REDUCTION DES POLLUANTS DANS LES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE**

#### **D. Réduire les pollutions à la source avec entre autres un travail avec les agriculteurs et sur le ruissellement**



##### **❖ Contexte et objectifs**

Que ce soit dans les jardins, les espaces publics ou dans les champs, l'utilisation des substances chimiques (herbicides, fongicides, insecticides) est aujourd'hui largement remise en cause, en raison de la contamination générale de l'environnement (air, sols, produits cultivés, eau) qu'elle induit ainsi que de ses conséquences sur la santé et les milieux naturels. Dans la carte Adonis d'utilisation des pesticides en France publiée par l'association Solagro (<https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis>) , on peut constater que l'utilisation en Gironde est particulièrement intensive et qu' hormis quelques communes situées au nord du territoire de La Cali, les indicateurs de fréquence de traitement sont très importants.

La diminution de l'utilisation de ces traitements passe aujourd'hui par un renforcement de la réglementation encadrant la vente et les pratiques phytosanitaires, ainsi qu'un accompagnement des principaux utilisateurs, notamment les agriculteurs, vers des changements de pratiques.

La Cali peut, dans le cadre de l'exercice de ses compétences (aides directes aux entreprises) tout comme dans les opérations d'information et de sensibilisation qu'elle est amenée à mettre en oeuvre au profit des habitants, des communes et des acteurs territoriaux, accompagner la transition pour une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

##### **❑ Mesures opérationnelles**

##### **Actions planifiées**

###### **Accompagner les agriculteurs et développer des pratiques moins émettrices de polluants – PAT**

*Fiche action 3 – Encourager la formation et installations agricoles :*

- Promouvoir et encourager les installations en Agriculture Biologique

*Fiche action 6 – Accompagner les producteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement :*

- Assurer des formations, de la sensibilisation et promouvoir les pratiques agroécologiques
- Faire de la recherche participative et de l'expérimentation avec les organismes de recherche et les producteurs
- Accompagner la diversification des exploitations viticoles et le développement de nouvelles filières

**Porteur : PETR du Libournais**

**Préserver la ressource en eau en termes de quantité et de qualité à l'échelle de l'ensemble du territoire via les 3 SAGES (Dordogne Atlantique, Isle et Dronne et Nappes profondes de Gironde)**

## Porteurs : CLEs des SAGES / EPIDOR / SMEGREG

### Mettre en œuvre le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de l'Isle

Le 5 mars 2021, suite à la demande du Préfet de la Dordogne, coordonnateur du bassin versant de la Dordogne, le comité syndical d'EPIDOR a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin de l'Isle.

L'élaboration du PTGE de l'Isle est engagée en 2021. Un comité de pilotage est mis en place, représentatif de tous les usages du bassin de l'Isle et des collectivités concernées. Ce comité de pilotage est co-présidé par le président d'EPIDOR, structure porteuse et le Préfet de la Dordogne, préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne.

Le périmètre du PTGE Isle s'étend sur l'ensemble du bassin de l'Isle à l'amont de la confluence avec la Dronne. Sa superficie est de 3 742 km<sup>2</sup>, ce qui représente environ 50 % de la superficie totale du bassin Isle Dronne. Le périmètre comprend 235 communes et une population de 258 730 habitants, répartis sur 4 départements (Dordogne, Gironde, Corrèze et Haute-Vienne). 181 communes se situent en Dordogne, 20 en Corrèze, 18 en Haute-Vienne et 16 en Gironde.

Trois grandes thématiques sont proposées, à traiter de façon concomitante dans le PTGE, en recherchant des solutions communes, convergentes et équilibrées, pour permettre une adaptation des usages et du territoire au changement climatique :

- Tirer le meilleur parti de la ressource en eau disponible et mobilisable et aider l'adaptation des exploitations et des filières pour garantir un avenir de l'agriculture dans le bassin versant en contribuant à la souveraineté alimentaire.
- Préserver une ressource en eau suffisante pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et améliorer les conditions d'environnement pour conforter les autres usages de l'eau importants pour le territoire.
- Améliorer l'état environnemental des cours d'eau, des milieux aquatiques et des zones humides pour préserver et renforcer leur potentiel de biodiversité et leur capacité à fournir une ressource en eau de qualité.

<https://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/290>

## Porteurs : EPIDOR

### Pistes de réflexion

#### Mettre en œuvre le Plan d'action sur les Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) établis sur les différents systèmes d'assainissement collectifs à l'échelle du territoire

- Recenser les causes de pollution sur le territoire
- Mettre en place un dispositif de suivi de la qualité des milieux (eaux souterraines, eaux de surface, milieux aquatiques)
- Identifier les cibles et mettre en place un plan d'actions associé
- Suivre les rejets des stations d'épuration et notamment la présence de micropolluants dans les eaux usées en amont et en aval des stations d'épuration
- Mettre en place un dispositif de communication et de sensibilisation à destination du Grand public (phytosanitaires, médicaments périmés, métaux, etc.) et d'autres cibles jugées pertinentes

REX : CC du Liancourtois

## Porteurs : La Cali

### Acteurs à impliquer

## Porteur de l'action :

Services concernés	Partenaires externes
Développement Economique Eau et Assainissement et syndicats d'eau	ARS, Chambre d'Agriculture de la Gironde, Agrobio Gironde, Agence de l'Eau, EPIDOR, SMEGREG, PETR du Libournais

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre de structures agricoles accompagnées Nombre de structures tertiaires mobilisées / accompagnées Indicateurs réglementaires descriptifs et de performances des réseaux d'assainissement collectifs		

## AXE 1 : ADAPTER LE TERRITOIRE A UNE RAREFACTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

### 2. ASSURER UN MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE

#### E. Améliorer les performances des systèmes de traitement des eaux usées et de potabilisation sur le territoire



Niveau de priorité :



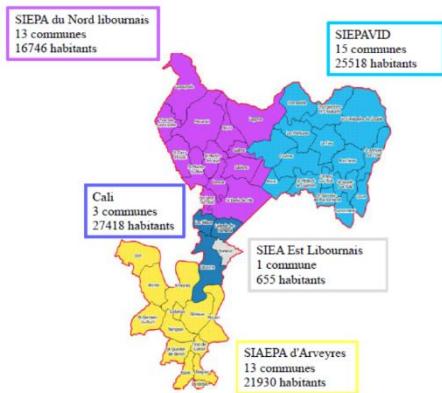
##### Contexte et objectifs

*La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est un impératif compte tenu de l'augmentation constatée des prélèvements, des prévisions de pression démographique de la recrudescence des épisodes de sécheresse et des effets du changement climatique. Les eaux superficielles, sous influences marines ou très chargées en fer, étant improches à la consommation domestique, La Cali comme une grande partie du département, dépend donc des eaux souterraines pour son alimentation en eau potable. Depuis peu compétente, La Cali devra déployer activement des actions visant à diminuer l'exploitation de cette nappe ancienne et protéger les captages.*

*Conformément à la loi NOTRe, les compétences eau et assainissement sont devenues compétences obligatoires de La Cali en janvier 2020.*

*Compte tenu du contexte préexistant, cette prise de compétences se traduit par :*

- la représentation de La Cali au titre de ses communes dans la gouvernance de syndicats d'adduction et d'assainissement dépassant les limites de La Cali : le SIEPA dans la région d'Arveyres, le SIEA de l'Est Libournais et le SIEPAVID sur la vallée de l'Isle et de la Dronne.
- la délégation des compétences au profit d'un syndicat dont le périmètre est intégralement contenu dans La Cali : le SIEPA dans le nord Libournais
- et enfin la gestion directe de ces compétences pour 3 communes : Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol



##### Mesures opérationnelles

###### Actions planifiées

**Poursuivre le groupe de travail entre La Cali et les différents syndicats afin d'harmoniser les pratiques en termes de gestion de l'eau et mettre en commun les retours d'expérience**

*Cf action 1.2.C portant sur la gouvernance*

**Porteurs : La Cali (en animation) et Syndicats (SIEPA du Nord Libournais, SIEPAVID, SIEA Est Libournais et SIEPA D'Arveyres)**

**Définir la recherche de l'efficacité énergétique comme un objectif dans les contrats de DSP ou l'inscrire dans la stratégie de la régie**

- > Demander la recherche de l'efficacité énergétique dans les contrats de DSP ou l'inscrire dans la stratégie de la régie
- > Déterminer les indices les plus importants dans le cadre d'une analyse et proposer des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique ( consommation d'énergie, rendements, indices linéaires de pertes, ...)

**Porteurs : La Cali et Syndicats (SIEPA du Nord Libournais, SIEPAVID, SIEA Est Libournais et SIAEPA D'Arveyres)**

**Mettre en œuvre des mesures concrètes visant l'amélioration et l'optimisation de l'efficacité énergétique des installations d'eau potable et de traitement des eaux usées**

- Nouvelle STEP optimisée à Libourne, avec mise en place d'un projet de REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)

**Porteurs : La Cali et Syndicats (SIEPA du Nord Libournais, SIEPAVID, SIEA Est Libournais et SIAEPA D'Arveyres)**

### Pistes de réflexion

**Réaliser un Bilan Energétique et Carbone de l'ensemble de la compétence Eau et Assainissement à l'échelle de la CA du Libournais**

**Porteurs : La Cali et Syndicats (SIEPA du Nord Libournais, SIEPAVID, SIEA Est Libournais et SIAEPA D'Arveyres)**

**Renforcer la connaissance du patrimoine et des réseaux en fonction de leur qualité**

Disposer d'une cartographie précise et fiable des ouvrages  
Mettre en place un SIG communautaire sur l'assainissement collectif

**Porteurs : Syndicats, La Cali et leurs maîtres d'ouvrage AEP (cartographie), La Cali (SIG)**

**Moderniser les réseaux de collecte d'eaux usées**

Equiper les réseaux avec des outils de mesure, de gestion et de suivi à distance (capteurs, sondes, débitmètre...) pour détecter l'intrusion d'eaux pluviales et d'eaux de nappe dans les réseaux d'assainissement séparatifs, etc.  
Réhabiliter les réseaux de collecte d'eaux usées sur le territoire afin d'en réduire les débits collectés notamment par temps de pluie et améliorer leurs performances

**Porteurs : Syndicats, La Cali et leurs maîtres d'ouvrage assainissement**

**Disposer d'un programme d'actions plan de gestion pluriannuel (entretien, renouvellement, etc.)**

Mettre à disposition un budget approprié pour les travaux de renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement

**Porteurs : Syndicats, La Cali et leurs maîtres d'ouvrage d'assainissement**

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : Service eau et assainissement

Services concernés	Partenaires externes
Service transition écologique	SIEPA du Nord Libournais, SIEPAVID, SIEA Est Libournais et SIAEPA D'Aveyres

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
--------------------------------	--	---------------------------------------	--	-------------------------------------	--

Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	
----------------------------------	--	-----------------------	--	-------------------------------	--

 Moyens humains et financiers	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	Valeur de référence	Objectif à 2030
Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (kWh/hab.) – La Cali (TETE)	Non connue	A construire
Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (kWh/hab.) - Syndicats	Non connue	A construire
Rendement du système d'alimentation en eau potable (m3 brut/m3 vendu) – La Cali (TETE)	Non connue	A construire
Rendement du système d'alimentation en eau potable (m3 brut/m3 vendu) – Syndicats	Non connue	A construire
Consommation énergétique des stations d'épuration (kWh/kgDBO5 éliminé) - La Cali (TETE)	Non connue	A construire
Consommation énergétique des stations d'épuration (kWh/kgDBO5 éliminé) - Syndicats	Non connue	A construire

## AXE 2 : DEVENIR UN TERRITOIRE « AUTONOME » EN ENERGIE

### 1. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES, DECARBONEES ET DE RECUPERATION SUR LE TERRITOIRE

#### A. Développer la méthanisation

Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

*Le développement de la méthanisation contribue à créer une économie circulaire locale. La méthanisation permet de :*

- produire une énergie locale et renouvelable ;
- créer des emplois locaux non délocalisables ;
- renforcer la durabilité de l'agriculture locale en apportant un complément de revenus aux agriculteurs et en produisant un engrais organique ;
- développer une filière renouvelable à des coûts maîtrisés ;
- contribuer à la gestion des déchets et des effluents ;
- valoriser les ressources locales et les infrastructures existantes ;
- participer à la souveraineté énergétique de la France.

*La Cali dispose d'installations de méthanisation, dont le site d'enfouissement des déchets (ISDND) de Lapuyade. Ce dernier est l'origine d'une production de 115 GWh en 2022 d'après l'ALEC, valorisé sous forme de chaleur et d'électricité. Les activités du territoire génèrent de nombreuses sources de substrats méthanisables intéressants : cultures agricoles, effluents d'élevage, déchets des industries agroalimentaires, biodéchets. Le territoire dispose également des infrastructures de réseaux qui permettent l'injection de biogaz. La stratégie du PCAET prévoit une hausse de la production de biogaz.*

##### Mesures opérationnelles

##### Actions en cours

###### Développer la méthanisation sur les STEP existantes du territoire

> Le projet de reconstruction/extension de la STEP de Libourne, à Condat, prévoit la construction d'une unité de méthanisation sur site.

> Les données de production issues de l'offre du Groupement de Conception-Réalisation sont les suivantes :

- Volume annuel produit : entre 2,2 et 3,2 GWh PCS ;
- Débit : entre 25 et 38 Nm<sup>3</sup>/h ; soit 210 000 à 316 000 Nm<sup>3</sup>/an ;
- 100 % du biogaz produit sera injecté dans le réseau ;
- Entre 370 et 540 foyers alimentés ;
- Réduction de 25% du volume de boues.

Porteurs : La Cali, maîtres d'ouvrage

##### Action en réflexion

## Développer des unités de méthanisation agricole sur le territoire

- > S'appuyer sur l'étude de l'ADEME et cartographier les gisements de biomasse locale
- > Identifier les agriculteurs intéressés pour grouper leurs intrants et disposer des digestats
- > Collaborer avec Methan'Actions pour le montage des projets
- > Mobiliser les acteurs locaux en créant un collectif de porteurs de projet : agriculteurs, collectivités, entreprises, syndicats d'énergie et organiser des réunions d'information (pédagogie sur la méthanisation, bénéfices, fonctionnement, démarches administratives et réglementaires, financements)
- > Associer les citoyens dans le développement, le portage et le financement de projets de méthanisation
- > Communiquer pour favoriser l'acceptabilité du projet en informant les riverains, les associations locales via réunions publiques et des visites de sites existants
- > Valoriser les retombées locales : création d'emplois, revenus agricoles, autonomie énergétique

Porteurs : La Cali

## Intégrer l'actionnariat de projet de Méthanisation privé sur le territoire de La Cali

Prendre part au déploiement de projet de méthanisation en intégrant l'actionnariat (cf *action 2.2.E. Etudier les méthodes permettant d'assurer des retombées économiques locales*)

- > Cf projet Aquititlia (méthanisation et compost)

Porteurs : La Cali

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : Service transition écologique

Services concernés	Partenaires externes
Service développement économique	ALEC, Methan'action, CIRENA, GRDF, ADEME, Région, Département, Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, Coopératives agricoles, CUMA Préfectures, DREAL, DDTM

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

## Moyens humains et financiers

## Évaluation environnementale stratégique

Mettre en place des bonnes pratiques d'installation du projet de méthanisation pour éviter les risques et la dégradation du paysage et de qualité de vie du voisinage.

## Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Production d'EnR méthanisation valorisé électriquement (GWh)		
Production d'EnR méthanisation valorisé sous forme de chaleur (GWh)		
Production d'EnR méthanisation injecté directement dans le réseau (GWh)		
Production d'EnR par méthanisation (GWh)	127 GWh (2022)	130 GWh
Relevé des préconisations de réduction et d'évitement mises en application sur chaque projet de méthanisation (Oui/Non) (EES)		

## AXE 2 : DEVENIR UN TERRITOIRE « AUTONOME » EN ENERGIE

### 1. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES, DECARBONEES ET DE RECUPERATION SUR LE TERRITOIRE

#### B. Développer le solaire photovoltaïque

Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

Le territoire de La Cali bénéficie d'un ensoleillement annuel important et, par conséquent, d'un **fort potentiel de développement de l'énergie solaire**. Il s'agit du principal potentiel identifié dans le cadre du diagnostic Climat Air Energie.

En 2019, La Cali a produit environ 16 GWh d'électricité solaire, 20 GWh en 2022, et vise une production de 172 GWh en 2030, 330 GWh en 2040 et 480 GWh en 2050. Cet objectif ambitieux est essentiel pour atteindre l'autonomie électrique en 2040. L'atteinte de cet objectif doit notamment passer par l'installation de panneaux solaires sur les espaces déjà artificialisés du territoire (parkings, toitures), délaissés (routiers, ferroviaires, friches industrielles) et via l'agrivoltaïsme.

##### Mesures opérationnelles

###### Actions en cours

###### Accompagner les particuliers et les artisans dans leur projet de développement photovoltaïque

- > Informer, sensibiliser, faire découvrir l'énergie photovoltaïque
- > Déconstruire les idées reçues
- > Accompagner techniquement les particuliers (dimensionnement, rentabilité, faisabilité...)
- > Organiser des réunions publiques d'information menées par La Cali au sein des communes
- > Mener une réflexion sur les projets en autoconsommation collective
- > Instaurer une permanence photovoltaïque pour des informations de 1er niveau
- > Réaliser des études d'opportunité auprès des artisans
- > Proposer des groupements d'achats de panneaux PV aux particuliers (Solévent)

Porteurs : Solévent, CMA, La Cali

###### Équiper les parkings soumis à la réglementation de solarisation

- > Identifier l'ensemble des parkings soumis à la réglementation

Pour les parkings publics :

- > Réaliser des études d'opportunité
- > Lancer les travaux

Pour les parkings privés :

- > Communiquer auprès des entreprises
- > Accompagner au montage de projet

Porteurs : La Cali, ALEC

## **Actions planifiées**

### **Equiper le dépôt de bus de Saint Denis de Pile avec des panneaux solaire PV**

Une réflexion est en cours sur le sujet. Le projet serait porté par le SDEEG.

#### **Porteurs : La Cali, SDEEG**

### **Cartographier les ZAEnR PV sur le territoire de La Cali**

- > En partenariat avec l'ALEC, préciser le diagnostic de potentiel PV du PCAET via, entre autres, des visites des sites identifiés
- > Intégrer les enjeux environnementaux à l'analyse des potentiels disponibles (en lien avec les objectifs de préservation des ZH et de la biodiversité)
- > Partager avec chacune des communes les résultats du diagnostic
- > Concerter, informer et sensibiliser les élus et des habitants
- > Organiser des réunions par commune pour présenter les ZAEnR

#### **Porteurs : La Cali, communes, ALEC**

### **Développer le photovoltaïque citoyen sur du bâtiment public**

- > Mener une identification des toitures publiques disponibles et mobilisables
- > Mobiliser les partenaires relais sur le sujet : Solévent / CIRENA EP

#### **Porteurs : Solévent, Cirena, Alec, Département, La Cali**

### **Accompagner le territoire sur le développement de l'autoconsommation collective**

Le service juridique travaille le sujet, notamment en lien avec la revente du surplus de production solaire de La CaliNESIE.

Le SDEEG et BME proposent des solutions d'autoconsommation collectives. Pour que ce type de projet existe, il faut qu'une personne tierce (autre que celles ayant des rôles de producteur et consommateur) soit impliquée dans le projet. Le SDEEG et Solévent vont proposer ce type de structure (en cours de structuration via une PMO).

La commune de Maransin souhaite proposer à ses habitants un projet d'autoconsommation collective avec des panneaux solaires installés sur les bâtiments publics

#### **Porteurs : Solévent, SDEEG, La Cali, Alec, les Générateurs**

### **Travailler avec la SNCF pour développer l'installation de panneaux solaires aux abords de la voie ferrée**

Depuis un an ou deux, des échanges ont été menés avec la SNCF qui a mis en place une filiale énergie et qui a une réelle volonté de développer des panneaux solaires sur les abords de la voie ferrée.

Il y a quelques années, un projet avec la SNCF et l'armée avait été imaginé mais n'a pas vu le jour.

- > Établir un partenariat formel avec la SNCF (SNCF Immobilier ou Réseau)
- > Equiper le site situé à cheval sur les communes d'Izon et Sulpice – 14 ha en agrivoltaïsme bovin (avec transmission entre deux agriculteurs)

#### **Porteurs : SNCF solaire, Armée**

## **Pistes de réflexion**

## **Identifier les bâtiments soumis au décret tertiaire**

- > Mobiliser les données cadastrales pour repérer les parcelles comportant des bâtiments tertiaires
  - > Identifier les propriétaires publics et privés : communes, intercommunalité, entreprises, foncières, bailleurs, etc.
  - > Lister les bâtiments supérieurs à 1 000 m<sup>2</sup> à usage tertiaire, en précisant la nature des activités (bureaux, commerces, enseignement, etc.)
  - > Contacter les propriétaires et gestionnaires pour les informer de leurs obligations
  - > Mettre en place un tableau de suivi des bâtiments identifiés
  - > Repérer les parcelles cadastrales concernées
  - > Définir une année de référence pour chaque bâtiment (comprise entre 2010 et 2022)
  - > Créer des EFA (Entité Fonctionnelle Assujettis) sur OPERAT
  - > Transmettre les données administratives et les données de consommation énergétique des bâtiments assujetti sur OPERAT avant le 30 septembre de chaque année
  - > Déduire la production photovoltaïque en autoconsommation de l'objectif à atteindre
  - > Transmettre sur OPERAT la production d'électricité autoconsommée par le site assujetti
  - > Calculer les économies d'énergie à l'instant "t" à atteindre pour respecter l'objectif 2030 (-40%/année de référence ou atteindre une valeur absolue définie pour chaque typologie de bâtiment)
  - > Réaliser un audit énergétique (avec plan de travaux, temps de retour sur investissement...)
  - > Identifier les modulations possibles via un dossier technique à faire avant le 30/09/2027
  - > Etablir un Plan Pluriannuel d'Investissement jusqu'en 2030 pour atteindre l'objectif
- Réaliser les travaux via le marché de MOE du SDEEG
- > Suivi des consommations, alerte sur d'éventuelles dérives, et optimisation de la régulation pour atteindre les objectifs fixés (via le CEP : Conseil en Energies Partagé que propose le SDEEG)

**Porteurs : La Cali, SDEEG**

## **Développer le solaire PV au sol, dont l'agrivoltaïsme**

- > Affiner les études sur le potentiel de développement solaire sur le territoire et mener de nouvelles études si nécessaire
- > Pour l'agrivoltaïque, se rapprocher de la chambre d'agriculture pour identifier les projets de diversification en cours de réflexion dans les exploitations
- > Sensibiliser les citoyens sur les différents projets PV (au sol / flottant / agri-PV) en organisant des conférences (ciné-débat) ou ateliers entre citoyens / chercheurs / universitaires / qui ont étudié ces projets – ouvrir le débat : REX sur les impacts positifs de ces projets
- > Étudier la possibilité de cartographier les projets en cours à l'échelle du territoire de La Cali
- > Donner de la visibilité aux porteurs de projet pour savoir où on en est dans l'atteinte des objectifs de La Cali et permettre d'ajuster la recherche du potentiel de développement, etc.

**Porteurs : Développeurs PV, ALEC, La Cali, Les Générateurs (conseil de premier niveau)**

## **Acteurs à impliquer**

### **Porteur de l'action : Service transition écologique**

Services concernés	Partenaires externes
Service juridique Service Communication Service Mobilité	Universitaires (AcclimaTerra, réseau R3 TESNA), Chambre d'agriculture, Porteurs de projets, CIRENA Solèvent, Energie Partagée (EP), ALEC, Communes, SDEEG, SEM Gironde Énergies, Les Générateurs, SNCF solaire, Armée

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

 Évaluation environnementale stratégique	
Être vigilant sur les lieux ayant de faibles enjeux de biodiversité et situés à plus de 1000 m des zones Natura 2000 du territoire.	
Veiller à l'intégration paysagère des projets.	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	Valeur de référence	Objectif à 2030
Production d'EnR photovoltaïque (GWh)	20 GWh (2022)	357 GWh
Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (MWc) (TETE)		
Production annuelle photovoltaïque (GWh) – Injectée dans les réseaux		
Production annuelle photovoltaïque (GWh) – En autoconsommation		
Production d'électricité renouvelable du territoire (GWh) (TETE)	25 GWh (2022)	362 GWh
Part de la production d'électricité renouvelable sur la consommation d'électricité (%) (TETE)	4%	52%
Nombre de projet d'autoconsommation mis en œuvre		
Surface de projet en agrivoltaïsme (SAU)		
Puissance en cours de développement (MWc)		
Nombre de projets en cours de développement		
Nombre de communes ayant validé leur ZAENR		
Nombre de personnes ayant participé à une réunion d'information / concertation / conférence...		
Le projet photovoltaïque est-il situé à plus de 1000m de la zone Natura 2000 ? (Oui/Non) (EES)		
En phase exploitation de l'installation photovoltaïque, existe-t-il un suivi des espèces fréquentant le site ? (Oui/Non) (EES)		

## AXE 2 : DEVENIR UN TERRITOIRE « AUTONOME » EN ENERGIE

### 1. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES, DECARBONEES ET DE RECUPERATION SUR LE TERRITOIRE

#### C. Développer l'usage de la chaleur renouvelable

Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

*En 2019, la chaleur représente 44% des consommations d'énergie du territoire. 27% de cette chaleur est issue de ressources locales : du biogaz produit sur le site d'enfouissement de déchets de Lapouyade et du bois énergie consommé par les ménages principalement.*

*La Cali vise une production de 416 GWh de chaleur renouvelable en 2030, dont 289 GWh hors gaz, 473 GWh en 2040 et 498 GWh en 2050. Cet objectif ambitieux passera par le développement du bois énergie, de la géothermie et de la valorisation locale de la chaleur fatale.*

##### Mesures opérationnelles

###### Actions planifiées

###### Mettre en œuvre le contrat chaleur renouvelable du Département de la Gironde sur le territoire

> Mobiliser le contrat chaleur renouvelables (CCRT) du Département de la Gironde pour développer des EnR thermiques.

Pistes pour une mobilisation optimale :

- > Faire connaître / appuyer l'animation du Département pour le développement des EnR thermiques sur le territoire
- > Identifier les potentiels au sein des Communes et des entreprises privées (chaudières vieillissantes et fossiles)
- > Identifier les potentiels bâtiments à raccorder à proximité
- > Études du gisement EnR thermique du territoire (géothermie sonde ou profonde)
- > Planifier les créations de réseaux de chaleur (travaux sur voirie)

Le CCRT permet un financement des étude de faisabilité et de l'investissement à 70% maximum (suivant analyse du dossier)

###### Porteurs : La Cali

###### Développer la ressource bois énergie locale

###### Ceps de vignes

- > Dans le cadre des campagnes d'arrachage, analyser les relevés chimiques de combustion des céps (fumées et cendres) pour valider le déploiement d'un filière et alimenter la chaudière de La CaliNESIE
- > Développer à plus grande échelle la filière sous réserve de validation de la DDTM

###### Bois issue de la gestion forestière et de l'entretiens des haies

> Etudier le potentiel de valorisation du bois de coupe intermédiaire issu de l'entretien des haies bocagères, en lien avec les acteurs des filières agricoles et de la filière bois

#### Porteurs : La Cali

#### Pistes de réflexion

**Etudier et estimer les besoins en chaleur basse température (comprises entre 20 et 120°C hors chauffage) des activités industrielles.** Ils ne sont pas disponibles à ce jour.

> Identifier les secteurs industriels potentiellement utilisateurs de chaleur à basse température (IAA, chimie, textile, papier/carton, etc.)

> Recenser les établissements industriels du territoire via les bases de données publiques (INSEE, SIRENE, GéolIDE, DREAL, etc.)

> Estimer les consommations de chaleur par type de procédé (cuisson, lavage, séchage...).

> Utiliser des ratios énergie/production issus de bases ADEME ou études sectorielles.

> Localiser les sites sur une carte SIG.

> Identifier les plus gros consommateurs potentiels et les zones de concentration.

> Contacter les industriels clés pour affiner les données et vérifier les températures utiles

> Croiser les résultats avec les potentiel en géothermie (BRGM)

#### Porteurs : La Cali

**Étudier la possibilité de développer les réseaux de chaleur en exploitant la géothermie profonde sur le territoire**

> Identifier les zones denses pour chiffrer une production potentielle de chaleur via la géothermie, associer les constructeurs et bailleurs à cette réflexion

> Réaliser des études d'opportunités

> Réaliser des études de faisabilités si les études d'opportunité sont concluantes

#### Porteurs : ALEC 33, La Cali, SDEEG

**Inciter le changement des vieilles chaudières vers des pompes à chaleur (PAC) hybrides (ou non) – Hors CCRT**

> Identifier les MOA qui ont un projet de rénovation de chaufferie

> Faire un diagnostic via un bureau d'études technique (BET) de l'installation

> Proposer des solutions comparées intégrant la PAC hybride

#### Porteurs : ALEC 33, SDEEG

**Étudier la possibilité de valoriser la chaleur fatale des industriels, notamment en verrerie**

> Identifier ce qui peut être fait dans le cadre des contrats de chaleur du département (RCU, installations d'UVE, etc.)

> Identifier les industries pour lesquelles la récupération de chaleur fatale est envisageable

> Réaliser une étude de faisabilité sur ces industries

#### Porteurs : ALEC 33, SDEEG, Département (CCRT), CCI

### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service Transition Ecologique

Services concernés	Partenaires externes
Service Développement Economique Service patrimoine bâti	BRGM, CD33, ADEME, ALEC, SDEEG, SIPHEM, Chambre d'agriculture, CNPF, ONF

--	--

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	
<p>Coût d'une étude de faisabilité : entre 3 000€ et 20 000€ (en fonction du nombre de bâtiments et du type de faisabilité : chaleur fatale, biomasse ou géothermie)</p> <p>Coût d'un audit : entre 1 000€ et 4 000€ par bâtiment (en fonction de la surface concernée)</p>	

 Évaluation environnementale stratégique	
<p>Mettre en place des bonnes pratiques de gestion durable des forêts de plan d'approvisionnement lors de la réalisation des projets.</p> <p>Ne pas réaliser de coupes claires sur les ripisylves du territoire</p>	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre de logements reliés à un réseau de chaleur Nombre de bâtiments rénovés sur le territoire Gisements potentiels et zones denses pouvant être ciblées pour le développement de réseaux de chaleur Nombre de ZAEEnR Production d'EnR thermique sur le territoire (en GWh) Part d'énergie renouvelable et de récupération des réseaux de chaleur (%) (TETE) Part des besoins de chaleur du territoire couverts par les réseaux de chaleur ENR&R (%) (TETE) Part de la production d'énergie renouvelable chaleur/froid sur la consommation chaleur/froid (%) (TETE) Evolution des surfaces de boisements (m <sup>2</sup> ) (EES) Consommation de bois local pour l'énergie (%) (EES) Proportion des surfaces de forêt gérées durablement (%) (EES)	323 GWh (2019) 0% 0% 27% (2019)	416 GWh 45%

## AXE 2 : DEVENIR UN TERRITOIRE « AUTONOME » EN ENERGIE

### 2. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENR&R VIA LES OUTILS LOCAUX DE PORTAGE ET DE FINANCEMENT

#### D. Planifier et territorialiser la stratégie EnR avec les acteurs locaux

Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

*Afin de mettre en œuvre la stratégie énergétique présentées dans les actions précédentes, il est nécessaire de mettre en mouvement le territoire autour de cet objectif commun. Il s'agira pour cela de préciser le potentiel ENR local, de constituer des groupes d'acteurs cibles et d'identifier les moyens d'optimiser les retombées économiques locales des projets (voir avec suivante)*

##### Mesures opérationnelles

###### Actions planifiées

**Planifier financièrement et opérationnellement le développement des ENR sur le territoire dans l'idée d'un schéma directeur énergie**

- > Préciser avec les acteurs locaux et les propriétaires fonciers le potentiel ENR défini de manière cartographique dans le PCAET
- > Construire une stratégie de déploiement des énergies renouvelables et des recommandations en faveur de la maîtrise de l'énergie pour alimenter les politiques communautaire  
*(en lien avec l'action 2.2.E - Étudier les méthodes permettant d'assurer des retombées économiques locales)*

###### Proposer des projets mutualisés à l'échelle du territoire d'industrie

- > Proposer des projets EnR mutualisés (autoconsommations collectives, groupements d'achats, etc.)
- > Organiser des réunions thématiques avec des présentations/interventions de partenaires extérieurs tels que des BE, l'ADEME, la Région (via le CIGLE (Club des industriels du grand libournais)) et impliquer les constructeurs

###### Porteurs : Territoire d'industrie

###### Pistes de réflexion

**Expérimenter de nouvelles sources d'énergie sur le territoire en lien avec l'estuaire, telles que l'énergie osmotique ou celles des marées**

- > Faire le lien avec l'expérimentation de la Région Nouvelle-Aquitaine

###### Porteurs : Région Nouvelle-Aquitaine, R3 TESNA

**Proposer un co-accompagnement de La Cali et État pour faciliter / fluidifier le développement des projets EnR ambitieux**

> Travailler en collaboration avec le pôle ENR de la DDTM pour fluidifier les instructions des projets sur le territoire

**Porteurs : La Cali**

### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service Transition Ecologique

Services concernés	Partenaires externes
Service développement économique	Syndicats de bassin versant SMIDDEST

Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
Augmentation du stockage carbone	Développement des EnR	Adaptation aux vulnérabilités

Moyens humains et financiers	

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre de projets en étude		
Nombre de projets expérimentés		
Puissance installée par des projets expérimentaux (MWc)		
Production d'EnR par des projets expérimentaux (GWh)		

## AXE 2 : DEVENIR UN TERRITOIRE « AUTONOME » EN ENERGIE

### 2. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENR&R VIA LES OUTILS LOCAUX DE PORTAGE ET DE FINANCEMENT

#### E. Étudier les méthodes permettant d'assurer des retombées économiques locales

Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

*En créant une SEM ou une SAS dédiée aux énergies renouvelables, une collectivité ne se contente pas d'accompagner la transition énergétique : elle en devient un véritable acteur. Cet investissement lui permet de garder la maîtrise locale des projets, d'orienter les choix stratégiques et de s'assurer que les bénéfices générés profitent directement au territoire plutôt qu'à des opérateurs extérieurs. Le capital investi agit aussi comme un levier pour attirer des partenaires privés et renforcer la capacité de financement, tout en favorisant la création d'emplois, la fiscalité locale et le réinvestissement dans d'autres politiques publiques. Enfin, en s'engageant financièrement, la collectivité affirme son rôle d'exemple et renforce la confiance des citoyens dans une transition énergétique durable et partagée.*

##### Mesures opérationnelles

###### Actions en cours

###### Étudier les modalités d'investissement dans les ENR en local : outil existant ou création d'un outil propre à La Cali

- > Etudier les différentes possibilités : projets privés, publics, citoyens, participatifs. Un étude « montage juridique et financier » est en cours
- > Passer en revue les outils existants : SEM Gironde énergies, Solévent, porteurs de projets, BME...
- > Identifier les partenaires en fonction des modalités choisies, travailler avec Les Générateurs, CIRENA et/ou le CODEV

###### Porteurs : La Cali

###### Favoriser le déploiement de projets autoconsommation collective et le financement citoyen

Voir action 2.1.B. Développer le solaire photovoltaïque

###### Porteurs : CIRENA, Les Générateurs

##### Acteurs à impliquer

###### Porteur de l'action : Service transition écologique

Services concernés	Partenaires externes
	Services instruction (DDTM, DREAL...)

--	--

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	
Avoir un interlocuteur privilégié à La Cali	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux		
	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre de projets et puissance en cours de développement (nombre et MWC) Production d'EnR sur le territoire (GWh) Mix énergétique des régies et SEM fournisseur d'électricité (%) (TETE)	343 GWh (2022)	801 GWh

## AXE 3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS EN PRIVILEGIANT DE NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DECARBONEES

### 1. DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES MOBILITES PARTAGEES

#### A. Développer les transports en commun et la multimodalité



Niveau de priorité :



#### Contexte et objectifs

Le territoire de La Cali est marqué par un fort usage de la voiture pour les déplacements pendulaires (près de **85% des actifs du territoire vont travailler en voiture**), malgré une offre diversifiée sur le territoire (aide à l'achat de vélos, TAD en zones rurales, de l'autopartage, covoiturage via l'application covoit' Modalis, Cali bus, Cali vélo, ligne de train TER, car régionaux, etc.). Les transports en commun ne représentent que 6% des déplacements domicile – travail en 2022 d'après l'INSEE. Cependant, sur la période 2020-2024, la fréquentation du réseau CALI bus a augmenté de 73%.

Dans la stratégie de son PCAET, La Cali prévoit une réduction significative des consommations et des émissions du secteur des transports, et notamment des trajets individuels. Pour cela, il est impératif de proposer aux habitantes et habitants d'autres façons de se déplacer. Au vu des caractéristiques du territoire, pour parvenir aux objectifs, le **développement des transports en communes** est une solution présentant un potentiel important, ainsi que, dans une moindre mesure, le développement du covoiturage et des **véhicules en libre-service**.

#### Mesures opérationnelles

##### Actions en cours

###### Maintenir les transports publics gratuits

cf DOO PLUI HD " Adapter et renforcer le réseau calibus en cohérence avec les bassins de vie locaux "

Porteurs : La Cali

###### Développer et interconnecter les réseaux de transport en commun dans le cadre du SERM en lien avec les territoires voisins

Le projet de réseau express régional (RER) métropolitain, déployé par la Métropole et la Région depuis 2018 en lien avec les partenaires (Etat, Département, SNCF, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, territoires), vise à améliorer les conditions de déplacement sur l'aire métropolitaine en offrant des transports en commun efficaces, à lutter contre la congestion routière et à diminuer la pollution, en déployant un plan d'actions par étapes d'ici à 2028-2030.

La question des mobilités entre les territoires de Bordeaux Métropole et du Grand Libournais constitue un enjeu majeur. L'objectif de la coopération territoriale engagée est de faciliter le quotidien des plus de 11 490 navetteurs dont 67% originaires de La Cali (Insee RP 2019) qui échangent avec Bordeaux Métropole.

La gestion des flux, l'accessibilité et l'intermodalité sont au cœur des projets de Services Express Régionaux et Métropolitains. Sur la ligne Arcachon-Libourne, aujourd'hui la fréquentation est de 16 200 voyageurs/jour en semaine, ce qui correspond à une augmentation de +43% par rapport à 2019.

Les contrats de coopération CoNECT entre Bordeaux Métropole et La Cali (mars 2022) et le Grand Libournais (juillet 2025) comprennent des fiches actions sur la « Mobilité et accessibilité des populations » avec notamment la possibilité d'organiser des temps de partage d'expériences et d'outils sur différents thèmes tels que les abords des gares en PEM, la mise en œuvre de plans de mobilités d'employeurs (PDME), les modes actifs avec la politique cyclable, la création d'une ligne BHNS (exemple bus express ligne G à BM) , ou encore sur l'animation et l'organisation d'un “comité des partenaires”.

Le Contrat CoNECT avec Bordeaux Métropole rappelle l'enjeu de participer aux réflexions avec NAM, la Région, et le territoire du Grand Libournais, pour faire avancer les sujets de tarification et billettique dans l'objectif de faciliter le parcours usagers entre les différents réseaux de transport en commun, notamment entre les réseaux CALI, TER et TBM.

La Cali est un territoire laboratoire sur le Service Express Régional (RER), le développement de la collaboration avec BM sur le volet vélo train est un enjeu fort à travers une communication coordonnée sur toutes les aides autour du vélo et la promotion de l'usage vélo/train, le lancement de réflexions sur des tarifs préférentiels ou harmonisés, ou encore une meilleure connaissance du parcours Libourne/Bordeaux des usagers à travers des consultations (questionnaires, enquête) .

**Porteurs : La Cali, Ville de Libourne, PETR Grand Libournais, Bordeaux Métropole et les autres partenaires du SERM (La Région, NAM, SNCF, Etat, Département, A urba)**

### **Transformer la Gare de Libourne en pôle d'échanges multimodales (PEM) (en cours) et développer les nœuds de mobilité pour plus d'intermodalité**

La gare de Libourne fait partie des 130 gares reconnues d'intérêt national, au regard des près de deux millions de voyageurs annuellement accueillis et de la liaison entre les différents réseaux de transports collectifs présents (TGV, Intercités, TER, Réseau routier régional et Calibus). Les perspectives de développement du transport ferroviaire (Ligne à grande Vitesse Sud Europe Atlantique - L'Océane - et le développement de l'offre TER depuis et vers Libourne), posent la question du dimensionnement des équipements sur le site de la gare SNCF de Libourne.

Un Pôle d'échanges multimodal est en cours d'aménagement sur ce site :

- Mise en place du RER Métropolitain vers Talence,
- Augmentation des fréquences TER
- Augmentation des fréquences CALI BUS
- Pérennisation du service CALI VELO

**Porteurs : La Cali, Ville**

### **Décloisonner les vocations de délégations de transport**

- > Rabattement sur les gares et le PEM de Libourne.
- > Faire évoluer le transport scolaire pour en améliorer la continuité
- > Adapter les horaires aux besoins des usagers, notamment les salariés, pour mieux les capter
- > Faire évoluer le TAD (plus de fréquence, réservation à l'heure ou à 2h)
- > Créer une ligne Nord Sud (type BHNS) passage par Libourne (gratuite) sur laquelle on greffe des lignes interurbaines adaptées aux bassins Coutradais, Izonnais ...
- > Développer une application multimodale (MaaS) et diffuser Modalis

**Porteurs : La Cali**

### **Développer le tourisme fluvial**

Parmi les priorités du développement touristique figurent le développement du tourisme fluvial qui s'intègre dans une stratégie plus large de reconquête de l'espace fluvial, des berges et des cours d'eau, dans un objectif de mise en valeur et de préservation. Depuis 2021, La Cali a pris la compétence gestion et entretien du port de Libourne-Saint-Émilion en lieu et place de la commune de Libourne. La gestion du port s'appuie sur un SPIC doté d'une régie autonome, d'un Conseil Portuaire qui représente l'ensemble des usagers et sur l'association Cruise Bordeaux, qui est l'organe de gouvernance des ports et haltes concernés sur le bassin de navigation.

Le port accueille des paquebots de croisière fluviale, des bateaux-promenades et des bateaux de plaisance professionnels comme ceux de particuliers. Cet équipement participe au rayonnement touristique du territoire et génère une activité économique bénéfique, notamment pour le commerce local comme l'offre de restauration proposée sur les quais de Libourne.

La Cali apporte également son soutien à plusieurs associations structurantes et les encourage dans le développement d'activités complémentaires et écologiques :

- Déploiement d'aquabikes par l'association "Vivons avec le moulin de Porchères", pour permettre aux visiteurs de découvrir la rivière Isle de manière ludique, immersive et non motorisée ou décarbonée
- Mise en place d'un parcours vélo-rail de 9km entre Guîtres et Lapouyade par l'association "Les Amis du chemin de fer de la vallée de l'Isle" en complément du train touristique et sa locomotive à vapeur inscrite aux monuments historiques
- Promotion du cyclo-tourisme en Libournais : valorisation des véloroutes qui sillonnent le territoire (la Scandibérique, la Véloroute 90 et la piste Roger Lapébie), balisage de 3 boucles cyclo-touristiques pour découvrir le vignoble, offre de location de vélos dont VAE depuis l'office de tourisme (en complément de l'offre Cali pour les habitants)

#### Porteurs : La Cali, Office du tourisme

### Pistes de réflexion

#### Développer et faciliter la compréhension du transport à la demande

- > Proposer une offre de mobilité vers des points d'intérêt et sur une plage horaire plus importante = attractivité
- > Améliorer et faciliter les modalités de réservation = application
- > Améliorer la communication pour faciliter la compréhension

#### Porteurs : La Cali

### Apprentissage de la maîtrise des transports en commun (plan, itinéraires, sécurité)

- > Mettre en place des actions de sensibilisation via la maison de la mobilité sur l'utilisation des transports en commun

#### Porteurs : La Cali

### Prendre en compte des enjeux spécifiques des personnes en situation de handicap ou à mobilités réduites

#### Porteurs : La Cali

### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service Mobilité

Services concernés	Partenaires externes
Service transition écologique	Nouvelle-Aquitaine Mobilités, BM, NAM, CD33, Région, Ville de Libourne, Gares et Connexions, SNCF

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	
--	--

 Évaluation environnementale stratégique	
Pôle d'échange multimodal	
Enjeu : Une infrastructure vaste peut accentuer l'effet d'îlot de chaleur urbain	
Mesures :	
Eviter d'artificialiser des surfaces imperméables aux abords de la gare	
Intégrer de la végétalisation et des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains.	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux		
	Valeur de référence	Objectif à 2030
Émissions de gaz à effet de serre – Autres Transports (kteq CO2)	2 ktCO2eq (2022)	
Consommation énergétique – Autres Transports (GWh)	18 GWh (2022)	

## **AXE 3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS EN PRIVILEGIANT DE NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DECARBONEES**

### **1. DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES MOBILITES PARTAGEES**

#### **B. Animer de manière transversale la politique de mobilité**



Niveau de priorité :



#### **Contexte et objectifs**

*La répartition des compétences voiries et transport publics entre différentes collectivités (Communes, Agglomération, Département et Région), la multiplication des acteurs impliqués dans le secteur et la nécessite de travailler avec les territoires voisins font de la mobilité une problématique transversale et complexe. La mise en œuvre d'une stratégie pertinente passera nécessairement par un dialogue et une harmonisation entre tous ces acteurs.*

#### **Mesures opérationnelles**

##### **Actions en cours**

###### **Echanger avec les communautés de communes du Département**

La Cali est engagée dans le « Contrat CoNECT » (Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale) avec Bordeaux Métropole.

La collectivité participe également aux réflexions avec NAM, la Région, et le territoire du Grand Libournais, pour faire avancer les sujets de tarification et billettique dans l'objectif de faciliter le parcours usagers entre les différents réseaux de transport en commun, notamment entre les réseaux CALI, TER et TBM.

###### **Porteur : La Cali**

###### **Accompagner à la réalisation de plan de mobilité entreprises et interentreprises sur le territoire**

Du fait de ses statuts, La Cali agit en faveur du développement économique et travaille étroitement avec les entreprises du territoire. Ces entreprises ont un rôle à jouer pour réduire le poids des transports dans les émissions de carbone et la pollution de l'air. La Cali s'engage à accompagner ses acteurs économiques dans la mise en œuvre de mesures permettant d'atteindre les objectifs de son PCAET.

Accompagnement méthodologique

###### **Porteur : La Cali, CCI**

###### **Faire connaître la maison des mobilités**

- > Guichet unique des services vélo et marche
- > Service de réparation
- > Formation pédagogiques
- > Accompagnement pour les personnes en situation de fracture numérique et/ou en situation de précarité économique
- > Intégrer la mobilité solidaire

<b>Porteurs : La Cali</b>
<b>Actions programmées</b>
<b>Mettre en place un « comité des partenaires »</b>
> Cali en tant qu'AOM doit mettre en place un « comité des partenaires » (articles L.1231-1 et suivants du code des transports) afin d'assurer le dialogue et la concertation avec les différentes parties prenantes des enjeux de mobilité. Celui-ci sera mis en place en 2026.
<b>Porteurs : La Cali</b>
<b>Pistes de réflexion</b>
<b>Développer des actions de sensibilisation / Formations mobilités partagées</b>
Alter Ego dispense des ateliers à destination des personnes en insertion, et pourrait développer une offre de formation ouverte aux autres publics;
> Promouvoir/ animer localement le challenge de la mobilité sur le territoire en partenariat avec la CCI/CMA
> Développer l'offre de formation à destination des entreprises.
<b>Porteurs : Alter Ego, La Cali</b>

 <b>Acteurs à impliquer</b>				
<b>Porteur de l'action : Service mobilité</b>				
<table border="1"> <tr> <th>Services concernés</th><th>Partenaires externes</th></tr> <tr> <td>Service développement économique</td><td>EPCI, Région, PETR Grand Libourne, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, CCI/CMA (club logistique urbaine), Association libournavelo, Plateforme mobilité Alter Ego, CCAS / CIAS, Ville, CALIBUS</td></tr> </table>	Services concernés	Partenaires externes	Service développement économique	EPCI, Région, PETR Grand Libourne, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, CCI/CMA (club logistique urbaine), Association libournavelo, Plateforme mobilité Alter Ego, CCAS / CIAS, Ville, CALIBUS
Services concernés	Partenaires externes			
Service développement économique	EPCI, Région, PETR Grand Libourne, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, CCI/CMA (club logistique urbaine), Association libournavelo, Plateforme mobilité Alter Ego, CCAS / CIAS, Ville, CALIBUS			

<b>Réduction des émissions de GES</b>		<b>Réduction des consommations d'énergie</b>		<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>	
<b>Augmentation du stockage carbone</b>		<b>Développement des EnR</b>		<b>Adaptation aux vulnérabilités</b>	

 <b>Moyens humains et financiers</b>

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>		
	<b>Valeur de référence</b>	<b>Objectif à 2030</b>
Nombre d'entreprises rencontrées et sensibilisées sur la mobilité		
Nombre d'entreprises ayant mis en place un plan de mobilité inter-entreprises		

Part de la population active couverte par un Plan de déplacements Entreprise ou Administration
Nombre de rencontres du Comité des partenaires (nombre/an)
Fréquentation des transports en commun du territoire (nombre de voyageurs)
Part modale des modes actifs et transports en commun (%)

## AXE 3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS EN PRIVILEGIANT DE NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DECARBONEES

### 1. DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES MOBILITES PARTAGEES

#### C. Développer les mobilités partagées



Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

*Le territoire de La Cali est marqué par un fort usage de la voiture pour les déplacements pendulaires (près de 85% des actifs du territoire vont travailler en voiture), par manque d'alternatives. En effet, les transports en commun ne représentent que 5,4% des déplacements domicile – travail en 2021 d'après l'INSEE.*

*Dans la stratégie de son PCAET, La Cali prévoit une réduction significative des consommations et des émissions du secteur des transports, et notamment des trajets individuels. Pour cela, il est impératif de proposer aux habitantes et habitants d'autres façons de se déplacer. Au vu des caractéristiques du territoire, pour parvenir aux objectifs, le covoiturage est une solution présentant un potentiel important, ainsi que le développement des véhicules en libre-service.*

##### Mesures opérationnelles

###### Actions en cours

###### Développer et amplifier une offre d'autopartage en libre-service

*Expérimentation en cours : Un opérateur pour 4 véhicules en autopartage en boucle à la gare de Libourne.  
> Évaluer à terme cette expérimentation et si les résultats le permettent pérenniser et développer cette pratique*

**Porteurs : Citiz**

###### Amplifier l'usage des aires de covoiturages existantes sur La Cali

*Aires de covoiturage existantes : Arveyres, Les Peintures, Libourne, St Denis de Pile, St Médard de Guizières, Vayres.  
> Créer de nouvelles aires de covoiturage pour mailler le territoire  
> Cartographier et identifier les zones propices à l'implantation d'aires de covoiturage  
> Communiquer et informer les habitants sur ces aires via une cartographie exacte de leur localisation*

**Porteurs : La Cali service communication et mobilités, Département**

###### Actions planifiées

###### Développer le covoiturage sur le territoire - communiquer sur les offres et outils existants

> Populariser l'application Modalis en lien avec le service communication Cali

> Inciter à la création de communauté de covoitureurs auprès des entreprises

#### Porteurs : La Cali, service dév. Eco. et communication

#### Pistes de réflexion

##### Développer le covoiturage sur le territoire

> Expérimenter des lignes de covoiturage dynamique (cf. action 3.5 et du DOA du PLUi HD)

- Déployer des lignes covoiturage à niveau de service intermédiaire :

- Créer une ligne Montpon (hors Cali) – St-Seurin – Libourne (D1089)
- Créer une ligne Les Eglisottes – Coutras – St Denis de P. – Libourne – Izon (D674 et D242)
- Créer des zones d'arrêt du conducteur avec une matérialisation des arrêts par un panneau à messages variables avec boutons poussoirs

- Organiser des animations pédagogiques et des événements pour accompagner aux changements de pratiques de mobilités (s'inspirer de l'Agglomération de la Rochelle avec leur application)

- Mettre en place une ligne de covoiturage à vocation régionale :

- Soutenir la création par Nouvelle-Aquitaine mobilités (NAM) d'une ligne de covoiturage à dimension régionale (exemple : axe A89 Périgueux – Bordeaux)
- Aménager des aires de covoiturage au contact des diffuseurs autoroutiers
- Créer une voie réservée en approche de la métropole permettant des temps de parcours réduits par rapport à un trajet autosoliste

#### Porteurs : La Cali et NAM (Nouvelle-Aquitaine mobilités)

##### Développer le Transport d'Utilité Sociale (TUS)

Le Transport d'Utilité Sociale doit offrir une solution de mobilité pour des personnes dites captives qui, en raison de leurs conditions physique ou financière, ne peuvent pas se déplacer par leur propre moyen.

> Identifier une structure capable de porter le service

> Accompagner techniquement et/ou financièrement la structure porteuse

#### Porteurs : La Cali

#### Acteurs à impliquer

##### Porteur de l'action : Service Mobilité

Services concernés	Partenaires externes
Service Communication Service transition écologique Service développement économique	Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), APREVA 33, CASTILAB, CAP SOLIDAIRE, Wimoov, Zones d'activités – club d'entreprises Entreprises ayant des plans de déplacement, Mobicoop, Régie Lib'RT, Conseil départemental de Gironde

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	

 <b>Évaluation environnementale stratégique</b>	
Éviter l'artificialisation des sols : privilégier les parkings existants pour la création de nouvelles aires de covoiturage	
Réduire l'impact visuel des nouveaux éléments de signalisation/aménagements	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Objectif à 2030</b>
Part modale des déplacements du territoire en covoiturage (%) Nombre d'aires de covoiturage	5,4%	
Nombre de véhicules en autopartage mis à disposition Nombre d'utilisation et km parcourus	4	
Nombre d'utilisateurs de l'application Modalis (utilisateurs / mois) Fréquentation TAD et TUS	166 000 en Nouvelle Aquitaine	
Émissions de gaz à effet de serre – Transports routiers (kteq CO2)	229 ktCO2eq (2022)	
Consommation énergétique – Transports routiers (GWh)	948 GWh (2022)	
Évolution des émissions de particules fines du secteur des transports (t) (EES)		

## AXE 3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS EN PRIVILEGIANT DE NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DECARBONEES

### 2. FACILITER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITES

#### D. Faciliter le développement des carburants alternatifs



Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

Dans la stratégie de son PCAET, La Cali souhaite s'appuyer sur les carburants alternatifs (gaz naturel, hydrogène) et particulièrement l'électricité pour réduire l'empreinte carbone et les émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports sur le territoire. La CdA vise pour cela le remplacement progressif de 70% des véhicules par des véhicules alimentés via des carburants alternatifs d'ici 2050. Cet objectif ne pourra pas être réalisé uniquement par les actions de l'Agglomération et des communes. Cependant, ces dernières pourront accompagner l'installation de bornes de recharge électrique, bioGNV et hydrogène en lien avec le SDEEG, et l'adaptation des réseaux électriques et gaziers en lien avec ENEDIS, RTE et GRDF.

##### Mesures opérationnelles

###### Actions en cours

**Aide à la mise en place du schéma directeur des infrastructures de recharges ouvertes au public pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE du SDEEG) applicable depuis mars 2023**

Cf POA mobilité 3.4

- > Mettre en œuvre ce que prévoit le PLUi par les communes et par La Cali pour les actions portant sur le PEM, les parkings relais, etc.
- > Mettre en œuvre le SDIRVE

Porteurs : SDEEG

###### Pistes de réflexion

**Equiper les parkings de la Cali par des bornes de charge électrique**

Dans un premier temps, il est prévu d'équiper en 2026 le dépôt des bus de St-Denis-de-Pile d'une ou deux places de stationnement avec borne de recharge électrique pour véhicules légers  
Cela sera à déployer sur les différents sites

Porteurs : La Cali

**Mobiliser les entreprises pour le déploiement de bornes de recharge électriques**

- > Inciter les entreprises à investir
- > Favoriser des couples ombrières photovoltaïque / bornes de recharge
- > Communiquer

## Porteurs : La Cali

### Implantation / étude de lancement d'une station GNV/bioGNV sur le territoire

- > Identifier les acteurs clefs, utilisateurs d'une flotte de véhicules lourds et explorer les modèles coopératifs tels que les stations pouvant être portées par un groupement d'acteurs locaux
  - > Analyser la demande potentielle : flottes publiques (bus, bennes à ordures, VH), flottes privées, identifier les entreprises de transport, agriculteurs, véhicules utilitaires, artisans
  - > Cibler les opportunités d'implantation en évaluant la proximité d'axes routiers, zones industrielles, dépôts de bus ou camions, proximité du réseau de gaz
  - > Étudier les différents types de stations GNV/bioGNV : station publique ou privée (sachant que 20 camions/j rentabilise une station)
  - > Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'acquisition des véhicules auprès des transporteurs, autocaristes et autres acteurs locaux, visites de stations existantes, réunion avec témoignages d'utilisateurs (transporteurs de la région)
  - > Développer une incitation financière pour les entreprises et collectivités qui adoptent des véhicules GNV/bioGNV
- > + Projet de méthaniseur / STEP de Libourne : mettre en commun la valorisation  
> En cohérence avec le schéma directeur de la région NA et le département

## Porteurs : La Cali, GRDF, SDEEG, Région Nouvelle-Aquitaine

### Remplacer progressivement la flotte de véhicules du CALI'bus vers des solutions moins carbonées (électricité - gaz - GNV - BioGNV)

- > Imposer aux transporteurs des options de verdissement sur les marchés (biocarburant, biogaz, élec...) dans leurs réponses pour redonner le choix
- > Dans le cadre de la futur DSP, la Cali a demandé aux candidats de nous faire des propositions pour :
  - Exploiter les autobus et autocars en carburant alternatif (B100, HVO...).
  - Exploiter la Courradette, les minibus TAD et TPMR, en minibus électriques (à l'instar de La Bastidette).

## Porteurs : La Cali

### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service développement économique

Services concernés	Partenaires externes
Service Transition écologique	Transporteurs, Région Nouvelle Aquitaine CCI ou fédération des transporteurs de Nouvelle-Aquitaine, GRDF, SDEEG, ADEME, France Mobilité Biogaz (FMB), Fournisseurs BioGNV, Clubs d'entreprises

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

 Évaluation environnementale stratégique	
Privilégier les parkings existants pour la création d'IRVE et stations GNV	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux		
	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre de projets d'infrastructures sur l'électromobilité et/ou carburants mixtes ou alternatifs accompagnés		
Nombre d'IRVE installées		
Taux de véhicules non conventionnels dans le parc des communes et de la CdA		
Taux de véhicules non conventionnels dans le parc CALIBUS		
Émissions de gaz à effet de serre – Transports routiers (kteq CO2)	229 ktCO2eq (2022)	
Émissions de gaz à effet de serre – Autres Transports (kteq CO2)	2 ktCO2eq (2022)	
Consommation énergétique – Transports routiers (GWh)	948 GWh (2022)	
Consommation énergétique – Autres Transports (GWh)	18 GWh (2022)	

## AXE 3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS EN PRIVILEGIANT DE NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DECARBONEES

### 2. FACILITER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITES

#### E. Permettre un accès facilité aux services de proximité dans la mesure du possible



Niveau de priorité :



#### Contexte et objectifs

*En zone rurale, la prédominance de la voiture comme moyen de transport s'explique par l'allongement des distances, lui-même lié au manque de services et d'emplois à proximité des lieux d'habitation. Puisque le transport représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre du territoire et des émissions de polluants atmosphériques, le PCAET doit favoriser, à travers d'autres documents, la réduction des distances parcourues quotidiennement par les habitantes et habitants de la CdA. C'est la volonté du PLUiHD réalisé en parallèle du PCAET.*

*Ces objectifs sont compatibles avec ceux fixés par la loi depuis une dizaine d'années : densification urbaine, revalorisation des centres-bourgs et limitation de l'artificialisation des sols.*

#### Mesures opérationnelles

##### Actions planifiées

##### Pistes de réflexion

###### Développer les tiers lieux (espaces de co-working)

*cf 3,2 POA Mobilité*

###### Porteurs : entreprises et associations du territoire, La Cali

###### Redynamiser les centres-bourgs / Bâti vacant et développer les commerces de proximité

*cf POA Mobilité 3.2*

###### Réimplanter dans les centres villes et centres bourgs des services publics / commerces / emplois tertiaires / équipements / lieux de convivialité / etc.

> Conseil sur les projets de création de commerce ou de complexe rural multi-services en centre-ville

> Lien avec les partenaires financiers

> Lien avec les élus pour réhabiliter le bâti vacant

> Favoriser l'implantation d'hébergements partagés type foyer jeunes travailleurs, maison des saisonniers, etc.

CF action commerce de proximité porté par le PETR

CF identification de foncier vacant dans le cadre du SCOT

###### Amplifier la proximité des services publics en allant vers les habitants : bus France Services de La Cali, Bus eu + Département

**Porteurs : La Cali**

**Réfléchir à des solutions plus durables pour la « livraison du dernier kilomètre » : véhicules de livraisons avec gabarit plus petit, livraisons à vélo, Casiers à colis / station de paquets avec click & collect**

*cf Libourne 2030 cf POA mobilité 2,4*

- > Inciter certaines entreprises à convertir des utilitaires au GNV (informer les clubs d'entreprise, etc.)
- > Favoriser la livraison par des petits engins et créer des aires de stationnement pour les poids lourds aux abords des aires urbaines
- > Développer les conditions permettant la livraison par d'autres moyens que les véhicules (vélos cargo avec des aires sécurisées drones...)
- > Développer des plateformes logistiques en entrée de ville ; centraliser les livraisons en un point de collecte pour répartir en secteurs géographiques
- > Mettre en œuvre une politique d'incitation et d'encouragement pour les livraisons décarbonées

**Porteurs : La Cali****Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : Service mobilité**

Services concernés	Partenaires externes
Service transition écologique	Villes, État, CCI, Département, CAUE 33, CMA (club logistique urbaine), Associations (de vélo), SDEEG

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

**Moyens humains et financiers**

Moyens humains et financiers	
------------------------------	--

**▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Taux de déploiement de la fibre sur le territoire (%)		
Évolution des émissions de NOx (t)	959 t (2022)	
Émissions de gaz à effet de serre – Transports routiers (kteq CO2)	229 ktCO2eq (2022)	
Consommation énergétique – Transports routiers (GWh)	948 GWh (2022)	
Émissions de gaz à effet de serre – Autres Transports (kteq CO2)	2 ktCO2eq (2022)	
Consommation énergétique – Autres Transports (GWh)	18 GWh (2022)	

## **AXE 3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS EN PRIVILEGIANT DE NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DECARBONEES**

### **2. FACILITER LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITES**

#### **F . Encourager les déplacements doux**



Niveau de priorité :



#### **❖ Contexte et objectifs**

*Les modes de transport doux, tels que la marche ou le vélo, présentent un double avantage : ils favorisent une pratique active des déplacements et réduisent les risques de maladie liés à la sédentarité, tout en contribuant aux objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants dans l'air. Les transports doux améliorent également la qualité de vie dans les espaces denses en réduisant les nuisances sonores et en libérant l'espace public des véhicules motorisés.*

*Le territoire de La Cali est marqué dans ses infrastructures de transport par l'usage du véhicule personnel, et les infrastructures cyclables existantes, notamment à Libourne, manquent de continuité et de sécurité. Pour autant, un certain nombre de voies et chemins existants, s'ils font l'objet d'adaptation, peuvent constituer un potentiel intéressant pour développer une mobilité plus douce et active.*

*En 2021, le vélo ne représente que 1,7% des déplacements domicile-travail du territoire et la marche 4,1%. La voiture et les deux roues-motorisés représentent 84,7%.*

#### **█ Mesures opérationnelles**

##### **Actions en cours**

###### **Amplifier le service de vélo en libre accès (Calivélo)**

- > Augmenter le maillage entre les communes (+ de stations, + de vélos)
- > Utiliser les outils de suivi pour optimiser et améliorer l'usage du service
- Assurer une meilleure disponibilité des vélos notamment sur les stations stratégiques (gare de Libourne), en termes de nombre et de recharge des batteries.
- > Mise en adéquation avec les futurs réseaux et autres opérateurs sur les intercommunalités voisines (Echelle PETR du grand Libournais)

###### **Porteurs : La Cali et NAM**

###### **Promouvoir la flotte de vélos en location longue durée (Calivélo)**

- > Actions promotionnelles de communication pour la location longue durée de VAE.
- > Augmenter la flotte de vélos spécifiques (cargo, pliant)

###### **Porteurs : La Cali, Délégateur**

###### **Proposer aux habitants une aide à l'achat de vélo**

- > Proposer une aide pour les habitants sous condition de revenu pour l'acquisition d'un vélo, un VAE ou un vélo cargo mécanique ou à assistance électrique neuf
- > Moduler la prime en fonction du type de cycle (à assistance électrique ou non, cargo ou non)

<b>Porteurs : La Cali</b>
<b>Organiser des événements “Mai à vélo” pour la promotion des dispositifs</b>
<b>Porteurs : La Cali, Déléguataire</b>
<b>Actions vélos dans les écoles-permis vélo à l’école</b>
> Déployer le “savoir rouler” dans toutes les écoles de La Cali (6-11 ans) et les centres de loisirs.
<b>Porteurs : La Cali, Communes</b>
<b>Actions planifiées</b>
<b>Soutenir politiquement les orientations du futur schéma directeur des modes actifs</b>
> Déploiement des préconisations du schéma directeur en termes d'aménagements, de stationnement (en cours de réalisation) :
- Stationnements vélo aux points d'intérêts (équipements publics, gares, arrêts cars/bus importants, centralités commerciales ...) de plusieurs types (arceaux pour la courte durée et consignes ou abris sécurisés pour la longue durée)
- Aménager davantage de pistes et voies cyclables et piétonnes dans les communes et entre les communes.
> Faire le lien avec les objectifs de Libourne 2030 en termes d'aménagement des espaces publics.
<b>Porteurs : Communes, Département, Cali</b>
<b>Intégrer le développement des modes doux lors des opérations d'aménagement et de requalification des espaces publics</b>
> Etudier le plan de circulation et identifier les modifications qui permettraient d'intégrer des aménagements cyclables
> Systématiser la prise en compte des modes doux (vélos, piétons) lors des projets d'aménagement et de requalification des espaces publics, des centre-bourgs
> Faire du lien avec La Cali et le schéma des modes actifs pour avoir des projets cohérents et liés aux autres (pistes, axes de circulation, espaces de stationnement).
> Supprimer les places de stationnement automobile en amont des passagers piétons (obligation légale) : visibilité et sécurisation des piétons et possibilité de mise en place de stationnement vélo
<b>Porteurs : Communes, Département, Cali</b>
<b>Développer la pratique du cyclotourisme</b>
> Lien entre le SDMA et les différentes vélo routes (EV3 et V90)
> Informer et sensibiliser auprès des hébergeurs pour promouvoir le label “Accueil Vélo”
<b>Porteurs : Office de tourisme, Gironde tourisme</b>
<b>Pistes de réflexion</b>
<b>Implanter des compteurs vélo pour suivre l'évolution de la part modale</b>
> Implanter des compteurs vélo sur des points stratégiques (dans 3 ans, suite au SDMA matériel disponible au CTM Libourne).
> Exploiter ces données de suivi pour créer un baromètre vélo publié sur les réseaux sociaux de La Cali .

**Porteurs : Cali**

- > Développer une prime pour les entreprises/artisans du territoire pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique [sous condition d'être artisan/TPE/PME...]

**Porteurs : Cali service développement économique et mobilité**

**Suivre la mise en place des PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie des aménagements des espaces publics) pour les communes de plus de 1000 habitants**

**Porteurs : La Cali****Piétonniser davantage les centres ville et limiter la circulation de véhicules**

*cf Libourne 2030*, un travail est engagé sur la piétonisation de Libourne et le développement de la marchabilité

Développer des temps “la rue aux enfants” avec les écoles, les centres de loisirs, les crèches, le service culture de La Cali.

Créer des perméabilités piétonnes notamment dans la réalisation de quartier souvent en impasse

**Porteurs : La Cali, Communes****Questionner les plans de circulation et les espaces de stationnement automobile pour mieux partager l'espace**

- > Faire évoluer les plans de circulation dans certains secteurs  
> Faire évoluer les espaces de stationnement pour laisser plus de place à des pistes cyclables, espaces de circulation vélos et couloirs bus  
> Réfléchir à la place de la voiture dans les centre-bourgs

**Porteurs : La Cali, Communes****Permettre aux piétons de se réapproprier l'espace public**

- > Définir une zone d'extraction de la voiture  
> Définir un pas de temps de l'extraction  
> Mise en place de parking relais + transports en commun, accessibilité  
> Action sur l'aménagement de l'espace public  
> Ravalement de façade

**Porteurs : La Cali, Ville, Département**

- > Évolution des infrastructures +développement d'itinéraires plus propices (via utilisation Géovélo ou autres).

 Acteurs à impliquer								
Porteur de l'action : Service mobilité								
Services concernés		Partenaires externes						
Service urbanisme Service voirie Service développement économique		Gestionnaires de voirie communes, Département, CDC voisines, Nouvelle Aquitaine mobilité, Entreprises privées, CCI/CMA, CAUE 33 CEREMA, AURBA						
Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air				
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités				
 Moyens humains et financiers								
 Évaluation environnementale stratégique								
<b>Enjeux :</b> Incidence positive sur les enjeux carbone et climat mais artificialisation des sols potentielle avec la création de nouvelles pistes cyclables.								
<b>Mesures à mettre en place :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier l'utilisation d'axes existants plutôt que l'artificialisation des sols</li> <li>- Favoriser les revêtements perméables et bas carbone pour toute création de nouvelles voies cyclables</li> </ul>								
 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux								
					Valeur de référence			
					Objectif à 2030			
Part du vélo et de la marche dans les déplacements effectués sur le territoire (%) Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km) (EES) Linéaire d'aménagements en faveur de l'environnement (matériaux bas carbone, installation de haies, intégration paysagère) créé (km) (EES) Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (km) (EES) Part de voiries aménagées pour les cycles (%) Zones mixtes modes doux/voiture (m <sup>2</sup> ) sur le territoire Nombre d'utilisateurs du service CALIVELO (nombre de vélos retirés) Nombre de location et km CALIVELO Nombre d'utilisateurs du service longue durée CALIVELO Nombre de bénéficiaire de l'aide à l'achat de vélo Nombre d'entreprises ayant des bénéficiaire de l'aide à l'achat								
Émissions de gaz à effet de serre – Transports routiers (kteq CO <sub>2</sub> )					229 (2022) ktCO <sub>2</sub> eq			

Nombre d'établissement « accueil vélo »  
Nombre d'enfants sensibilisés « vélo école »

## AXE 4 : ADAPTER LES ACTIVITES DU TERRITOIRE ET Y PRESERVER LA BIODIVERSITE

### 1. ADAPTER LE TERRITOIRE AUX RISQUES CLIMATIQUES

#### A. Adapter le territoire aux risques inondations et retrait-gonflement des argiles (RGA)



Niveau de priorité :

#### Contexte et objectifs

Le territoire est déjà soumis au risque inondation par crue ou par submersion sur 26 communes. Ce risque tend à augmenter avec la surélévation du niveau de l'océan et avec la multiplication des évènements extrêmes (orages violents, tempête, forte pluie) causés par le changement climatique. D'importants dégâts physiques et socio-économiques pourraient affaiblir le territoire et ses activités.

L'adaptation du territoire passera par plusieurs étapes :

- identifier les risques
- s'assurer de ne pas créer de nouveaux enjeux
- ne pas aggraver le risque par exemple en supprimant les zones tampon
- faire en sorte de réduire la vulnérabilité des enjeux en cas d'évènement

#### Mesures opérationnelles

##### Actions en cours

**Mener une démarche de protection du territoire aux risques inondations à l'échelle de la Dordogne et de ses affluents (crues et submersion marine)**

**La CLE du SAGE Dordogne Atlantique vise à mettre en place une démarche transversale d'adaptation du territoire au risque inondations.** Ainsi, le document traite de la gestion du ruissellement, de la préservation des ressources en eau potable et des usages (voir fiche 3.1.B.), de la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement (3.3.F) de l'implication dans la démarche de l'ensemble des acteurs locaux (filière viti/vini, industriels, etc.) et des SAGE voisins (Garonne et Estuaire).

Une étude, Dordogne 2050, identifie plusieurs risques climatiques dont les inondations. Sur le sujet, le SAGE prévoit de :

> PROTEGER ET GERER LES PALUS : Compte-tenu des spécificités du territoire des palus et d'une gouvernance complexe et en plein questionnement, la CLE prévoit une mesure relative à l'écriture d'une stratégie territoriale palus. Cette stratégie devra permettre de réguler les pressions actuelles et futures et d'accompagner les mutations à venir sur ce territoire en adaptant le système de protection contre les inondations aux conditions à venir et en réduisant sa vulnérabilité.

> RENFORCER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE PROCESSUS D'AMENAGEMENT DES ESPACES URBAINS ET RURAUX ET LIMITER LE RUISELLEMENT : Considérant que la gestion des eaux pluviales et la maîtrise du risque ruissellement sont des sujets de plus en plus importants, la CLE du SAGE Dordogne Atlantique prévoit de renforcer leur prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire et de maîtriser leur intensité et leurs conséquences en intervenant à l'échelle des bassins-versants jusqu'à celle du projet local.

<https://dordogne-atlantique.fr/ressources/documents-officiels/>

#### **Porteurs : CLE du SAGE / EPIDOR**

#### **Mener une démarche de protection du territoire aux risques inondations à l'échelle du bassin Isle Dronne (crues)**

##### **SAGE Isle Dronne :**

Orientation D du PAGD « Réduire le risque inondation » :

- Objectif D1 : Améliorer la protection des populations face aux risques d'inondation
- Objectif D2 : Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et d'expansion des crues
- Objectif D3 : Améliorer la préparation et la gestion de crise

5 dispositions pour les atteindre :

- Disposition 53 : Programmer l'amélioration de la connaissance des zones inondables, notamment grâce aux Plans de Prévention des Risques d'Inondation
- Disposition 54 : Limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration dans les projets d'aménagement
- Disposition 55 : Intégrer des mesures de réduction de vulnérabilité dans les PPRI
- Disposition 57 : Réaliser des retours d'expérience sur les épisodes d'inondation <https://www.sage-isle-dronne.fr/>

#### **Porteurs : EPIDOR**

#### **Protéger le territoire des inondations à l'échelle des bassins versants de la Canaudonne, de la Souloire, de la Rouille, du Lyssandre et du Ru des Prades**

La Souloire, La Rouille et la Canaudonne et le ruisseau des Prades sont sur le territoire de La Cali. Dans le cadre de son PPG, Le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers mène diverses actions dont le but est de préserver son territoire d'exercice des inondations et d'animer le territoire (sensibilisation, animations, etc.) autour de cet enjeu.

Par exemple, on retrouve les actions suivantes : Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau, restauration de la continuité écologique, restauration de champ d'expansion de crue, Reconnexion hydraulique de zones humides, Réduction de la vulnérabilité de la berge à l'érosion, etc.

<https://www.smer-e2m.fr/copie-de-etude-pluriannuel-de-gestion--ppg--sur-les-bassins-versants-de-l-escouach--dur%C3%A8ze--soul%C3%A8ge--lestage>

#### **Porteurs : SMER-E2M**

#### **Accompagner et former les élus à la gestion du risque**

> Cycles de formations autour des risques / gestion des risques

- à venir 2026 : cycle "arbres et gestion des risques"

- existant : urbanisme = "outils de disposition de l'élu"

> Conseils et sensibilisation élus (écologue, paysagiste, urba, juridique) : cadrer son PLU, accompagner sur projets urbains

> Conseils et sensibilisation particuliers (fiche "gestion des eaux pluviales", conseils / permanences architectes paysagistes) : compétences pour accompagner sur gestion et causes risques

#### **Porteurs : CAUE 33**

#### **Faire le lien entre le SAGE et les documents de planification de La Cali (PLUiHD)**

Intégrer la gestion du risque inondations dans le PLUiHD

**Porteurs : La Cali**

## **Actions planifiées**

### **Elaborer le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales**

**Porteurs : La Cali**

**Favoriser l'allongement du temps d'écoulement de l'eau de pluie vers les cours d'eau (créer des obstacles), lutter contre le ruissellement et limiter l'imperméabilisation**

*Cf orientations 4.2 et 4.3 du PCAET*

- > Développer les couverts végétaux autres que l'herbe
- > Haies
- > Créer des noues intermédiaires en instaurant des contraintes : espaces PLUi réservés, en développant le financement de projet de plantation par le biais de compensations carbone, en distribuant des subventions (quota)
- > Actions de désartificialisation de l'espace public

**Porteurs : La Cali**

**Réaliser une étude PEP (Programme d'études préalables) sur le bassin Dordogne avec des zooms particuliers sur les palus ruissellement préalablement au futur PAPI**

- > Fixer la politique de gestion des risques inondation (avec abondement financier)

L'animation de ce second PAPI se fait en lien avec les 4 TRI (Territoires à Risque Important d'Inondation) identifiés sur le bassin de la Dordogne : Tulle-Brive-Terrasson, Périgueux, Bergerac et Libourne.

Comme cela avait été envisagé, ce PAPI 2 a été révisé en cours de route. Des actions ont été ajoutées, certaines ont été réorientées, et il est prévu que le programme soit prolongé jusqu'en 2022.

<https://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/92>

**Porteurs : EPIDOR**

## **Pistes de réflexion**

**Travailler avec l'ensemble des syndicats de bassins versants et collectivités compétentes afin que l'ensemble des cours d'eau du territoire soient couverts par un PPG compatible avec le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ) Dordogne Atlantique et le PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation)**

**Sensibilisation des agriculteurs aux questions de ruissellement : entrer via la porte du ruissellement, un travail avec la GEMAPI**

**Communiquer auprès du grand public sur le risque RGA**

Lors de la visite en mairie préalable aux dépôts de permis de construire et dans le cadre des actions du Pacte Territorial, via les service habitat et urbanisme

**Porteurs : Cali**



## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : Service GEMAPI / Service urbanisme

Services concernés	Partenaires externes
Service Habitat Service Eau Assainissement – Eaux pluviales urbaines	Chambre d'agriculture, Gemapiens, OFB

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	
Moyens humains et financiers					



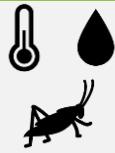
### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre d'élus formés à la gestion du risque		
Nombre d'agriculteurs sensibilisés aux questions de ruissellement		
Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle recensés (GASPAR)		

## AXE 4 : ADAPTER LES ACTIVITES DU TERRITOIRE ET Y PRESERVER LA BIODIVERSITE

### 1. ADAPTER LE TERRITOIRE AUX RISQUES CLIMATIQUES

#### B. Préserver et restaurer les zones humides



Niveau de priorité :



#### Contexte et objectifs

Les zones humides apportent de multiples services face au changement climatique. Elles jouent un rôle vital dans la régulation de l'eau, en filtrant les pollutions diverses, en absorbant les excès d'eau (notamment en hiver) et en les restituant au printemps et en été. Les zones humides sont aussi de précieuses alliées dans la trajectoire zéro carbone net puisqu'elles absorbent une partie des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, elles abritent une biodiversité remarquable, offrant un habitat essentiel à de nombreuses espèces végétales et animales. Préserver ces milieux naturels est donc essentiel pour atténuer le changement climatique, garantir la résilience des écosystèmes, la sécurité de l'approvisionnement en eau et la biodiversité.

#### Mesures opérationnelles

##### Actions en cours

###### Préserver et restaurer les zones humides dans le cadre des PPG

Le PPG du Bassin Versant Prades, Rouille, Souloire, Canaudonne, Lyssandre dédie une orientation à la préservation et la renaturation des zones humides

Porteurs : SMER – E2M

###### Préserver les zones humides grâce au dispositif juridique Zone de Préemption Espaces Naturels Sensibles (Z PENS)

Les étapes de création d'une Z PENS sont les suivantes :

- > Repérage par la ou les collectivité(s) locale(s) ou par le Département d'espaces à forts enjeux écologiques et/ou soumis à des pressions d'urbanisation
- > Prise de contact entre les collectivités concernées et le Département Réunions et visites de terrain entre le Département, les collectivités concernées et les autres partenaires (CDL, PNR, ...)
- > Définition d'un périmètre pour la ZPENS Accord sur l'éventuelle délégation du droit de préemption au CDL ou à la commune. Accord sur le gestionnaire futur des espaces qui seront acquis en ZPENS
- > Délibération de la ou les communes sur le périmètre de la ZPENS et sa création
- > Délibération du Département sur le périmètre de la ZPENS et sa création valant création de la ZPENS

Porteurs : Département 33

###### Préserver les zones humides incluses dans des sites Natura 2000 et leur biodiversité

Sur le site Natura 2000 Palus de St Loubès et d'Izon, le Syndicat SMER-E2M anime le PAEC (Projet agro-environnemental et climatique), dont l'objectif est d'accompagner les exploitations agricoles qui

s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Ainsi, plusieurs MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) traitent de la préservation de la biodiversité en zones humides (voir 3.3.F)

<https://www.smer-e2m.fr/copie-de-les-contrats-maec--agri>

#### Porteurs : SMER-E2M

EPIDOR anime deux autres sites N2000 : Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle et Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne. D'autres outils comme les contrats dits "NiNi" y sont mis en place, c'est à dire ni agricole ni forestier qui peuvent ainsi s'adresser aux particuliers, aux collectivités.

#### Porteurs : EPIDOR

### Actions planifiées

#### Pistes de réflexion

##### Inventorier et protéger les zones humides dans les documents de planification urbaine et les opérations d'aménagement

Lors de l'élaboration du PLUi-HD, il a été convenu par les élus qu'il fallait limiter l'impact sur les zones humides. Pour ce faire l'ensemble des zones nouvellement ouvertes à l'urbanisation ont fait l'objet de relevés faune, flore et zones humides. Ces relevés ont permis d'identifier les zones humides et de les éviter tant que possible. Le PLUi-HD et les documents de rang supérieur (SCOT, SAGE, SDAGE, réglementation nationale (article L110-1 II 2° du code de l'environnement) mettent en avant l'application du principe éviter, réduire, compenser.

Pour les opérations d'aménagement, intégrer des exigences climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement clés (lotissements publics ou zones d'aménagement concertées) et les inscrire dans les cahiers des charges de cession de terrain

#### Porteurs : La Cali

##### Réaliser un inventaire des zones humides à l'échelle du territoire (Recharge / stockage de l'eau, soutien d'étiage, zone d'expansion des crues)

> S'inspirer du Forum des Marais Atlantiques. le FMA apporte un appui dans la réalisation d'inventaire. il cadre la méthodologie qui est commune à tout inventaire. Leurs missions sont présentées ici :

<https://forum-zones-humides.org/projects/inventaire-zones-humides/>

> Travailler avec l'ensemble des syndicats (EPIDOR, SMER-E2M, etc.)

#### Porteurs : La Cali, A'urba

##### Identifier et prioriser les zones humides à restaurer dans le cadre, par exemple, des démarches de compensation carbone

> Accompagner les porteurs de projet cherchant à compenser vers la renaturation des zones humides  
> Proposer des projets dans le cadre de la compensation carbone volontaire (AAP de la Coopérative Carbone de la Rochelle)

#### Porteurs : La Cali , Syndicats de bassins versants

--

 Acteurs à impliquer	
Porteur de l'action : Service GEMAPI	
Services concernés	Partenaires externes
Service Urbanisme Service Aménagement	Riverains, propriétaires , CD33, AEAG, OFB (Life ARTISAN), Syndicats des rivières de l'agglomération

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux		
	Valeur de référence	Objectif à 2030
Surfaces de zones humides restaurées (m2) Surfaces de ZPENS créées ou en extension (m2) Réalisation de l'inventaire territorial (oui/non) Surface de ZH sur le territoire de La Cali (m2)	Non	Oui

## AXE 4 : ADAPTER LES ACTIVITES DU TERRITOIRE ET Y PRESERVER LA BIODIVERSITE

### 1. ADAPTER LE TERRITOIRE AUX RISQUES CLIMATIQUES

#### C. Lutter contre les risques sanitaires

Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

*La chaleur, la pollution atmosphérique, la présence accrue de pollens, l'arrivée de nouvelles maladies et la dégradation de la qualité nutritionnelle de nos repas sont autant de conséquences du réchauffement climatique qui affecteront notre santé.*

*De plus, les épisodes de fortes chaleurs s'accompagnent également de pics de pollution atmosphérique et en particulier à l'ozone. En effet, lors des vagues de chaleur les pressions atmosphériques sont élevées et maintiennent l'air pollué dans une couche stagnante dans les villes. De plus, la chaleur entraîne l'augmentation de l'émission de polluants primaires (usage de la climatisation dans les bâtiments et véhicules) qui réagissent à leur tour à la chaleur et au soleil en formant de l'ozone et des particules ultrafines.*

##### Mesures opérationnelles

##### Actions en cours

###### **Conventionner avec ATMO Nouvelle Aquitaine pour mieux connaître les concentrations en polluants sur le territoire**

Dans le cadre d'une convention entre La Cali et l'ATMO, une campagne de mesure des concentrations en différents polluants atmosphériques permettra d'affiner le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET. Des stations seront installées dans des endroits représentatifs du territoire (bords de route, centre-ville, zone viticoles, etc.).

Cette campagne permettra d'avoir une meilleure connaissance des risques encourus par les habitants, à partir du niveau et du temps d'expositions aux différents polluants étudiés, et ainsi de définir un plan d'action sur la qualité de l'air adapté.

**Porteurs : La Cali**

###### **Lutter contre les espèces envahissantes dont le moustique tigre**

La Ville de Libourne accompagne ses habitants par différents leviers :

- De la sensibilisation, notamment sur l'origine des moustiques tigres et comment éviter leur prolifération
- L'aide à l'achat de Bornes anti-moustiques

Cette démarche pourrait être diffuser sur l'ensemble du territoire du Libournais.

**Porteurs : Ville de Libourne**

##### Actions planifiées

## **Accompagner les agriculteurs et développer des pratiques moins émettrices de polluants – PAT**

### **Fiche action 3 – Encourager la formation et installations agricoles :**

- Promouvoir et encourager les installations en Agriculture Biologique

### **Fiche action 6 – Accompagner les producteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement :**

- Assurer des formations, de la sensibilisation et promouvoir les pratiques agroécologiques
- Faire de la recherche participative et de l'expérimentation avec les organismes de recherche et les producteurs
- Accompagner la diversification des exploitations viticoles et le développement de nouvelles filières

Également présent dans la fiche 1.2.D Réduire les pollutions à la source avec entre autres un travail avec les agriculteurs et sur le ruissellement

### **Porteur : PTRE du Libournais**

**Réaliser des campagnes de sensibilisation et/ou relayer celles des organismes en charge (ADEME, ATMO, Contrat Local de Santé) auprès des élus, personnels et habitants sur les enjeux relatifs à la qualité de l'air**

### **Porteur : La Cali**

### **Pistes de réflexion**

#### **Appliquer le Plan de Protection de l'Atmosphère de Bordeaux sur le territoire concerné**

Le 3<sup>ème</sup> Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération bordelaise est établi sur 108 communes, dont 7 font partie de la Communauté d'Agglomération du Libournais. L'évaluation du précédent PPA a montré ses effets bénéfiques sur la qualité de l'air du territoire même si l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique subsiste. Il est donc essentiel de continuer les efforts et cette 3<sup>ème</sup> version du PPA vise à continuer la mise en place d'actions en faveur de la qualité de l'air, en cohérence et synergie avec d'autres démarches de planification de l'échelle locale, régionale et nationale. Le PCAET doit être compatible avec le PPA.

Les actions du PPA sont diverses et touchent différents secteurs comme les Transports, le Résidentiel ou encore l'Industrie.

> Prendre connaissance des actions du PPA et mettre en lien les acteurs des territoires concernés avec les acteurs du PCAET de La Cali afin de simplifier la mise en place d'actions en faveur de la qualité de l'air.

**Porteurs : Communes du territoire PPA (Izon, Vayres, Arveyres, Cadarsac, Nérigean, St-Germain-de-Puch, St-Quentin-de-Baron)**

### **Élaborer un atlas de la biodiversité intercommunale**

Voir fiche 4.3.I. Préserver la biodiversité sur le territoire

**Cet atlas permettra de recenser les espèces endémiques et d'identifier les moyens les plus adaptés de les préserver.**

**Porteurs : La Cali**

## **2 Acteurs à impliquer**

### **Porteur de l'action : Service Transition écologique**

Services concernés	Partenaires externes
Service Environnement Service espaces verts	Atmo Nouvelle Aquitaine, Communes, Bordeaux Métropole (PPA)

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux		
Emissions de polluants atmosphériques (t) par type Nombre de personnes exposées à une mauvaise qualité de l'air Suivi de la biodiversité (indicateur à construire)	Valeur de référence	Objectif à 2030

## AXE 4 : ADAPTER LES ACTIVITES DU TERRITOIRE ET Y PRESERVER LA BIODIVERSITE

### 2. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES TOUT EN FAVORISANT LA SEQUESTRATION DE CARBONE

#### D. Développer la plantation de haies



Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

Les haies offrent de nombreux avantages :

- La protection des animaux d'élevage et des cultures (contre le vent ou le soleil par exemple)
- L'augmentation des rendements agricoles
- Le stockage du carbone et la production de bois
- La stabilisation et l'enrichissement des sols
- Régulation des inondations et gestion de l'eau (zones tampons pour réguler les crues)
- La fonction de barrière physique contre les produits phytosanitaires
- Refuge de biodiversité et corridor écologique

##### Mesures opérationnelles

###### Actions en cours

###### Préserver et développer la plantation de haies en bordure de cours d'eau

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Gestion visant à restaurer le bon état des cours d'eau d'ici à 2027, le SIETAVI (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle) a mis en œuvre un programme d'actions important consistant à effectuer des plantations sur les têtes de bassins versants de la Barbanne, du Palais et du Lavié. Ainsi, de nombreuses plantations vont être effectuées sur les **secteurs viticoles**. Au total, ce sont **des dizaines de kilomètres de ripisylve** qui devront être plantés durant les 10 années à venir.

L'objectif principal est de recréer une zone ombragée au-dessus du cours d'eau afin de limiter le développement de végétaux aquatiques qui favorisent grandement le dépôt de sédiment et l'envasement prématûr de son lit. De plus, ces plantations ont pour rôle de réduire l'apport de molécules souillantes en formant un bouclier de protection le long du cours d'eau.

L'intervention du SIETAVI avec la programmation de ces plantations permet d'agir presque depuis les sources qui, au fil des écoulements, alimentent les rivières. Favoriser la limpideur des eaux depuis l'amont ne peut que contribuer à avoir une eau de bonne qualité en aval.

Les projets sont financés par le SIETAVI, le Département de la Gironde et l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Porteurs : SIETAVI

## **Actions planifiées**

### **Accompagner les viticulteurs sur la plantation de haies**

Dans le cadre de la RSE, le CIVB accompagne les viticulteurs sur le développement de l'agroforesterie et autres thématiques. Le CIVB fait aussi des bilans carbone des exploitations.

**Porteurs : CIVB, Les ODG**

## **Pistes de réflexion**

### **Élaboration d'un plan de haies visant à replanter et préserver l'existant**

- > Recensement des haies existantes (essences et usages) et créer un observatoire de la haie accessible à tous
- > Animation à l'échelle du territoire sur les aides et subventions possibles pour planter et développer un réseau de haies en lien avec l'étude de diversification agricole
- > Mise en place d'un guichet unique qui permettrait d'informer / accompagner les porteurs de projet éventuels

Ce document pourra être annexé au PLUi-HD, lorsqu'il sera créé, voire faire l'objet d'une traduction graphique sur le plan de zonage lorsque cela s'avèrera nécessaire.

**Porteurs : La Cali, PETR**

### **Intégrer les enjeux « haie » dans les documents d'urbanisme via une OAP**

Le SCoT impose une bande plantée et arborée entre les zones U et AU. Ces bandes sont principalement réalisables sur les secteurs en extensions. Le PLUi-HD intègre cette prescription.

**Porteurs : La Cali, PETR**

### **Développer un financement de plantations de haies par les bassins versants**

- > Développer le financement carbone des actions des syndicats BV tels que la plantation / préservation des haies, ZH, etc., qui permettent d'augmenter le stock carbone du territoire
- > Identifier les besoins des syndicats versants
- > CALI coordonne le lien avec la coopérative carbone la Rochelle

**Porteurs : La Cali, Syndicats BV**

### **Identifier les outils et débouchés locaux permettant de valoriser les tailles de haies**

Le bois énergie peut être une solution

**Porteurs : La Cali**

## **Acteurs à impliquer**

### **Porteur de l'action : Service transition écologique**

**Services concernés**

**Partenaires externes**

Service Environnement Service Urbanisme	Coopérative carbone La Rochelle, Chambre d'agriculture, OFB (Life ARTISAN), Associations haies France, Chambre d'agriculture, CD33, Arbres et paysages et autres associations locales, Élus locaux
--	--

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux		
	Valeur de référence	Objectif à 2030
Linéaire de haies sur le territoire (km !) Nombre d'acteurs agricoles accompagnés sur la plantation de haies Nombre d'actions en faveur de la plantation de haies financées		

## AXE 4 : ADAPTER LES ACTIVITES DU TERRITOIRE ET Y PRESERVER LA BIODIVERSITE

### 2. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES TOUT EN FAVORISANT LA SEQUESTRATION DE CARBONE

#### E. Mettre en place des pratiques agricoles durables (agroforesterie, diversification viticole, etc.)



Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

Sur le territoire de La Cali, le secteur agricole représente 8% des émissions de gaz à effet de serre en 2022 et 74% des émissions de NH<sub>3</sub>. En 2022, le stock carbone de La Cali est estimé à 17 400 ktCO<sub>2</sub>e dont 12% issus des cultures.

Ce contexte souligne l'importance d'encourager des pratiques agricoles, forestières et viticoles plus durables, en conciliant performance économique, respect de l'environnement et préservation des ressources naturelles. Cela passe par la promotion de techniques agroécologiques, par la valorisation des pratiques respectueuses des sols et de la biodiversité et par l'optimisation des pratiques culturales. Ces actions visent à limiter l'impact climatique de l'agriculture, à développer le stockage carbone le tout en soutenant un modèle territorial résilient et ancré dans ses spécificités locales.

L'agroforesterie consiste à associer des arbres, des cultures et/ou des élevages sur une même parcelle agricole, elle contribue à augmenter les rendements, améliorer la gestion de l'eau, restaurer la fertilité du sol et protéger la biodiversité.

Les cultures intercalaires en agroforesterie ont moins besoin d'eau car elles bénéficient des impacts positifs des arbres (les systèmes racinaires augmentent la réserve utile en eau des sols, améliorent l'infiltration du ruissellement, limitent l'évaporation du sol). Elles sont donc moins vulnérables dans la perspective de scénarios de réchauffement climatique qui font état de raréfaction de la ressource en eau.

L'agroforesterie permet d'autre part de protéger les cultures des aléas climatiques (soleil, vent, pluie), et de préserver le sol, en favorisant sa fixation, et en stimulant la microfaune et la microflore.

##### Mesures opérationnelles

##### Action en cours

###### Participer aux côtés de Bordeaux Métropole à Récol'Terra

Depuis avril 2024, le territoire du Grand Libournais et ses 5 EPCI font partie du consortium regroupant 44 partenaires du projet Recol'Terra « Redéfinir et transformer collectivement les territoires par une agriculture et une alimentation durables ». Bordeaux Métropole est cheffe de file de ce projet qui a été lauréat à l'AMI France 2030 de la Banque des Territoires « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » permettant d'accéder à un accompagnement financier du programme France 2030 à hauteur de :

- 300 000 € de subventions jusqu'en avril 2026 pour la phase de maturation qui permet de réaliser les études nécessaires à la mise en place d'actions et la consolidation de la coopération entre les acteurs.
- Jusqu'à 10 M d'€ de subventions pendant 5 ans pour mettre en place opérationnellement les actions imaginées en phase de réalisation, avec pour objectif d'avoir un pouvoir de « transformation », de démonstration » et d'« innovation » basées sur la « coopération ». ; sous réserve d'un avis favorable du jury de sélection.

Recol'Terra regroupe un large consortium de 44 partenaires, **représentatif du système agricole et alimentaire local** comprenant les organismes du développement agricole et foncier, de la restauration collective, de la transformation privée, de la distribution alimentaire et solidaire, les collectivités et territoires girondins et des partenaires institutionnels dont notamment le Département de la Gironde. L'ambition vise à répondre à un ensemble d'enjeux locaux autour de la **reterritorialisation de la production agricole, la transformation alimentaire et la consommation.** avec 3 axes de travail :

- **Relocaliser la production alimentaire par l'installation et la pérennisation de fermes agroécologiques** grâce à l'adoption de solutions collectives innovantes de mutualisation des coûts. – *axe agricole*
- **Structurer une filière de transformation** de légumes locaux à travers des outils de transformation - *axe transformation*
- **Faire émerger une complémentarité de solutions logistiques en circuit court alimentaire de proximité** pour améliorer l'approvisionnement en produits locaux sur le territoire métropolitain voire girondin – *axe logistique*

Le PETR du Grand Libournais mobilise du temps ETP (0,2 ETP sur 18 mois) pour sa participation aux travaux de Recol'Terra et a co-financé une étude des flux alimentaires sur son territoire.

En avril 2026, à l'issue de la phase de maturation, un nouveau dossier présentant la phase opérationnelle de Recol'Terra sera déposé auprès du comité d'engagement qui validera son passage en phase réalisation ainsi que le montant du soutien du financier de France 2030. L'enjeu des prochains mois est donc de construire les actions avec les partenaires pilotes et identifier les porteurs des projets.

#### **Porteurs : Bordeaux Métropole, PETR, La Cali**

#### **Accompagner les filières agricoles dans leur mutation ( Action du PAT - 1.5.2)**

Une étude sur les possibilités de diversification viticole est en cours sur le territoire de La Cali et de la CDC de Castillon Pujols pour avoir une vision des filières qui seraient les plus adéquates à soutenir dans le cas d'une diversification à la suite de l'arrachage des vignes.

Cette étude consiste à déterminer les filières de production alternatives sur leur territoire. L'arrachage a représenté 874 hectares dans les communes de La Cali et 480 hectares pour Castillon Pujols. Le projet Recol'Terra visant l'installation ou la pérennisation des fermes agroécologiques sur les fonciers à enjeux viticoles, des synergies entre les résultats seront donc à envisager durant la phase de maturation.

Il s'agira par la suite de sélectionner les filières « à venir » pour le territoire, économiquement intéressantes, préservant les ressources locales et adaptées au climat futur.

#### **Porteurs : La Cali et CDC Castillon Pujols**

#### **Favoriser le retour au sol de la Matière Organique via le développement de micro-plateformes de compostage ou de projet de méthanisation chez les agriculteurs**

Depuis 2022, le PETR du Libournais anime le groupe MONA (Matière Organique Non Agricole), composé des 3 syndicats de gestions de déchets compétents sur le Grand Libournais et d'associations. Son objectif est de trouver des solutions complémentaires qui permettent la mise œuvre des objectifs de chaque partie : favoriser le retour au sol de la Matière Organique pour améliorer l'état agronomique des sols, favoriser leur rétention en eau, réduire le volume de nos poubelles et les flux de transport.

> Créer des micro-plateformes de compostage chez les agriculteurs :

9 Micro-plateformes de compostage à la ferme (basées sur le territoire de La Cali) initiées par le SMICVAL sont déjà en fonctionnement et déjà 500 tonnes de déchets verts valorisés in situ.

Avec une dépose de matière brute, puis broyage, puis compostage brut ou en mélange avec du lisier.

Vidéo YouTube SMICVAL

Possibilité d'organiser un temps d'échange sur le témoignage d'un agriculteur en partenariat avec le Smicval

#### Porteurs : PETR du Grand Libournais, La Cali, SMICVAL

#### Accompagner un collectif de producteurs de chanvre pour structurer une filière fibre et une filière graine ( Action du PAT - 1.5.1)

Accompagner la création d'une filière de chanvre pour soutenir l'association de producteurs Chanvre du Libournais. Sensibiliser les acteurs de la filière du bâtiment (pour l'utilisation de la fibre) et la filière de restauration (huile, graines, "farine"). Contribution du PAT sur des temps de communication. (Promotion lors de la Fête de l'agriculture, mobilisation de cantines pour des tests de produits...)

Personnes ressources : chanvre NA, Chambre d'agriculture, ADAR du Libournais

#### Porteurs : PETR du Grand Libournais

#### Pistes de réflexion

#### Anticiper l'amélioration de la qualité des sols suite à l'arrachage des vignes pour la diversification agricole

La chambre d'agriculture de Gironde a réalisé une carte des zones agricoles à enjeux sous forme de "poches". L'arrachage de la vigne concerne 10 000 ha à l'échelle du Département. Une carte des enjeux agricoles propres à La Cali a été réalisée dans le cadre du PLUiHD.

- > Exploiter et déterminer les mesures à prendre dans les différentes zones identifiées comme « à enjeux »
- > Faire le lien PLUiHD / PAT

#### Porteurs : La Cali, PETR du Libournais

#### Enrichir le diagnostic agricole avec les enjeux de séquestration carbone

- > Intégrer des enjeux autour du stockage carbone à partir de la carte des enjeux
- > Identifier les zones stockantes ou non, et les bonnes pratiques à mettre en place
- > Croiser les enjeux et plans sur les critères climatique, alimentation, eau, etc.

#### Porteurs : La Cali

#### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service transition écologique / Service développement économique

Services concernés	Partenaires externes
Service Environnement	PAT du PETR, Chambre d'agriculture, Exploitants, ALEC, Organisation professionnelle agricole, chanvre NA, ADAR du Libournais

Réduction des	Réduction des consommations	Amélioration de la qualité de l'air	
---------------	-----------------------------	-------------------------------------	--

émissions de GES		ons d'énergie			
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux		
	Valeur de référence	Objectif à 2030
Émissions de gaz à effet de serre – Agriculture (ktCO2e) (TETE)	45 ktCO2eq (2022)	
Surfaces agricoles et naturelles (%) (TETE)		
Artificialisation destinée à l'activité (ha/an) (TETE)		
Artificialisation destinée à l'habitat (ha/an) (TETE)		
Artificialisation destinée au mixte (ha/an) (TETE)		
Artificialisation destinée aux infrastructures routières (ha/an) (TETE)		
Artificialisation destinée aux infrastructures ferroviaires (ha/an) (TETE)		
Artificialisation dont la destination est inconnue (ha/an) (TETE)		
Stockage carbone sur le territoire (tC ou tCO2eq)	4,8 MtC soit 17 400 ktCO2eq (2022)	
Flux de carbone annuel sur le territoire (tCO2eq)	71 ktCO2eq (2022)	

## AXE 4 : ADAPTER LES ACTIVITES DU TERRITOIRE ET Y PRESERVER LA BIODIVERSITE

### 3. VEGETALISER LE TERRITOIRE

F. Mener des actions ambitieuses et transversales permettant la séquestration de carbone



Niveau de priorité :



#### Contexte et objectifs

Afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone quelle s'est fixée, La Cali souhaite utiliser l'ensemble des outils à sa disposition afin de développer la séquestration carbone naturelle locale, via ses propres compétences mais également en accompagnant les acteurs locaux (communes, agriculteurs, bassins versants, etc.)

#### Mesures opérationnelles

##### Actions en cours

**Utiliser le foncier des collectivités pour expérimenter les pratiques vertueuses pour maintenir et développer le stock de carbone**

Acquisition de foncier pour maîtriser les pratiques permettant le stockage et la diversification des essences d'arbres

Ainsi, plusieurs projets sont en cours au sein de La Cali sur des parcelles actuellement sur lesquelles les vignes vont être arrachées : Plantation de 7,19 ha de feuillus

Mais également pour la préservation d'espaces existants : Acquisition de 17 ha de parcelle de forêts

**Porteurs : La Cali, Communes**

**S'appuyer sur des démarches de compensations carbone, le label bas carbone pour pouvoir agir auprès des agriculteurs : agroforesterie, plantation de haies**

Cette démarche est en cours avec la coopérative carbone de la Rochelle (qui anime un appel à projet régional), l'ONF et Vinéa énergie (ceps de vigne)

**Porteurs : La Cali, PETR, Bordeaux Métropole (coopération CONECT)**

#### Acteurs à impliquer

##### Porteur de l'action : Service transition écologique

Services concernés	Partenaires externes
Service développement économique	CNPF, SAFER, Chambre d'agriculture, ONF, Coopérative carbone de La Rochelle, Vinéa, Département

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	Valeur de référence	Objectif à 2030
Stockage carbone sur le territoire (tC ou tCO2eq) Flux de carbone annuel sur le territoire (tCO2eq) Nombre de projets Séquestration carbone des projets accompagnés (tCO2e) Surfaces de forets acquises (ha)	4,8 MtC soit 17 400 ktCO2eq (2022) 71 ktCO2eq (2022)	

## AXE 4 : ADAPTER LES ACTIVITES DU TERRITOIRE ET Y PRESERVER LA BIODIVERSITE

### 3. VEGETALISER LE TERRITOIRE

#### G. Se servir du végétal pour rafraîchir la ville



Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

Avec le changement climatique les milieux urbains sont soumis à une augmentation de certains risques comme les îlots de chaleurs urbains, le retrait gonflement des argiles, les inondations, la dégradation de la qualité de l'air ou encore l'augmentation des allergies.

La végétalisation des milieux urbains : plantations d'arbres, création d'espaces verts, végétalisations des toitures, plantes grimpantes sur les façades, désimperméabilisation, implantation de noue etc permet de rafraîchir l'espace urbain, de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain et de réduire le risque inondation.

##### Mesures opérationnelles

###### Actions planifiées

###### Mettre en œuvre le plan Canopée de Libourne

Végétaliser la ville de Libourne :

- Identifier les points chauds
- Mettre en place des actions de réfraîchissement
- Mettre en place un programme de plantation adapté au climat local
- Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école

###### Porteurs : Libourne

###### Désimperméabiliser et végétaliser la ville (lutte contre les îlots de chaleur, inondations, trame verte restaurée)

Intégrer la topographie dans les aménagements voirie (étude du CEREMA "les chemins de l'eau") + choix adapté du revêtement + végétalisation

Porter un point d'attention quant au développement des moustiques.cf Libourne 2030

Etudier les possibilités de remettre à l'air libre certain cours d'eau urbains busés

###### Porteurs : La Cali

###### Proposer des accompagnements à destination des particuliers

Proposer du conseil et des subventions pour les essences de haies à planter entre les jardins en remplacement des murs de clôture

Proposer des subventions (appuyées sur le système de compensation) pour planter des arbres chez les particuliers

Proposer des permis de végétaliser : forme de végétalisation participative qui consiste à encourager les citoyen·nes à végétaliser leur rue (pieds d'arbres, plate-bande, façades...) en respectant un cahier des charges spécifique (palette végétale, type de plantation, espace.) (Exemple Bordeaux :)

<https://www.bordeaux.fr/a-bordeaux-vegetaliser-les-rues-c'est-permis#:~:text=Le%20permis%20de%20v%C3%A9g%C3%A9taliser%20est,par%20la%20Ville%20sur%20demande.>

#### Porteurs : SMICVAL, La Cali

##### Soutenir les jardins partagés

Les jardins partagés permettent de sensibiliser la population à l'alimentation saine, à la biodiversité, et sont aussi créateurs de lien social, d'animation de quartiers.

En particulier dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV du quartier prioritaire de Coutras), ce type d'action peut être soutenu.

Depuis plusieurs années La Cali porte ce type d'initiatives sur son territoire en soutenant le développement de jardins partagés et pédagogiques. Pour aller plus loin :

> Identifier les besoins sur le territoire

> Rédiger un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour faire émerger de nouveaux projets

> Solliciter les structures Petite enfance / Enfance / Jeunesse de La Cali, en particulier celles disposant de jardins

> Communiquer sur le dispositif auprès des communes

Opérateurs possibles : Le bocal local, Place aux jardins

#### Porteurs : La Cali, Communes

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : Service transition écologique

Services concernés	Partenaires externes
	ARS, Associations (arbres et paysages, pépiniéristes), CAUE 33, Ecosystème une Terre pour Tois, Place aux jardins, L'Usine végétale, le bocal local / Cantine 209 (pôle agro-écologie), A'Urba, Ville de Libourne, autre communes

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	

## Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030

Surfaces annuelles artificialisées (ha/an)		
Surfaces agricoles et naturelles (%) (TETE)		
Artificialisation destinée à l'activité (ha/an) (TETE)		
Artificialisation destinée à l'habitat (ha/an) (TETE)		
Artificialisation destinée au mixte (ha/an) (TETE)		
Artificialisation destinée aux infrastructures routières (ha/an) (TETE)		
Artificialisation destinée aux infrastructures ferroviaires (ha/an) (TETE)		
Artificialisation dont la destination est inconnue (ha/an) (TETE)		
Surfaces désimperméabilisées (ha/an)		

## AXE 4 : ADAPTER LES ACTIVITES DU TERRITOIRE ET Y PRESERVER LA BIODIVERSITE

### 3. VEGETALISER LE TERRITOIRE

#### H. Préserver la biodiversité sur le territoire



Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

Avec le changement climatique une baisse de la biodiversité pourra s'observer avec l'évolution de l'aire de répartition des espèces (exemple avec une prédominance future du Chêne vert) Notamment pour les massifs forestiers qui vont être concernés par la migration des espèces (colonisation progressive par des essences méditerranéennes) et l'augmentation de la pression parasitaire (la hausse des températures hivernales favorisera la dispersion des insectes et potentiel de reproduction accru au printemps).

##### Mesures opérationnelles

###### Actions en cours

Accompagner les agriculteurs à mener des actions bénéfiques pour la biodiversité dans le cadre du PAEC (Projet agro-environnemental et climatique) biodiversité sur le site Natura 2000 Palus de St Loubès et d'Izon

L'objectif des MAEC est d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. En contrepartie du respect du cahier des charges d'une mesure de gestion favorable à la préservation des espèces et des habitats des sites Natura 2000, l'agriculteur perçoit une compensation financière. Les MAEC sont des contrats de 5 ans.

Elles s'adressent à divers types d'agricultures : polyculture élevage, élevage, ... Chaque mesure correspond à un montant unitaire d'aide perçu annuellement.

Programmation 2023-2027 :

- Préservation des milieux humides - Animation de la gestion des pâturages
- Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes
- Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communes des milieux agricoles
- Création de prairies
- Protection des espèces
- Maintien de l'ouverture des milieux
- Maintien de l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage
- Fossés

<https://www.smer-e2m.fr/copie-de-les-contrats-maec--agri>

Porteurs : SMER-E2M

Accompagner les agriculteurs à mener des actions bénéfiques pour la biodiversité dans le cadre du PAEC (Projet agro-environnemental et climatique) biodiversité sur le site Natura 2000 de la Dordogne Aquitaine et le site Natura 2000 de Vallées de l'Isle et de la Dronne

Dordogne Aquitaine : EPIDOR a construit en collaboration avec les chambres d'agricultures de Dordogne et de Gironde, un Projet Agro-Environnemental et Climatique pour préserver les prairies permanentes riveraines de la Dordogne. Le périmètre choisi est élargi de 200 mètres sur chaque rive par rapport à celui du site Natura 2000 (= le lit mineur).

Sur ce périmètre élargi, il existe un potentiel de 550 hectares de prairies si l'on se base sur les données du RPG.

Les mesures retenues dans ce PAEC concernent donc les pratiques agricoles mises en œuvre sur les prairies riveraines. Ces mesures sont choisies sur la base du catalogue de mesures nationales et concernent le maintien ou l'adaptation des pratiques de fauche ou de pâturage.

<https://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/187>

Vallée de l'Isle :

Absence de fertilisation et mise en défens de 10% de la parcelle

Report de fauche de 25 jrs, 35 jrs ou 45 jrs + absence de fertilisation azotée + absence de pâturage hivernal

Absence de fertilisation azotée & absence de pâturage hivernal

Absence de fertilisation azotée & absence de pâturage hivernal & suivi d'un plan de gestion pastorale

Absence de fertilisation & mise en œuvre d'un programme d'ouverture

Conversion de cultures en prairies

<https://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/239>

#### **Porteurs : EPIDOR**

##### **Gérer de manière durable la forêt de La Cali**

En 2020, La Cali a fait l'achat de l'achat de 236,89 hectares de forêt répartis en 464 parcelles sur les communes de Chamadelle, Coutras, Les Eglisottes et Chalaures, Le Fieu et Les Peintures.

Les principaux enjeux de cette acquisition étaient de préserver cet espace naturel (coeur de biodiversité de la trame verte et bleue, labellisation « Man and biosphère » de l'UNESCO, présence d'espèces protégées - tortue cistude d'Europe, Vison d'Europe, oiseaux migrateurs...) et l'identité forte de la forêt de la Double.

Depuis 2021, 204.72 hectares de ces parcelles sont gérés par l'ONF sous le régime forestier, garantissant ainsi :

- La préservation du patrimoine forestier,
- L'Assurance d'un entretien forestier approuvé par le propriétaire,
- La vente des bois conformément aux récoltes programmées et dans le respect des cahiers des charges définis par l'ONF,
- La mise en place d'un accueil du public selon les enjeux.

En 2024, La Cali a validé le document d'aménagement 2023-2042 de l'ONF pour les propriétés forestières de La Cali relevant du régime forestier, garantissant ainsi une gestion durable de la forêt.

En vue de financer les plantations d'arbres prévues au Document d'aménagement, un projet de Label bas-carbone est en cours avec l'ONF et la coopérative carbone.

Afin d'accueillir du public, des aménagements sont en cours (panneaux information, mobilier bois de confort et de franchissement d'obstacles...).

#### **Porteurs de l'action : La Cali, l'ONF, Coopérative carbone de La rochelle**

##### **Poursuivre la création de Clubs nature Gironde pour sensibiliser les jeunes à la biodiversité**

Depuis 2020, La Cali bénéficie du dispositif Club nature Gironde porté par le département de la Gironde permettant de sensibiliser, hors temps scolaire, les jeunes aux questions de biodiversité. Les séances, animées par des structures locales, permettent aux jeunes de découvrir leur environnement proche, et être sensibilisés, tout au long de l'année, aux pollinisateurs, risques des produits phytosanitaires, protection des milieux naturels...

Ces séances, qui se déroulent généralement d'octobre à juin, bénéficient aux enfants des centres de loisirs, et aux jeunes des espaces jeunes de La Cali.

**Porteurs: La Cali (services TE, enfance et jeunesse), département de la Gironde et structures animatrices locales d'éducation à l'environnement**

### Pistes de réflexion

**Mettre en place la gestion différenciée sur l'ensemble des espaces verts de La Cali et des communes**

### Porteurs : La Cali et Communes

#### Élaborer un atlas de la biodiversité intercommunale

- > Référencer toutes les bonnes pratiques du territoire en matière de préservation de biodiversité
- > Recenser et identifier l'ensemble des éléments constitutifs de biodiversité et des lieux de stockage carbone , s'appuyer sur les habitants pour le recensement via des applications

### Porteurs : La Cali

### Création d'un parc palus Parc Naturel Régional (PNR)

Le site des Palus de St Loubès et d'Izon est une grande zone humide caractérisée en zone de marais où l'on observe notamment l'Angélique des estuaires. Le site est nouvellement animé par le SMER-E2M.

Le site des Palus de St Loubès et d'Izon est un site Natura 2000 qui repose sur la Directive "Habitat Faune Flore" de 1992, il est classé en 2011 pour répondre à l'enjeu BIODIVERSITE.

> Programme LIFE

> Inclure dans la réserve de Biosphère Palus

Détail à fournir sur les partenaires : c.guerin@eptb.dordogne.fr

### Porteurs : CLE du SAGE Dordogne Atlantique

### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service transition écologique

Services concernés	Partenaires externes
Enfance : ALSH Espaces verts	ARB NA, Agence régionale biodiversité, Communes, ACAG, CEN, EPIDOR, CLE, Département de la Gironde

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

### Moyens humains et financiers

#### Fonds vert

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre d'acteurs agricoles accompagnés sur les sujets de biodiversité		

Réalisation d'un Atlas de la biodiversité (oui/non)	Non	Oui
---	-----	-----

## AXE 5 : INNOVER POUR UN TERRITOIRE SOBRE ET COMPETITIF

### 1. SOUTENIR LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE

#### A. Faire naître une filière du réemploi et du biosourcé



Niveau de priorité :



#### Contexte et objectifs

Repenser nos modes de consommation est devenu essentiel. En France, chaque habitant produit en moyenne 550 kg de déchets ménagers par an, dont une large part pourrait être évitée par le réemploi ou la réparation (Source : Statistiques INSEE 2021). Les processus de réemploi et de valorisation des ressources locales sur le territoire passent par un travail de caractérisation et de désignation des ressources porteuses de valeurs ajoutées. Ce processus, lorsqu'il est implanté efficacement, permet un développement économique respectueux de l'environnement.

C'est dans cette optique que se place La Cali qui souhaite développer le réemploi et la valorisation de ses ressources locales principalement dans le secteur de la construction.

#### Mesures opérationnelles

##### Actions planifiées

###### Soutenir le montage d'une filière chanvre par les agriculteurs

Une filière chanvre est en cours de montage par des agriculteurs à La Cali.

> Communiquer sur l'utilisation du chanvre comme matière biosourcée dans les constructions

###### Porteurs : La Cali, Agriculteurs

###### Sensibiliser les porteurs de projet et les accompagner via la mise à disposition de ressources pour l'utilisation de matériaux locaux

> Sensibiliser les élus et les agents des collectivités à l'usage de matériaux locaux

> Sensibiliser les artisans au réemploi des matériaux (avantages, retours d'expérience, etc.)

> Accompagner les collectivités et les particuliers concernant la provenance des ressources et des savoir-faire

> Faire connaître et utiliser les fiches matériaux locaux du CAUE 33

> Réaliser une cartographie des ressources locales (échelle NA) : Pertinence de redynamiser la carte interactive de la CMA ?

> Accompagner la maîtrise d'ouvrage publique à l'inscription de l'usage de bois « local » dans les marchés publics

> Faire connaître les évènements tels que la Brocante aux matériaux, en lien avec Nouvel'R et les entreprises du bâtiment (Compagnons Bâtisseurs, FAYAT déconstruction, ...)

###### Porteurs : CAUE 33, URCOFOR NA

## Pistes de réflexion

### Diffuser les connaissances sur les matériaux biosourcés locaux

- > Disposer d'un meilleur état de la connaissance des matériaux locaux
- > S'appuyer sur la cartographie des matériaux locaux du CAUE 33
- > Faire le lien avec les artisans qui travaillent avec ces matériaux
- > S'appuyer sur des retours d'expériences sur les différents usages (bois, paille, etc.)

### Porteurs : La Cali , Communes

### Anticiper en amont des projets l'utilisation de matériaux issus du réemploi

- > Préparer le cadre en amont d'un projet (intégrer dans le cahier des charges de l'appel d'offres les critères de réemploi et de recyclage - compétences assurances)
- > Identifier les ressources disponibles (promoteurs, constructeurs, etc.)
- > Se rapprocher des interlocuteurs du secteur
- > Préparer en amont d'une démolition le cahier des charges stipulant de la ressource mobilisable pour du réemploi en s'appuyant sur la FFB et la CAPEB (exemple : la plateforme du réemploi)

### Porteurs : La Cali (service patrimoine bâti, service habitat)

### Promouvoir l'implantation de sites de valorisation des déchets de chantier/zones de réemploi de matériaux dans les zones artisanales

L'objectif est de faire gagner du temps aux artisans et limiter leurs déplacements, l'idée étant d'avoir une « zone unique » pour leurs activités (achat et fin de vie de matériaux)

- > Introduire cette action dans le PLU
- > Identifier une zone collective pour favoriser le réemploi des matériaux, avec des fiches idées de détournement
- > Implanter des sites de valorisation type REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment)
- > Faire le lien avec les artisans et leur proposer de « déstocker » du matériel
- > Sensibiliser les artisans sur l'évolution réglementaire, via le CMA ou Nouvel'R par exemple

### Porteurs : La Cali, SMICVAL, SEMOCTOM

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : Service transition écologique

Services concernés	Partenaires externes
Service habitat Service Patrimoine bâti Service aménagement	CAUE 33, SEGAT, Association La tête au toit (CALI), Chambre d'agriculteurs, URCOFOR NA, Véolia, REP CMA, Les Compagnons Bâtisseurs, Nouvel 'R, SMICVAL, SEMOCTOM

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

 Évaluation environnementale stratégique	
Étudier précisément les risques invasifs de l'espèce, la biodiversité qu'elle a tendance à attirer, et le risque lié à sa monoculture	
Étudier son rendement à l'échelle locale, afin d'arbitrer sa plus-value (productivité/efficience des produits développés)	
Se rapprocher des acteurs du territoire (Chambre d'agriculture, etc.) afin d'obtenir des avis précis et éclairés quant à son implantation	
Si l'implantation est lancée, mettre en place des petites cultures tests (< 2 ha) afin d'éviter une trop grande dégradation de milieux	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux		
	Valeur de référence	Objectif à 2030
Volume de matière réemployée		
Nombre de logements livrés en matériaux biosourcés et géosourcés		
Recyclage des déchets du BTP (%) (TETE)		
Étude réalisée sur la filière bois coréen Paulownia (oui/non) (EES)		

## AXE 5 : INNOVER POUR UN TERRITOIRE SOBRE ET COMPETITIF

### 1. SOUTENIR LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE

#### B. Accompagner les artisans sur le sujet de la construction et de la rénovation bas carbone



Niveau de priorité :



#### Contexte et objectifs

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 24% et 12% de la consommation énergétique du territoire en 2022 (diagnostic PCAET) et respectivement 9% et 7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche réglementaire.

Par ailleurs, le secteur résidentiel est responsable de 75% des émissions de particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns ( $PM_{2,5}$ ) du territoire du fait entre autres de l'utilisation de bois dans des équipements peu performants (foyer ouvert par exemple).

Travailler sur l'efficacité et la sobriété énergétique apparaît donc nécessaire et en particulier former les professionnels du secteur aux nouveaux métiers liés à l'énergie semble indispensable !

*Objectif : Développer la formation des professionnels de la rénovation et de la construction neuve afin de disposer sur le territoire des compétences pour réaliser les travaux de rénovation et de construction.*

#### Mesures opérationnelles

##### Actions planifiées

###### **Accompagner la montée en compétence des artisans du territoire sur les sujets de la rénovation et de la construction bas carbone**

L'association DOREMI accompagne les artisans du territoire sur les volets suivants :

- > Accompagner les artisans du bâtiment à avoir une vision globale du logement pour un objectif de rénovation niveau BBC
- > Créer des groupements / équipes d'artisans intégrant toutes les compétences pour une rénovation complète et performante

La montée en compétence sera favorisée par les actions suivantes :

- > Proposer un financement d'une partie de la formation pour inciter à la montée en compétence
- > Organiser des webinaires de sensibilisation et des cellules de soutien avec le CMA pour développer l'accompagnement

Porteurs : DOREMI

###### **Cartographier des artisans du territoire pour mettre en œuvre la rénovation des logements**

- > Diffuser une cartographie des artisans et leurs labels (ou l'inventaire national)
- > Organiser des webinaires et/ou ateliers de sensibilisation sur les intérêts de la démarche

**Porteurs : La Cali**

## Pistes de réflexion

### Aider les artisans dans les démarches de dossier RGE

> Action déjà portée par la CMA ?

**Porteurs : CMA**

### Accompagner les artisans à se structurer autour des besoins de la rénovation thermique de qualité

Construire un partenariat avec la CAPEB pour :

- Associer les artisans locaux aux réflexions et à la définition des objectifs de la politique habitat de La Cali
- Favoriser l'organisation de groupements permettant aux artisans de se positionner sur les projets de rénovation de La Cali, des habitants, des Communes, etc.
- Permettre leur montée en compétence

REX : CC du Pays des Herbiers (Vendée)

**Porteurs : La Cali**

## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : Service habitat

Services concernés	Partenaires externes
Service transition écologique Service développement économique	SEGAT, SOLIHA, Aquitenis, CMA, FFB, CAPEB

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

## Moyens humains et financiers

Moyens humains et financiers	

## Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre d'artisans RGE sur le territoire		
Nombre de labellisations par an		



## AXE 5 : INNOVER POUR UN TERRITOIRE SOBRE ET COMPETITIF

### 1. SOUTENIR LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE

#### C. Accompagner la rénovation des logements sur le territoire



Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

Le secteur résidentiel représente 24% de la consommation énergétique du territoire (diagnostic PCAET) en 2019 et 9% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2022 selon l'approche réglementaire.

En 2020, le parc de résidences principales datant d'avant 1970 représente 40,1% du parc global et le parc construit entre 1971 à 2005 représente 24% du parc global (INSEE). Un réel enjeu existe sur le territoire en termes de rénovation énergétique.

La lutte contre la précarité énergétique est donc un enjeu majeur pour ce territoire. Elle permettra de contribuer à la fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de vie des populations les plus vulnérables et à renforcer la justice sociale et environnementale.

Par ailleurs, la construction durable est aussi un moyen de stockage carbone et de réduction de gaz à effet de serre et peut contribuer à dynamiser l'économie locale.

Actuellement, le service Habitat de La Cali accompagne 280 projets de rénovation par an, dont 145 rénovations d'ampleur (avec 70 en BBC).

L'objectif stratégique de La Cali est de 600 rénovations d'ampleur par an.

##### Mesures opérationnelles

##### Actions en cours

###### Faire connaître la plateforme habitat durable - espace conseil France renov' + OPAH / OPAH RU

> Développer la communication autour de la plateforme habitat durable qui propose notamment :

- Des conseils neutres et gratuits sur tout projet de rénovation
- Une mobilisation des aides financières spécifiques (État, CALI, Villes...)
- Des diagnostics techniques (audits, autonomie, dégradation / LHI)
- Une aide à la lecture des devis et à la recherche d'artisans locaux
- Des conseils « prise en main logement » et « écogestes »

> Amplifier la visibilité de la plateforme

> Envisager des permanences croisées entre les différents acteurs du conseil

###### Porteurs : La Cali

###### Proposer et mettre en avant des aides à la rénovation des habitats

> Inciter les particuliers à suivre et réguler leur consommation d'énergie par des informations, de la sensibilisation et des documents pédagogiques

- > Mettre en place une aide complémentaire à l'aide nationale existante afin de réduire le reste à charge des ménages et d'inciter à la rénovation énergétique des bâtiments. L'aide proposée par La Cali fait partie des plus conséquentes pour un EPCI Girondin.
- > Mettre en place des dispositifs incitatifs pour le remplacement de vieilles chaudières fioul/gaz par des chaudières bois énergie et des PAC (pompes à chaleur) hybrides

#### **Porteurs : La Cali**

##### **Mobiliser le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) du CD33**

Les associations partenaires du CD33 interviennent auprès des ménages en situation de précarité énergétique. Elles établissent un diagnostic, des propositions d'actions / de travaux et recherchent les financements.

- > Faire connaître le SLIME et mettre les ménages en lien avec les associations partenaires
- > Associer GRDF avec leur accompagnement à l'information sur les nouvelles sélections de chauffage moins consommatrices en énergie

#### **Porteurs : CD33**

##### **Informier les locataires sur leurs droits, devoirs, et prévenir le mal logement**

*Voir fiche action "lutter contre l'habitat indigne" du POA habitat*

- > Prévenir sur les droits et les devoirs en tant que locataire
- > Sensibiliser sur les bons gestes à adopter dans son logement (écogestes, etc.)
- > Encourager le suivi des consommations
- > Identifier les situations de mal logement
- > Proposer un accompagnement social sur les situations les plus précaires

La Cali finance également :

- les activités de l'Adil qui intervient dans ce domaine via des permanences chaque semaine à Libourne et 2 fois par mois à Coutras en plus des possibilités de consultation par téléphone ou par mail
- le FSL qui finance l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus en difficulté sur prescription des travailleurs sociaux

#### **Porteurs : Collectivités + voltalis**

##### **Permanences architecte conseil du CAUE 33**

- > Améliorer la communication et la visibilité des permanences des architectes conseil du CAUE 33 (conseils gratuits) :
  - Permanences architecte conseil de secteur sur La Cali
  - Permanences de l'architecte conseil spécialisé en maîtrise de l'énergie
- > Mutualiser certaines permanences conseil avec des partenaires tels que SEGAT, SOLIHA, etc.

#### **Porteurs : CAUE 33**

#### **Actions planifiées**

##### **Communiquer auprès de tous les acteurs de l'immobilier sur le territoire**

- > Sensibiliser les agents immobiliers et les notaires du territoire sur les aides financières à destination des propriétaires bailleurs.
- > Organiser des ateliers de sensibilisation à destination des acteurs de l'immobilier (agents immobiliers, notaire, promoteurs, etc.) du territoire, sur les enjeux énergétiques : interdiction location logement critère G, habitat indigne, etc.

- > Communiquer auprès des acteurs de l'immobilier sur les besoins en logements et les grands axes de programmation de la production de logements du PLUI, et en particulier du POA Habitat (objectifs communaux, secteurs d'OAP, typologie de logements à produire en taille et en financement : libre ou social)

#### **Porteurs : La Cali, service habitat**

#### **Proposer un accompagnement spécifique pour les copropriétés à la rénovation énergétique**

Voir fiche action "intervenir de façon ciblée sur les copropriétés" du POA habitat

- > Accompagner à l'immatriculation
- > Organiser des sensibilisations aux enjeux et aides mobilisables pour les syndics
- > Abonder l'aide CALI pour les diagnostics (DGT, PPT...) (en réflexion)
- > Proposer une aide aux travaux des copropriétés en complément de MPR copro (mis en place en 2024)

#### **Porteurs : La Cali, SEGAT**

#### **Pistes de réflexion**

##### **Réaliser une cartographie thermique aérienne**

La thermographie aérienne est une technologie permettant, à partir d'une caméra infrarouge, d'analyser la déperdition de chaleur par la toiture des bâtiments et ainsi d'identifier d'éventuels défauts d'isolation.

- > Lancer une étude thermographique sur le territoire
- > Identifier les bâtiments prioritaires à la rénovation

#### **Porteurs : La Cali**

#### **Créer une maison de l'habitat**

- > Créer une structure qui coordonne et informe sur les différents dispositifs existants sur La Cali :
  - Guichet unique de conseil et demande de subventions
  - Cartographie des artisans
  - Groupement d'achats
  - Réglementations d'urbanisme
  - Recherche de logement (logement social en particulier)
  - Accès au droit (action de l'ADIC)

#### **Porteurs : La Cali, Libourne**

#### **Développer l'outil "Permis de louer"**

- > Développer l'outil "permis de louer" au-delà de la bastide de Libourne
- > Assurer un regard de la collectivité sur le parc immobilier

Point de vigilance – cette action nécessite une validation politique et budgétaire aux vues des moyens humains nécessaires

#### **Porteurs : La Cali**

#### **Organiser des achats groupés de fournitures qui améliorent la performance thermique des logements**

- > Organiser et accompagner des groupements d'achats pour les habitants et/ou les artisans pour diminuer le reste à charge des achats de :

- Chauffe-eau thermodynamique / solaire / PAC hybride
- Poêle à bois...
- Ampoules LED

> Encourager l'autoréhabilitation accompagnée avec une meilleure maîtrise du reste à charge

#### Porteurs : La Cali, Libourne

#### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service habitat

Services concernés	Partenaires externes
	Urbanis, SOLIHA, Incité, SEGAT, SLIME, GRDF, Services de l'État, Alec, CD33, Associations, CREAQ...), Mairies, Acteurs sociaux, Opérateurs OPAH, PACTE, PACTE, ADL, Adil 33, ALEC, SEGAT, Syndics, Les compagnons bâtisseurs

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	



#### Moyens humains et financiers

Actuellement, le volet rénovation du service habitat est constitué d'1 ETP pour 280 projets de rénovation, dont 145 rénovations d'ampleur (avec 70 en BBC) par an. Une rénovation d'ampleur est subventionnée à hauteur de 6500 €.

L'objectif stratégique de La Cali est de 600 rénovations d'ampleur par an. Si La Cali accompagner l'ensemble de ces projets, cela représente 2 ETP et 3 M€ d'aides supplémentaires.



#### Évaluation environnementale stratégique

Communiquer en amont sur les travaux pour que les habitants puissent s'organiser pour éviter les nuisances  
Veiller à réduire l'impact des travaux au niveau sonore, sur la biodiversité et sur les particules fines via la réalisation d'un guide de préconisations et la sensibilisation des professionnels du bâtiment et par la commande publique  
Éviter de dégrader les bâtiments du patrimoine à valeur architecturale



#### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Émissions de gaz à effet de serre – Résidentiel (ktCO2e) (TETE) Consommation énergétique – Résidentiel (GWh) (TETE) Rénovation énergétique des logements (nombre logements rénovés/100 logements existants) (TETE) Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%) (EES)	57 ktCO2eq (2022) 641 GWh (2022)	

Proportion des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public (%) (EES)		
Proportion de consommation de bois local pour la construction neuve (%) (EES)		

## AXE 5 : INNOVER POUR UN TERRITOIRE SOBRE ET COMPETITIF

### 2. ACCOMPAGNER ET CHALLENGER LES ENTREPRISES VERS DES SYSTEMES PLUS INNOVANTS

#### D. Créer de la coopération entre les entreprises du territoire autour du PCAET

Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

La Cali est le deuxième pôle économique du département, avec environ 26 000 emplois et 6 000 établissements. En tant que communauté d'agglomération, La Cali est compétente en matière de développement économique et d'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire. La Cali peut donc proposer une animation visant à créer ou renforcer les liens, des synergies entre acteurs économiques et ainsi développer et conforter le tissu local. De nombreux clusters, réseaux professionnels, pôles de compétitivité existent (inno'vin, CREHAD, ADI, ..). Il s'agira de mieux intégrer La Cali et les entreprises du territoire à ces collectifs structurants en matière de développement économique (partage de l'information, innovation, partenariats, ouvertures à de nouveaux marchés). En outres, La Cali a un rôle prépondérant à jouer pour accompagner l'essor de nouvelles activités sur son territoire, notamment liées à l'économie circulaire ou la valorisation des déchets (voir fiche 30) qui pourrait permettre de consolider certaines filières traditionnelles (bâtiment, viti/viniculture, emballage/cartonnage) mais aussi développer des technologies innovantes et attirer de nouvelles entreprises.

La Cali anime et contribue déjà à plusieurs réseaux : les clubs d'entreprises locaux, le GRAPE, l'association Nouvel'R, la coopérative des Tiers Lieux, le réseau de la pépinière-hôtel d'entreprises ... En particulier, la pépinière Foodtech et Winetch, en partenariat avec Bordeaux Technowest, a ouvert ses portes en début d'année 2021. Installé dans les locaux d'un ancien restaurant, au 60 rue des Chais à Libourne, le 8ème incubateur de Bordeaux Technowest développé en partenariat avec La Cali, accueille des startups innovantes dans les domaines du vin et de l'agroalimentaire.

##### Mesures opérationnelles

##### Actions planifiées

###### Valoriser le pôle économie circulaire en gestation dans le cadre de "territoire d'industrie" - PETR

- > Développer la connaissance du réemploi des matières sur le territoire
- > Associer l'expertise de Nouvel'R et de ses partenaires
- Atelier prévu d'ici la fin de l'année 2025 pour les entreprises des ZAE de Vayres et Izon.

###### Porteurs : La Cali, PETR, SMICTOM

##### Pistes de réflexion

###### Identifier les bâtiments soumis au décret tertiaire et éligibles au CCRT

- > Mobiliser les données cadastrales pour identifier les propriétaires privés : entreprises, foncières, bailleurs, etc.
- > Lister les bâtiments ≥ 1 000 m<sup>2</sup> à usage tertiaire, en précisant la nature des activités (bureaux, commerces, enseignement, etc.).
- > Contacter les propriétaires et gestionnaires pour les informer de leurs obligations
- > Mettre en place un tableau de suivi des bâtiments identifiés

> Identification du potentiel de déploiement du CCRT (projets thermiques renouvelables) et du photovoltaïque

**Porteurs : La Cali**

### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service transition écologique

Services concernés	Partenaires externes
Service développement économique	ALEC, Département, PETR / Territoire d'industrie

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Émissions de gaz à effet de serre - Industrie hors branche énergie (ktCO2e) (TETE)	113 ktCO2eq (2022)	
Consommation énergétique - Industrie hors branche énergie (GWh) (TETE)	677 GWh (2022)	
Émissions de gaz à effet de serre – Tertiaire (ktCO2e) (TETE)	45 ktCO2eq (2022)	
Consommation énergétique – Tertiaire (GWh) (TETE)	335 GWh (2022)	

## AXE 5 : INNOVER POUR UN TERRITOIRE SOBRE ET COMPETITIF

### 2. ACCOMPAGNER ET CHALLENGER LES ENTREPRISES VERS DES SYSTEMES PLUS INNOVANTS

#### E. Réduire la production de déchets et augmenter leur taux de valorisation

Niveau de priorité :



## Contexte et objectifs

*La collecte et la valorisation des déchets ménagers de La Cali est gérée par le Semoctom (Syndicat de l'entre-deux-mers ouest) pour la collecte et le traitement des ordures ménagères sur 9 communes du sud du territoire (Saint Germain du Puch, Nérigean, Génissac, Moulon, Saint Quentin de Baron, Tizac de Curton, Espiet, Daignac et Dardenac) ainsi que par le Smicval (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation du Libournais Haute-Gironde) sur les 36 communes restantes.*

*La valorisation du biogaz produit sur le site de Lapouyade a produit en 2022 115 GWh d'énergie dont 23 GWh avec les déchets provenant du territoire.*

*Le poids des émissions non énergétiques dans le bilan carbone de La Cali est une particularité du territoire. En effet, le secteur des déchets représente à lui seul 18 % du bilan, correspondant donc au troisième poste d'émissions de GES après les transports et l'industrie. Ce poids considérable est lié aux fuites de méthane l'ISDND de Lapouyade et son site de production de biogaz par stockage de déchets dont l'aire de mobilisation des déchets dépasse très largement le territoire de La Cali.*

*Les syndicats de déchets présents sur le territoire sont tous deux labelisés "Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage" et portent des démarches ambitieuses de prévention des déchets à la source. Il se sont également engagés dans la démarche TETE de l'Ademe.*

## Mesures opérationnelles

### Actions en cours

#### Développer le compost pour les déchets des restaurateurs, des artisans des métiers de bouche et des particuliers

- > Projet en cours pour la collecte des déchets : les sites ont été identifiés, potentiellement implantation d'un collecteur
- > Identifier les endroits où composter (deux châteaux dans le St Émilion)
- > Identifier les sites de méthanisation pour valoriser les biodéchets
- > S'assurer de la bonne qualité de la MO : travail pour cela avec Agrobio Périgord
- > Faire connaître la micro-plateforme et la collecte de restes alimentaires du Pays Foyen (restaurateurs, etc.)
- > Continuer à sensibiliser sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »
- > Partager des retours d'expérience comme le « compostage à la ferme » initié par le SMICVAL sur 14 structures du territoire (matières brunes)

#### Porteurs : PETR, SMICVAL, La Cali

#### Accompagner les communes de La Cali dans la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective

Depuis 2017, La Cali accompagne les communes dans l'amélioration de leurs pratiques en restauration collective.

L'un des axes concerne la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des accompagnements par le CREPAQ Nouvelle-Aquitaine sont proposés. Suite à des pesées in situ sur 1 semaine, un diagnostic avec préconisations est remis, donnant ainsi à la commune des pistes d'améliorations concrètes.

Cette action s'intègre dans le cadre du PAT (projet alimentaire de territoire) porté par le PETR du Grand Libournais.

#### Porteurs : les communes de La Cali ayant une restauration collective, CREPAQ Nouvelle-Aquitaine, PAT porté par le PETR du Grand Libournais

## **Actions plannifiées**

### **Mettre en place le projet NEO SMICVAL : ramassage en PAV plutôt qu'en PAP**

Sur le territoire, 3 communes sur 45 ont mis ça en place. Ce ramassage permet :

- Moins de déplacements
  - Une responsabilisation des producteurs de déchets si c'est plus contraignant, ça incite à réduire les déchets
- > En 2025, les communes ayant mis en place le PAV ne verront pas augmenter leur TEOM  
> En 2028, mise en place de la RI

### **Porteurs : Communes, SMICVAL**

### **Mettre en place les actions de réduction de déchets de la stratégie IMPACT 2030 – Zéro Waste du SMICVAL et de la stratégie EN100BLE du SEMOCTOM sur le territoire du Libournais**

- > Développer les nouveaux services Zéro Déchets Zéro Gaspi pour accompagner à la réduction de déchets à la source (Programme SMICVAL Market Tiers Lieu Libourne – fin 2026)
- > Développer des partenariats tels que « mon commerçant s'engage »
- > Accompagner financièrement les usagers pour l'achat de couches lavables et de protections menstruelles réutilisables

### **Porteurs : La Cali, SMICVAL, SEMOCTOM**

## **Pistes de réflexion**

### **Valoriser les déchets**

- > Inciter les commerces à mettre à disposition des places de parking pour déposer des bennes déjà triées
- > Sensibiliser sur les points REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment), en lien avec les éco-organismes
- > Cartographier les différents exutoires éco-organismes sur La Cali / structures dont réemploi
- > Inciter les commerçants, artisans vers les éco-défis pour initier des démarches responsables autour des déchets

### **Porteurs : Véolia, PROCIVIS Nouvelle Aquitaine, SMICVAL**

### **Expérimentation de la réduction des emballages en grande surface**

- > Réaliser une convention avec une grande surface pour accepter l'utilisation des contenants (viandes, poissons...)
- > Réaliser une expérimentation d'un endroit de dépôt des cartons d'emballages (permet de soulever d'autres questions, quantifie rôles volumes, responsabilité des industriels...) et aborder la question de la consigne (campagne de communication de l'Intermarché de Libourne : « Ramène tes contenants réutilisables » pour limiter les emballages à usage unique)

### **Porteurs : La Cali, SMICVAL, SEMOCTOM, Syndicat des déchets**

### **Préciser les volumes de déchet des entreprises**

- > Quelles ressources ? Quelles filières ? Quels débouchés existent ?  
> Travailler avec le PETR / territoire d'industrie

> Travailler avec le CMA pour proposer des accompagnements aux diagnostics et aux plans d'actions pour optimiser la gestion des déchets

**Porteurs : CCI, PETR, CMA**

### Acteurs à impliquer

#### Porteur de l'action : Service transition écologique

Services concernés	Partenaires externes
Service Développement économique	Syndicats, Associations, Commerçants, Agrobio Périgord, SMICVAL, SEMOCTOM, Châteaux viticoles

Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	Développement des EnR	Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	

### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Émissions de gaz à effet de serre – déchets (ktCO2e) (TETE)	107 (2022)	
Consommation énergétique – déchets (GWh) (TETE)	0 (2022)	
Production Ordures ménagères résiduelles (kg/hab.) (TETE)	221 (2019 SMICVAL)	–
Production de déchets collectés sélectivement (kg/hab.) (TETE)		100 (SMICVAL)
Production de déchets occasionnels (kg/hab.) (TETE)		
Production de déchets (avec déblais et gravats) - somme des 3 précédents (kg/hab.) (TETE)	632 (2019 SMICVAL)	–
Production de déchets (hors déblais et gravats) (kg/hab.) (TETE)		400 (SMICVAL)
Recyclage des déchets matières (%) (TETE)		
Recyclage des déchets organiques (%) (TETE)		

## AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE ET SOUTENIR COLLECTIVEMENT UN PLAN CLIMAT AMBITIEUX

### 1. PORTER ENSEMBLE UN PCAET AMBITIEUX

#### A. Assurer la montée en compétence de l'ensemble des acteurs du territoire

Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

La Cali, comme de très nombreux territoires français, a été confrontée ces dernières années aux signaux forts de dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, feux, manque d'eau...).

Dans ce contexte, le PCAET est un outil devant permettre de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, de faciliter leur appropriation et surtout de permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.

Aussi, pour passer du document stratégique à une phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, il est plus que nécessaire de se donner les moyens de faire vivre le PCAET.

C'est pourquoi il est essentiel, au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour permettre une évolution collective, de viser à mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de partage et de suivi porté par La Cali afin de :

- Mettre en œuvre une politique « Air Énergie Climat » ambitieuse et transverse sur le territoire.
- Créer une dynamique territoriale du Plan Climat et susciter une adhésion à cette dynamique en accompagnant la diffusion du PCAET auprès des acteurs et habitants du territoire.
- Faire partager l'importance et l'urgence à agir pour les transitions écologique et énergétique
- Favoriser les partages d'expériences et la mise en œuvre d'actions collectives.

##### Mesures opérationnelles

##### Actions planifiées

###### Accompagner par la formation les élu.e.s sur les enjeux de biodiversité

- > Comprendre les enjeux de la préservation et restauration de la trame verte et bleu
- > Comprendre les liens entre la préservation de ces trames et nos vulnérabilités face au changement climatique (santé publique, alimentation, risque inondation...)
- > Objectif : orienter les politiques publiques

###### Porteurs : Gemapiens, La Cali, syndicats, AMG, CAUE 33

###### Formation "architecture bioclimatique" du CAUE 33

- > Former et sensibiliser les élus et agents à l'architecture bioclimatique
- > Formation à la carte déjà disponible
- > Intégrer ces réflexions dans les PLU(i), le PLH... Orientation des logements, implantation, capacité, matériaux

###### Porteurs : CAUE 33

## **Sensibiliser les différents publics aux risques climatiques**

- > Sensibiliser sur le risque incendie
- > Sensibiliser sur les bonnes pratiques de chauffage au bois et sur la communication lors d'épisodes de pollution déclarés par ATMO Nouvelle-Aquitaine pour sensibiliser à la qualité de l'air
- > Sensibiliser sur le risque inondation

## **Porteurs : Gemapiens, La Cali, syndicats des rivières**

### **Animation d'un groupe de travail sur la restauration collective**

Depuis 2017, La Cali anime un groupe de travail sur la restauration collective auprès des communes de La Cali.

L'objectif est de les aider à améliorer leurs pratiques, envisager des mutualisations...

Cette action se décline en 4 axes :

- Organiser des visites inspirantes de site, pour faire découvrir aux élus et agents des initiatives portées par d'autres collectivités (régie agricole...)
- Organiser des ateliers collectifs permettant de donner des informations aux communes (Loi EGALIM, dispositifs Lait et fruits à l'école, et Cantine à 1 €...)
- Proposer des accompagnements individualisés aux communes pour susciter le changement de pratiques : outil de suivi EGALIM, mise en relation avec des producteurs locaux, approvisionnement plus local...
- Proposer des accompagnements à la lutte contre le gaspillage alimentaire (voir également fiche action sur la réduction des déchets)

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du PAT (projet alimentaire de territoire) porté à l'échelle du PETR du Grand Libournais.

Certaines actions, comme la formation cuisine des cuisiniers (recettes végétariennes par exemple) sont maintenant organisées à cette nouvelle échelle.

### **Amplifier le déploiement de cet accompagnement et augmenter fortement la végétalisation des menus de cantine des écoles et des centres de loisirs**

### **Amplifier le recours aux circuits courts pour la fourniture en denrées alimentaires de communes et services de La Cali (événementiel, petite enfance, centres de loisirs autres)**

## **Porteurs : La Cali, Interbio Nouvelle-Aquitaine, Chambre d'agriculture, PAT du PETR du Grand Libournais , service développement économique CALI**

## **Pistes de réflexion**

### **Accompagner par la formation les élus locaux sur les EnR**

- > Permettre aux élus locaux de connaître les champs des possibles : mix énergétique, différents montages de projets (privé, public, citoyen), valorisation de l'électricité (ACC, vente totale, ACI...)
- > Permettre de bénéficier d'un conseil neutre pour tout projet PV et éolien terrestre (= les Générateurs, ADEME, Région NA)
- > Acculturation des élus sur les gaz verts

## **Porteurs : Les Générateurs Nouvelle Aquitaine, SDEEG**

### **Accompagner par la formation les élus et inciter au dispositif de l'ADEME « élus pour agir »**

- > Informer les élus sur le réseau élus pour agir
- > Prévoir une intervention de l'ADEME pour présenter le réseau et les possibilités de formation pour les élus ainsi que les avantages qu'ils peuvent en retirer

**Porteurs : La Cali****Proposer la mise en place de fresques pour les agents**

Regrouper les actions de sensibilisation des agents

Se rapprocher d'ATMO pour la Fresque sur la qualité de l'air

**Porteurs : La Cali****Proposer à tous les agents porteurs des actions PCAET un plan de formation sur la transition écologique en lien avec ses compétences.****Porteurs : service RH, CNFPT, service transition écologique, ADEME****Faire remonter le projet PCAET dans tous les services, à tous les niveaux afin d'élargir la sensibilisation**

> Porter une attention particulière aux communes pour cette sensibilisation

**Porteurs : La Cali****Intégration au réseau « club DD » (Développement durable) de Bordeaux Métropole afin de permettre le partage d'expérience et de connaissances sur les thématiques du PCAET**

Le réseau « club DD » de Bordeaux Métropole est un espace qui permet aux agents des communes membres et des territoires voisins ayant un contrat de coopération CoNECT d'échanger sur les enjeux de transition écologique sur des thèmes variés (prévention déchets, adaptation au changement climatique, biodiversité, Plan climat, l'eau, économie circulaire, numérique responsable) sous différents formats de rencontres (en présentiel, webinaire, visites de site, formations)

**Porteurs: La Cali, BM****Créer une journée de l'exemplarité****Porteurs : La Cali****Eco conditionner ou bonifier les aides de La Cali à destination des entreprises / associations**

*Dans le cadre du SRDEII, La Cali accompagne financièrement les entreprises de son territoire pour pouvoir soutenir l'emploi, l'activité économique et l'innovation. Une bonification des aides accordées en fonction de critères énergie – climat pourrait être mise en place.*

- > Rédiger un règlement d'intervention pour La Cali, en cohérence avec ceux en vigueur à d'autres échelons territoriaux (Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de Gironde) ou ceux portés par des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie) et en lien avec les politiques sectorielles de La Cali (habitat, transports, emploi / formation) ;
- > Voter les budgets alloués à ce dispositif d'aide ;
- > Mettre en place un plan de communication relatif à ce règlement à destination d'entreprises ciblées.

**Porteurs : La Cali****Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : Service transition écologique**

Services concernés	Partenaires externes
Services techniques Communication Développement économique	CAUE 33, Mairies (agents et élus), SDEEG, ADEME SDIS 33, Les Générateurs Nouvelle-Aquitaine, PETR du Grand Libournais

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux		
	Valeur de référence	Objectif à 2030
Bilan intermédiaire (semestriel/annuel ?) des actions engagées Nombre de formations auprès des élus Nombre d'actions de sensibilisation auprès des communes Nombre de formation transition écologique des agents CALI et ville de Libourne Nombres d'agents inscrits au club DD de BM Nombre de formations cantine Nombre de cantine engagées dans la végétalisation et les circuits courts Nombre de convention signée avec éco-conditionnalités Nombre d'élus inscrits à "élus pour agir"		

## AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE ET SOUTENIR COLLECTIVEMENT UN PLAN CLIMAT AMBITIEUX

### 1. PORTER ENSEMBLE UN PCAET AMBITIEUX

#### B. Assurer le suivi et le pilotage de la démarche

Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

La Cali, comme de très nombreux territoires français, a été confrontée ces dernières années aux signaux forts de dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, feux, manque d'eau...).

Dans ce contexte, le PCAET est un outil devant permettre de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, de faciliter leur appropriation et surtout de permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.

Aussi, pour passer du document stratégique à une phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, il est plus que nécessaire de se donner les moyens de faire vivre le PCAET.

C'est pourquoi il est essentiel, au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour permettre une évolution collective, de viser à mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de partage et de suivi porté par La Cali afin de :

- Mettre en œuvre une politique « Air Énergie Climat » ambitieuse et transverse sur le territoire.
- Créer une dynamique territoriale du Plan Climat et susciter une adhésion à cette dynamique en accompagnant la diffusion du PCAET auprès des acteurs et habitants du territoire.
- Faire partager l'importance et l'urgence à agir pour les transitions écologique et énergétique
- Favoriser les partages d'expériences et la mise en œuvre d'actions collectives.

##### Mesures opérationnelles

#### Action planifiée

##### Évaluer l'impact du budget sur la transition écologique

Au niveau national, la loi de finances pour 2024 et son article 191 prévoient la **mise en place d'une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique** à destination des collectivités territoriales.

Cette annexe intitulée « Annexe environnementale des collectivités locales » permet de mesurer l'impact des budgets sur la transition écologique. Ce document présentera **les dépenses d'investissement ayant un impact positif ou négatif sur les objectifs de la transition écologique**.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application du budget vert. En termes de périmètre, toutes les collectivités territoriales de + de 3 500 habitants doivent produire une nouvelle annexe « impact du budget pour la transition écologique » à leurs comptes administratifs. Les collectivités doivent organiser une présentation par natures comptables définies agrégées puis réparties entre 6 axes thématiques :

- Axe 1 : Lutte contre le changement climatique,
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels,
- Axe 3 : Gestion des ressources en eau,

- Axe 4 : Transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- Axe 5 : Lutte contre les pollutions de l'air et des sols,
- Axe 6 : Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

**Les étapes pour La Cali sont les suivantes :**

- > 1- Formation des référents budgétaires à l'identification des 6 axes (atténuation, adaptation, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marine, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et écosystème)
- > 2- Faire évoluer les fiches PPI avec l'intégration des axes climat à compléter
- > 3- Faire évoluer les bons de commandes et les délibérations avec l'intégration des axes climat à compléter
- > 4- Entrer la codification des axes sur le logiciel Sedit marché

**Porteurs : La Cali, Marie Gendre (service Budget) et Fanny Szymczak (service Exécution)**

**Faire un BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre) Patrimoine & Compétences**

Action programmée en 2026

**Porteurs : La Cali**

**S'engager dans la démarche TETE de l'Ademe**

- > Faire un état des lieux sur la collectivité (programmée en parallèle du BEGES en 2026)
  - > Établir un plan d'action
- Se faire accompagner par un conseiller ADEME sur 4 ans.

**Porteurs : La Cali**

**Pistes de réflexion**

**Favoriser le travail transversal entre les services pour le suivi des indicateurs TETE**

- > Organiser des réunions de travail/de lancement avec chaque service
- > Identifier les personnes ressources par services à associer par sous-action

Faire un Fresque du Climat avec les agents ressources et créer des rendez-vous conviviaux bi-annuels autour de thématiques diversifiées de la transition écologique.

**Porteurs : La Cali, service transition écologique**

**Mettre au clair la répartition des services pour une meilleure organisation interne, notamment en identifiant les services mutualisés.**

**Faire une cartographie des acteurs de la démarche PCAET en interne (agents et service transition écologique) et par service en fonction de leurs compétences.**

**Porteurs : La Cali, tous les services porteurs d'actions PCAET**

**Acteurs à impliquer**

**Porteur de l'action : Service transition écologique**

**Services concernés**

**Partenaires externes**

RH Tous les services porteurs d'actions PCAET	DDTM ADEME
--	---------------

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers	
Actualisation et MAJ du logiciel budget pour intégration des critères budget vert	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre de référents budgétaires formés aux modalités d'évaluation du budget vert		

## AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE ET SOUTENIR COLLECTIVEMENT UN PLAN CLIMAT AMBITIEUX

### 2. ÊTRE AMBITIEUX SUR L'APPLICATION INTERNE DES OBJECTIFS DUPCAET

#### C. Optimiser les pratiques de mobilité internes



Niveau de priorité :



##### Contexte et objectifs

Les élus de la collectivité souhaitent porter un Plan Climat ambitieux. Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté d'Agglomération et ses communes membres sont parties prenantes, à leur échelle, pour mettre en œuvre des actions dans ce sens pour montrer l'exemple, en particulier dans son fonctionnement au quotidien.

Ainsi, elle vise à mettre en place une démarche de mobilité interne durable, tant sur les déplacements professionnels de ses agents et élus que sur leurs déplacements domicile-travail.

##### Mesures opérationnelles

###### Actions en cours

###### Promouvoir le recours à la visioconférence pour limiter les déplacements

- > S'adapter en fonction des thèmes et formats des réunions
- > Développer des outils pour favoriser la visioconférence (salles équipées, etc.)

Porteurs : La Cali

###### Promouvoir le télétravail et étudier une potentielle optimisation de l'utilisation des locaux

- > Concerter les agents de La Cali et de la Ville de Libourne
- > Faire une étude de faisabilité (en interne ou en externe) sur l'optimisation et la mutualisation des locaux
- > Adapter les mesures de télétravail (nombre de jours, flexibilité des échanges de jours, etc.)
- > Favoriser le coworking

Porteurs : La Cali

###### Réaliser un plan de mobilité interne

- > Diagnostiquer les pratiques de mobilité des agents
- > Favoriser le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et professionnels

Porteurs : La Cali

## **Organiser en interne le challenge de la mobilité**

Challenge organisé par l'ADEME et le club de la mobilité de la Métropole.

> Objectifs : réduire l'impact des mobilités, inciter les participants à tester des modes de transport moins polluants.

> Remise prix pour plusieurs catégories d'entreprises - la collectivité pourrait imiter cette démarche sur le territoire

## **Porteurs : La Cali, service transition écologique et service mobilité**

### **Remplacer progressivement la flotte de véhicules publiques vers des solutions moins carbonées (électricité - gaz - GNV - BioGNV)**

Avec l'appui de l'Etat via le label "Territoire à énergie positive pour la croissance verte", La Cali a engagé dès 2015 la décarbonation de son parc en intégrant des véhicules propres. La Cali compte aujourd'hui plusieurs véhicules 100% électriques et hybrides. En outre, l'agglomération s'est dotée de vélos électriques utilisés par les agents pour les trajets de courte distance dans la ville centre.

Une politique de remplacement des véhicules anciens (plus de 10 ans ou plus de 100 000 km) est en cours dans un objectif de verdissement de la flotte communautaire et en lien avec les objectifs fixés par la loi LOM (article 76). La réglementation prévoit, pour les collectivités gérant plus de 20 véhicules de moins de 3,5 tonnes, une proportion minimale de véhicules à faibles émissions au sein de la flotte de 37,4 % à compter du 1er janvier 2026.

En complément de l'électricité, étudier l'opportunité de conversion de la flotte publique plus généralement en GNV/BioGNV (bennes à ordures, etc.)

## **Porteurs : La Cali**

### **Pistes de réflexion**

#### **Incitation des agents de La Cali par le biais d'un forfait mobilité durable**

> Lancer un forfait mobilité durable en interne pour les agents, soit une somme versée en plus du salaire chaque mois pour les utilisateurs de modes actifs afin d'inciter à venir au travail à vélo ou en marchant

> Possibilité d'ajouter d'autres incitations en complément : pompe à vélo au niveau des bureaux, garage à vélo sécurisé, douches à disposition des agents, etc.

> Diffuser ces pratiques exemplaires aux communes en faisant le lien avec les mairies de La Cali

## **Porteurs : La Cali**

### **Créer une communauté de covoitureurs sur l'application de covoiturage Modalis**

> Expérimenter avec un groupe d'agents volontaires

> Communiquer en interne : affiches, données sur les émissions de CO2 et de NOx des transports, partages d'expérience

## **Porteurs : La Cali**

### **Améliorer le parc roulant des collectivités**

Si le suivi comptable global des consommations de carburant est opérationnel, un outil complémentaire de suivi des consommations et des kilométrages des véhicules permettrait de mieux planifier la maintenance du parc et son renouvellement. Il permettrait également de mieux sensibiliser les agents aux bonnes pratiques de mobilité (écoconduite, covoiturage, transports collectifs, modes actifs).

**Porteurs : La Cali****Inciter et faciliter l'usage des transports en communs et modes doux dans le cadre des transports professionnels**

De nombreux agents ont à se rendre à Bordeaux par exemple et ne disposent pas d'abonnement à cet effet

**Porteurs : La Cali****Acteurs à impliquer****Porteur de l'action : Service mobilité / service RH**

Services concernés	Partenaires externes
Services techniques Service transition écologique	ADEME, NAM, SDEEG (achats groupés de véhicules à faibles émissions)

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	

**Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux**

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Nombre de salles adaptées à la visioconférence Pourcentage de véhicules propres dans la flotte Nombre d'agents participant au challenge de la mobilité Nombre d'agents bénéficiant du forfait mobilité durable Nombre d'infrastructures pour les vélos installées Nombre de membres de la communauté de covoitureurs Budget énergie de la collectivité – véhicules (€) (TETE) Consommation annuelle d'énergie des véhicules de La Cali (kWh) (TETE) Consommation annuelle d'énergie des véhicules de La Cali par agent (kWh) (TETE) Consommation annuelle d'énergie des véhicules de La Cali par km (kWh) (TETE)		

Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle des agents de la collectivité (%) ) (TETE)

## **AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE ET SOUTENIR COLLECTIVEMENT UN PLAN CLIMAT AMBITIEUX**

### **2. ÊTRE AMBITIEUX SUR L'APPLICATION INTERNE DES OBJECTIFS DU PCAET**

#### **D. Construire et Rénover durablement le patrimoine communal et communautaire**

Niveau de priorité :



##### **📍 Contexte et objectifs**

*A ce jour, le patrimoine communautaire et communal de Libourne est constitué de 290 bâtiments (pour une surface de plancher de 20 000 m<sup>2</sup>) et de 8 terrains (principalement des zones d'activités économiques et des aires d'accueil des gens du voyage). En 2020, un schéma directeur de l'immobilier a été lancé afin de réaliser un état des lieux précis et exhaustif du patrimoine bâti (technique, juridique, financier) et élaborer des plans pluriannuels d'investissement et de maintenance applicables par la collectivité.*

*Afin de répondre avec pertinence et expertise sur la nécessaire question de la gestion de l'énergie sur le patrimoine communautaire, un technicien CEP a été recruté en 2025.*

*En parallèle de cela, la composante énergie est prise en compte dès la phase faisabilité sur certaines opérations de travaux menées (aménagement, rénovation, Ad'Ap) à l'écoute des besoins des utilisateurs des bâtiments (climatisation, chauffage, isolation, électricité). En particulier, le centre aquatique intercommunal, La Calinésie, mis en service en mai 2021, dispose des meilleures technologies disponibles (conception bioclimatique, chufferie biomasse, PAC à absorption, installation solaire photovoltaïque, récupération de chaleur sur les eaux usées). Toutefois un travail approfondi sur le patrimoine existant et sur les modalités de construction doit être mené.*

*Concernant l'achat d'énergie, un marché conclu avec le SDEEG au 1er janvier 2020 permet l'approvisionnement en «énergie 100% verte» tout en bénéficiant de tarifs compétitifs.*

##### **📋 Mesures opérationnelles**

##### **Actions en cours**

###### **Identifier les bâtiments soumis au décret tertiaire et les rénover en priorité**

Une Economie de flux a rejoint les effectifs de La Cali dans l'objectifs d'accompagner à la rénovations du patrimoine communal et communautaire

- > Mobiliser les données cadastrales pour repérer les parcelles comportant des bâtiments tertiaires
- > Identifier les propriétaires publics : communes, intercommunalité
- > Lister les bâtiments supérieurs à 1 000 m<sup>2</sup> à usage tertiaire, en précisant la nature des activités (bureaux, commerces, enseignement, etc.)
- > Contacter les propriétaires et gestionnaires pour les informer de leurs obligations
- > Mettre en place un tableau de suivi des bâtiments identifiés
- > Repérer les parcelles cadastrales concernées
- > Définir une année de référence pour chaque bâtiment (comprise entre 2010 et 2022)
- > Créer des EFA (Entité Fonctionnelle Assujettis) sur OPERAT
- > Transmettre les données administratives et les données de consommation énergétique des bâtiments assujetti sur OPERAT avant le 30 septembre de chaque année
- > Déduire la production photovoltaïque en autoconsommation de l'objectif à atteindre

- > Transmettre sur OPERAT la production d'électricité autoconsommée par le site assujetti
  - > Calculer les économies d'énergie à l'instant "t" à atteindre pour respecter l'objectif 2030 (-40%/année de référence ou atteindre une valeur absolue définie pour chaque typologie de bâtiment)
  - > Réaliser un audit énergétique (avec plan de travaux, temps de retour sur investissement...)
  - > Identifier les modulations possibles via un dossier technique à faire avant le 30/09/2027
  - > Etablir un Plan Pluriannuel d'Investissement jusqu'en 2030 pour atteindre l'objectif
- Réaliser les travaux via le marché de MOE du SDEEG
- > Suivi des consommations, alerte sur d'éventuelles dérives, et optimisation de la régulation pour atteindre les objectifs fixés (via le CEP : Conseil en Energies Partagé que propose le SDEEG)

**Porteurs : La Cali, SDEEG**

### **Actions planifiées**

#### **Engager une démarche globale d'optimisation énergétique et eau du patrimoine**

- > Recrutement d'un économie de flux
- > réalisation d'un inventaire du patrimoine
- > suivi des consommations et des indices surfaciques
- > Audit et rénovation des bâtiments prioritaires
- > Augmentation de la production ENR thermique et photovoltaïque

**Porteurs : La Cali, services techniques**

#### **Déployer l'outil "SDR" : schéma directeur de rénovation du patrimoine des communes de La Cali**

- > Outil SDR du CAUE et de l'ALEC : établir un diagnostic du parc immobilier des collectivités
- > Prioriser les actions à mettre en place : rénovation, isolation
- > Définir un calendrier d'intervention, un chiffrage, les aides financières
- > Demander un engagement de chaque commune
- > Proposer aux communes un accompagnement à la réalisation des travaux

**Porteurs : CAUE 33, ALEC**

#### **Trouver des outils financiers permettant d'aider à la rénovation des bâtiments des communes (et EPCI)**

- > Réflexion du SDEEG sur la création d'une structure (SPL ou autre) qui permettrait de massifier à l'échelle départementale la rénovation thermique via des prêts / avances remboursables / maîtrise d'ouvrage déléguée
- > Expérimentation en cours sur 10 écoles de Gironde
- > Objectif : permettre le passage à l'acte après audit, en complément des économies de flux et des marchés / accords-cadres

**Porteurs : SDEEG**

#### **Assurer une rénovation / pilotage de l'éclairage public des communes de La Cali**

Mettre en place des réunions d'informations à destination de toutes les communes pour les informer des dispositifs existants.

- > Remplacement par des ampoules LED, abaissement des puissances
- > Extinction sur des plages horaires
- > Pilotage de la consommation
- > Étude de l'impact sur la biodiversité/sur les nuisances lumineuses

**Porteurs : SDEEG, La Cali, ARB/OFB**

## Pistes de réflexion

**Développer une sobriété énergétique via le pilotage et le suivi des consommations, l'installation d'équipements plus performants, l'identification des bâtiments publics prioritaires en termes de rénovation et la mise en place d'un plan de rénovation sur le patrimoine CALI et auprès des communes de La Cali**

*Réponse au décret BACS & décret tertiaire*

- > Suivre les consommations des bâtiments et faire un diagnostic des gisements d'économies d'énergie réalisables (consommations mises à disposition par les opérateurs de réseau)
- > Identifier les actions à mettre en place (régulation des consommations pendant les week-end et vacances, réduction des températures, entretien des équipements, etc.)
- > Remplacer les installations gaz vieillissantes ou les installations fioul (boucle à eau chaude existante) à proximité du réseau de gaz par des chaudières gaz THPE, PAC hybride, etc.
- > Informer les collectivités des possibilités de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique : formations et webinaires sur équipements performants
- > Organiser des formations sur la maintenance des équipements et leur optimisation, l'application d'écogestes et organiser des rencontres avec des fabricants
- > Installer un système de régulation et/ou d'un thermostat programmable ; système intelligent de gestion automatique
- > Assurer une évaluation et un suivi des résultats : mesure des impacts en kWh économisés, suivi des actions dans le temps

**Porteurs : SDEEG, service technique de La Cali**

**Améliorer la gestion et l'utilisation des fluides dans les bâtiments communautaires et le patrimoine de la commune de Libourne**

- > Constat et évaluation du patrimoine bâti
  - > Lancement de travaux d'isolation / maîtrise d'œuvre / etc. si nécessaire
  - > Installation de thermomètres dans tous les bureaux ....
- Ce travail sera réalisé par l'économie de flux en 2026.

**Porteurs : La Cali, services techniques**

**Développer l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures de bâtiments intercommunaux et communaux, et inciter à la création de boucles d'autoconsommation**

- > Étude d'opportunité pour identifier les bâtiments appropriés et ceux à exclure pour l'installation de panneaux en toiture et ou en ombrière sur parking.
- > Concertation pour affiner les usages des bâtiments et actualisation du SDI en parallèle
- > Regrouper la question de l'autoconsommation par secteur (production/consommation) avec possibilité d'ouvrir les frontières entre communes.

**Porteurs : La Cali, services techniques CALI, services techniques communes, ALEC, CRER, générateurs**

**Construction (déconstruction) neuves : Elaboration d'une charte de critères sur les constructions neuves**

- > Définir des critères avec les services techniques et achats pour les prochains programmes de construction du service patrimoine bâti.

- Production d'énergie renouvelable électrique (sur préau, parking, toitures)

- Production d'énergie renouvelables thermique, notamment géothermie pour le confort d'été
- Usage de matériaux biosourcés
- Réemploi recyclage de matériaux de construction
- Provenance de matériaux
- Végétalisation
- Confort acoustique

Systématiser dès la programmation un objectif HQE, sans forcément de labellisation.

> Avec l'ALEC, co construire une charte de la construction neuve « CALI »

#### **Porteurs : La Cali, services techniques, ALEC**

#### **Intégration de ces prescriptions dans les aménagements des ZAE**

*La Cali ne prévoit pas de nouvelles zones d'activités économiques. Les défis seront donc de travailler à la requalification des zones actuelles et d'enclencher une démarche de réhabilitation des friches économiques (commerciales, artisanales et industrielles).*

- > Intégrer les enjeux énergie et climat en amont de tout nouveau projet d'aménagement ou d'extension de zone d'activité économique et particulier en encourageant l'intégration d'énergies renouvelables sur les bâtiments et les espaces de stationnement existants ou en projet,
- > Rédiger une charte simple, complémentaire du règlement de lotissement, intégrant des préconisations en matière de construction de locaux (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables), de déplacements, de gestion des déchets et des espaces verts ;
- > Faire connaître la charte aux entreprises implantées (plan de communication) et la proposer en signature à toute nouvelle implantation ;
- > Organiser des rencontres régulières et thématiques entre les signataires pour faire vivre la charte.

#### **Porteurs : La Cali, service développement économique**

#### **Acteurs à impliquer**

#### **Porteur de l'action : Service patrimoine / Service transition écologique**

Services concernés	Partenaires externes
Développement Economique	SDEEG ,Gironde Numérique, GRDF, Communes, ALEC ADEME, EDF/ENEDIS, SEM Gironde Energies, OFB, ARB

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

#### **Moyens humains et financiers**

1 ETP économie de flux

#### **Évaluation environnementale stratégique**

Communiquer en amont sur les travaux pour éviter les nuisances  
 Prévention des nuisances sonores et d'émissions de poussières par la commande publique  
 Eviter de dégrader les bâtiments du patrimoine à valeur architecturale



### Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Valeur de référence	Objectif à 2030
Taux de remplacement de l'éclairage public par des ampoules LED Taux de rénovation du patrimoine public communautaire et intercommunautaire Nombre d'heures d'extinction de l'éclairage public Surface continue d'extinction de l'éclairage public Pourcentage de bureaux équipés d'un thermomètre Pourcentage de bâtiments publics équipés de panneaux photovoltaïques Bâtiments publics de classe F ou G – énergie (%) (TETE) Bâtiments publics de classe A ou B – énergie (%) (TETE) Bâtiments publics de classe F ou G – GES (%) (TETE) Bâtiments publics de classe A ou B – GES (%) (TETE) Consommation énergétique des bâtiments publics (MWh) (TETE) Consommation énergétique des bâtiments publics par habitant (kWh/hab.) (TETE) Consommation énergétique des bâtiments publics par m <sup>2</sup> (kWh/m <sup>2</sup> ) (TETE) Consommation de chaleur/froid ENR&R - patrimoine collectivité (MWh) (TETE) Part des besoins couverts en chaleur et froid par les ENR&R - patrimoine collectivité (%) (TETE) Production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité (MWh) (TETE) Taux de production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité (%) (TETE) Achat d'électricité renouvelable (%) (TETE) Proportion des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public (%) (EES) Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%) (EES) Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an) (TETE) Budget énergie de la collectivité – bâtiments (€) (TETE) Budget énergie de la collectivité – éclairage public (€) (TETE)	100%	100%

## **AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE ET SOUTENIR COLLECTIVEMENT UN PLAN CLIMAT AMBITIEUX**

### **2. ÊTRE AMBITIEUX SUR L'APPLICATION INTERNE DES OBJECTIFS DU PCAET**

#### **E. Intégrer les objectifs du PCAET dans le fonctionnement interne**



Niveau de priorité :



##### **❖ Contexte et objectifs**

*Le territoire de La Cali, comme de très nombreux territoires français, a été confronté ces dernières années aux signaux forts de dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, qualité et disponibilité de l'eau,...).*

*Dans ce contexte, le PCAET est un outil devant permettre de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, à faciliter leur appropriation et surtout à permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire. Aussi, pour passer du document stratégique à une phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, il est plus que nécessaire de se donner les moyens de faire vivre le PCAET.*

*Au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour favoriser une évolution collective, il est crucial de mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de partage et de suivi porté par La Cali afin de généraliser les bonnes pratiques, d'optimiser les processus internes et de coordonner les efforts de tous.*

##### **❑ Mesures opérationnelles**

##### **Actions en cours**

###### **Généraliser le recours à la signature électronique afin de renforcer la dématérialisation dans les services**

Le service foncier expérimente déjà la signature électronique, les retours des agents en sont positifs.

Pour certaines communes de l'agglomération, ce service est déjà effectif.

> Transmettre des guides d'application de la signature électronique aux services afin de promouvoir la dématérialisation

Travailler avec le service informatique pour généraliser cet usage à tous les services.

##### **Porteurs : La Cali**

##### **Pistes de réflexion**

###### **Élaborer une charte événementiel de La Cali**

Cette charte doit permettre de lister différentes actions ou règles à respecter lors d'organisations d'évènements. On y retrouverait notamment :

> Imposer et faciliter le tri des déchets sur les lieux événementiels

> Favoriser les contenants 0 plastiques

- > Généraliser le recours à la vaisselle réutilisable
- > Mettre en place un questionnaire déplacements et covoiturage
- > Favoriser l'utilisation de produits locaux et les foodtrucks engagés
- > Favoriser sur place l'alimentation bas carbone
- Mieux dimensionner les quantités nécessaires aux événements pour éviter le gaspillage
- > Mettre à jour et appliquer les conditionalités de subventions

#### **Porteurs : La Cali service événements, SMICVAL, SEMOCTOM**

#### **Améliorer le tri des déchets par une sensibilisation des services, notamment sur les sites accueillant du public**

- > Mettre en place des campagnes d'affichage, ateliers, Fresque des déchets pour sensibiliser les personnes présentes
- > Mettre à disposition des services des outils pour faire le tri, particulièrement en salle de restauration (bacs de tri, de compostage, etc.) et assurer un suivi des déchets produits par typologie
- > S'assurer de la sensibilisation du personnel d'entretien au tri, par exemple via une clause spécifique dans le marché passé avec le prestataire et une formation des agents.
- > Assurer une sensibilisation à la réduction des déchets en amont, notamment par les alternatives au tout jetable.
- > Mettre en place un affichage d'un tableau ou graphique des astuces zéro déchets et des adresses utiles, dans les lieux propices comme les salles de restauration et/ou en salles communes.
- > Former un groupe d'agents volontaires pour essaimer des idées et favoriser leur mise en place.

#### **Porteurs : La Cali service entretien**

#### **Imposer et systématiser des critères de sélection plus vertueux sur les marchés publics**

- > Établir et piloter une politique d'Achat Développement Durable
- > Former les agents concernés à la commande publique responsable, et notamment à l'évaluation des critères environnementaux lors des analyses d'offres
- > Établir une charte interne unique et systématisée pour tous les futurs marchés

#### **Porteurs : La Cali , service marchés publics**

#### **Mettre en place une démarche numérique responsable et sensibiliser sur l'impact de l'utilisation des outils informatiques (gestion des mails, stockage, éclairage des écrans, utilisation de l'IA, etc.)**

- > Organiser des journées sur le numérique responsable en interne (voir ce que fait BM : webinaires internes, fresque du numérique...)
- > Développer une communication à tout le personnel sur les bonnes pratiques numériques
- > Proposer des outils et des guides permettant d'accompagner chacun à rendre ses activités numériques plus durables.

#### **Porteurs : La Cali , service informatique**

## **2 Acteurs à impliquer**

#### **Porteur de l'action : Service transition écologique**

Services concernés	Partenaires externes
RH Informatique	

Commande et marchés publics Services techniques	Communes, SEMOCTOM, SMICVAL, Syndicats de gestion des déchets, Associations (HOP, Green Donuts, AcclimaTerra ?)
--	---

Réduction des émissions de GES	<i>Non quantifiable</i>	Réduction des consommations d'énergie	<i>Non quantifiable</i>	Amélioration de la qualité de l'air	<i>Non quantifiable</i>
Augmentation du stockage carbone	<i>Non quantifiable</i>	Développement des EnR	<i>Non quantifiable</i>	Adaptation aux vulnérabilités	<i>Non quantifiable</i>

 Moyens humains et financiers	

▶ Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	Valeur de référence	Objectif à 2030
Pourcentage de services ayant recours à la signature électronique (%)		100%
Nombre de signataires de la charte évènementiel		
Nombre d'actions de sensibilisation sur les déchets menées auprès des services (nombre annuel)		
Nombre d'actions de sensibilisation sur le numérique responsable menées auprès des services (nombre annuel)		
Pourcentage de marchés publics signés intégrant des clauses environnementales (%) (TETE)		
Pourcentage de marchés publics signés intégrant des clauses sociales (%) (TETE)		

# ILLUSTRATIONS

## LISTE DES FIGURES

*Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.*

## **LISTE DES TABLEAUX**

**Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.**



**NEPSEN Transition, Agence Sud-Ouest**  
**71 rue Carle Vernet**  
33 800 Bordeaux  
05 56 78 56 50  
*transition@nepsen.fr*  
*www.nepsen.fr*

---